





## Observation n°167 (Courrier)

Déposée le 19 Septembre 2020 à 13:44  
Par GARGOT Xavier

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

M<sup>r</sup> GARGOT Xavier  
2 Les Héarads 17380 PUY DULAC  
06 24 69 77 44.  
Assistant Familial

A M<sup>r</sup> Jean Pierre BORDRON  
Commissaire - enquêteur

Objet: Projet Parc éolien PUY LAQUOIS SUD.

Monsieur,

J'ai à vous faire part de mes observations pour le projet  
Parcs - Éolien Puy Laquois Sud

Pour les mêmes raisons que celui des Parcs éolien Nord  
Je suis contre ce projet.

principalement pour avoir moulté ce projet dans le dos  
des Puy Laquois .

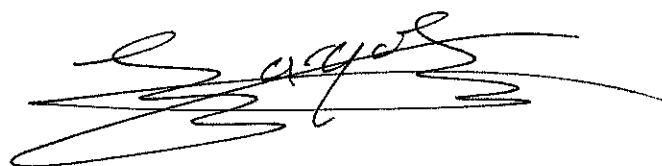
• pour des distances beaucoup trop proches  
des habitations, générant des nuisances visuelles, sonores,  
diurnes et nocturnes .

• pour être trop près des zones naturelles protégées

c'est principalement pour ses raisons que je vous demande,  
Monsieur le commissaire - enquêteur de vous exprimer contre  
ce projet du Parc - Éolien Puy Laquois Sud . En émettant votre  
avis défavorable .

Fait le 19 septembre 2020 à Puydulac

M<sup>r</sup> GARGOT Xavier



## Observation n°168 (Courrier)

Déposée le 20 Septembre 2020 à 13:44

Par POMMIER Michel

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Je soussigné Monsieur Michel Pannier  
 demeurant 20 route près des mottes 17430 Cabariot  
 en qualité de propriétaire d'un bâtiment  
 situé au lieu dit la grille commune de Puy du lac

Je suis contre la construction des deux parcs  
 éolien Puy laquois nord et sud

les raisons, la pollution visuelle et sonore  
 le prix de l'immobilier va se trouver impacté  
 par la construction de ces éoliennes et donc le  
 prix de mon bâtiment va diminuer

Je suis chasseur et je crains que le gibier et en  
 particulier les oiseaux quittent les lieux  
 ou il y aura ces machines de ce fait mon territoire  
 de chasse va considérablement diminuer

en conséquence Monsieur le commissaire  
 enquêteur je vous demande de rendre un  
 avis défavorable à ces deux projets éoliens  
 sur la commune de Puy du lac

fait à Cabariot 20 septembre  
 2020

Pannier

## Observation n°169 (Courrier)

Déposée le 22 Septembre 2020 à 13:44

Par PHILIPPE Dominique

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Situation des éoliennes SUD

M. Philippe dominique  
2 "Les Héards"  
17380 PUY du LAC

A Monsieur Jean-Pierre BORDRON  
Commissaire - Enquêteur

Je suis occasionnellement dans cette belle région en particulier chez mes enfants "aux Héards" avec l'intention de me rapprocher.

Alors non aux éoliennes qui n'ont pas l'approbation de la population -

Non aux éoliennes trop près des habitations.

Non aux éoliennes trop approchées des zones naturelles protégées.

Non aux éoliennes qui n'ont été la volonté de ses habitants

Non à cette façon de mettre les citoyens devant le fait

accompli faisant abstraction de toutes les personnes qui ont été franchement oubliés d'un débat citoyen -

Pensez-vous que ce sont les éoliennes qui vont apporter

le bonheur à une population déjà tout ébranlée par

le COVID, le chômage - et autres nuisances.

Non, soyez notre défenseur dans ce combat - laissez

nous (le père) espérer que vous serez le défenseur

de cette cause magnifique.

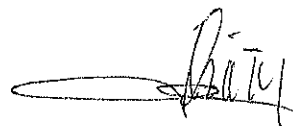
Monsieur le commissaire enquêteur on vous demande

de vous exprimer contre ce projet détestable.

des parcs éoliens de Puy Laquois en plein SUD et

d'émettre un avis défavorable

Fait PUY du LAC le 22. Sept. 2020





## Observation n°170 (Courrier)

Déposée le 22 Septembre 2020 à 13:45

Par POMMIER Jacqueline

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Je soussignée Madame Jacqueline Pommier,  
épouse de Michel Pommier demeurant au  
20 route n° des Mottes 17430 Cabanot  
- En qualité d'épouse et de soutien à mon  
mari. Propriétaire d'un bâtiment à la  
Grolherie commune de Puy du Lac

Je suis contre la construction des deux  
parcs éoliens Puy Laquois nord et sud

En conséquence, je vous demande Monsieur  
le commissaire enquêteur de rendre un avis  
défavorable à ces deux projets éoliens sur  
la commune de Puy du Lac

Les maires.

La construction de telles machines va  
impacter le prix de l'immobilier et donc  
le prix de notre bâtiment va diminuer

Ces horribles machines dénaturent la  
campagne, et leurs nuisances ne sont  
plus à démontrer

Fait à Cabanot le 22 Septembre 2020

Pommier

## Observation n°171 (Courrier)

Déposée le 23 Septembre 2020 à 13:45  
Par Mme BEGUIN

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Mme Béguin  
56 La Jarrie  
17380 Puy du Lac

M. Le commissaire - enquêteur

SVD

Le 23 10 2020

A Puy du Lac

Monsieur,

Par cette présente, je vous fais part de mon avis défavorable au projet du parc éolien Sud.

Si j'ai fait le choix, il y a sans de venir vivre dans ce beau village, ce n'est pas pour que maintenant il soit entouré d'éoliennes.

Notre seul bois, le bois Brandet qui abrite différentes espèces animales tels que les chauve-souris ne peut en aucun cas être défigurée par de telles machines en acier. Avec ces pales gigantesques qui vont venir troubler le monde animal, voir tuer.

Toute cette pollution visuelle, sonore, mais aussi des nuisances pour la biodiversité du Bois Brandet.

La proximité avec les zones naturelles protégées, les habitations et notre patrimoine historique déjà touché avec les nombreux parcs éoliens installés autour de Puy du Lac. Nous ne voulons pas de ces machines d'acier, nous voulons garder notre village tel qu'il est aujourd'hui.

Monsieur, ~~notre~~ le destin de notre commune est entre vos mains.

En espérant, que vous fassiez le bon choix.

Béguin

## Observation n°172 (Courrier)

Déposée le 26 Septembre 2020 à 13:46  
Par Association Bien vivre à Puy du Lac

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



Association « Bien vivre à Puy du Lac »

La Jarrie

17380 PUY DU LAC

[Bienvivreapuydulac@gmail.com](mailto:Bienvivreapuydulac@gmail.com)

Facebook : @bienvivreapuydulac

Puy-du-lac, le 26 septembre 2020

À l'attention de Monsieur BORDRON,  
Commissaire Enquêteur

**Objet :**

AVIS DEFAVORABLE au projet de parc éolien puylaquois Nord

AVIS DEFAVORABLE au projet de parc éolien puylaquois Sud

Manifestation environnementale mondiale « Nuit internationale de la Chauve-souris »

**Pièces jointes** : retour sur les manifestations 2018 ,2019 et 2020 + articles de journaux

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis Président de l'association « Bien Vivre à Puy-du-Lac », association locale pour la défense de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie. Notre association a entre autres buts de « sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement par toutes campagnes d'information et d'action, de former ses membres à la connaissance du patrimoine, des espèces animales et végétales et de l'environnement du département de la Charente-Maritime ».

Notre petit village de PUY DU LAC est connu et reconnu pour son environnement remarquable (2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), 1 zone Natura 2000, 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), 1 Trame verte et bleue).

Depuis sa création, notre association a à cœur de préserver l'une des richesses faunistiques de la commune : les chauves-souris.

En France, comme vous le savez, **toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi de 1976 sur la protection de la nature, article L.411-1 du Code de l'Environnement. Il est donc interdit de les détruire, de les mutiler, de les capturer, de les naturaliser, de les transporter, de les vendre et de les acheter.** Depuis lors, cette protection a été renforcée par un arrêté ministériel qui protège les 37 espèces présentes actuellement sur le territoire métropolitain de façon nominative ainsi que leurs sites de reproduction et leurs aires de repos.

Et pourtant, la population de chauve-souris est de plus en plus menacée. Les études scientifiques mondiales sont alarmantes, la population de chauves-souris est en déclin (perte des effectifs de 40 % en France).

De multiples facteurs menacent leurs populations :

- la disparition ou la modification des gîtes : rénovation des bâtiments ou des ponts, fermeture de l'entrée des gîtes souterrains, abattage des arbres à cavités, éclairage des monuments
- la transformation de leur domaine vital (routes de vol et terrains de chasse) : densification du réseau routier, abandon du pâturage extensif, destruction des haies, disparition de zones

humides, homogénéisation des boisements, artificialisation des cours d'eau...

- les dérangements durant l'hibernation ou la reproduction,
- l'utilisation de produits chimiques : traitement de charpentes, pesticides...,
- mortalité directe : prédation par le chat domestique et **par l'important développement anarchique sur tout le territoire français de l'éolien industriel...**

Des gouvernements européens ont ratifié un accord sur la protection des chauves-souris. Cet accord a pour but de protéger les 42 espèces de chauve-souris identifiées en Europe, au moyen de mesures législatives, éducatives et de conservation, ainsi que d'assurer une coopération internationale entre les pays signataires et les autres gouvernements européens.

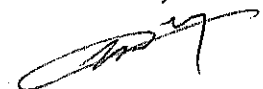
**La France a mis en place un PLAN NATIONAL D'ACTION CHIROPTÈRES**, aujourd'hui sous l'égide du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire **et parmi toutes les menaces qui pèsent sur les chiroptères, le PNA indique clairement au sujet des parcs éoliens** : « *Les risques de collisions ou de barotraumatismes (variations de pression importante dues aux éoliennes et entraînant une hémorragie interne fatale) ainsi que la rupture des routes de vol par les parcs éoliens augmentent la mortalité des chiroptères* ». Vous noterez la contradiction qui permet d'un côté aux institutions environnementales d'encadrer la protection des chauves-souris et d'un autre côté d'encourager comme il se doit la production d'énergie renouvelable. Vous noterez également que l'avis mitigé de la MRAE sur les projets puy-laquois s'inquiète de la préservation de la biodiversité, et que dans sa réponse (dans les dossiers) le promoteur SOLVEO utilise l'argument bien rôdé de la promesse du bridage et du suivi de la mortalité ! Cette mortalité est donc totalement assumée par l'industriel, qui se contentera de compter les chauves-souris mortes, et promet de s'adapter... dans le cadre d'une réglementation qui, chacun le sait, est peu ou mal contrôlée, autant dire non-respectée. Selon le chiroptérologue Jean-François Julien cité par le journal Libération (pièce jointe presse) : « *Il est aussi possible de réduire les dommages de l'éolien en évitant d'implanter un parc autour d'un bois où il y a des colonies* ». C'est précisément le cas à Puy-du-Lac, Monsieur le Commissaire Enquêteur, avec le Bois Brandet.

La nuit internationale de la chauve-souris, évènement labellisé par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) et par Eurobats, a pour objectif d'apprendre à mieux connaître les chiroptères et de lutter contre les nombreuses idées reçues. Ainsi durant l'été, partout en France mais également dans le monde entier, des spécialistes et des passionnés proposent des conférences, des sorties nocturnes à l'écoute des chauves-souris, des expositions, des projections de films, des ateliers... gratuits et ouverts à tous !

Notre association a décidé dès 2018 de lui dédier une nuit par an, avec le soutien de Nature Environnement 17 et de la SFEPM.

Lors des nuits de la chauve-souris puy-laquoise, nous sensibilisons les personnes au fait que les chauves-souris se nourrissent principalement d'insectes ravageurs de culture, comme des papillons de nuits, dont elle contrôle ainsi leur prolifération. Elles permettent ainsi la protection des cultures, mais aussi des Hommes, de la transmission de maladies, notamment par les moustiques. Au programme également lors de ces nuits : fabrication de gîte à chauve-souris en bois, jeux pédagogiques sur le cycle de vie de la chauve-souris, expositions de Nature Environnement 17 sur les chauves-souris, chiros-quizz, sensibilisation sur l'opération « Refuge pour les chauves-souris », conférence avec un chiroptérologue, balade nocturne à la rencontre des vrais chauves-souris à l'aide d'une bat-box. L'association a même créé avec succès un spectacle théâtral naturaliste interprété à de multiples reprises.

Déjà plus de 200 personnes ont été sensibilisées. Je suis très fier que ces nuits de la chauve-souris aient permis à de nombreuses personnes de devenir « Refuge pour les chauves-souris ». **La commune de Puy-du-Lac, selon les statistiques de la SFEPM, est ainsi**



devenue la première de France en conventionnements « Refuge pour les chauves-souris ».

Toutefois, cette belle aventure associative va se terminer brutalement par l'arrivée de ces parcs éoliens puy-laquois au cœur du village. En effet, la Nuit internationale de la Chauve-Souris traditionnellement organisée au Logis du Fresne ne peut exister à 600 mètres de turbines géantes, clignotantes, dont les pales tournant à plus de 200 km à l'heure vont tuer soit par barotraumatisme soit par collision les chauves-souris que nous essayons de préserver... **la Nuit Internationale de la Chauve-Souris ne peut pas devenir la Nuit Internationale de la boucherie de Chauve-Souris !!**

Considérant tous les faits évoqués ci-dessus, vous comprendrez, qu'en ma qualité de Président de l'Association « Bien vivre à Puy du Lac » et pour la pérennité de cette manifestation mondiale environnementale de la « Nuit internationale de la Chauve-souris », je donne un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet de parc éolien puy-laquois Sud et au projet de parc éolien puy-laquois Nord.

Le Président de l'Association,  
« Bien vivre à Puy du Lac »



Cyril RENARD





**Fête de la Chauve souris** Puy du Lac le 23 juin 2018 à partir de 20h



**Une très bonne soirée :  
Des moments de partage  
et de complicité en  
s'amusant à apprendre,  
en construisant un nichoir  
à chauve souris...  
De la bonne humeur...et  
de la gourmandise !**



**Merci  
Pour  
cette  
soirée !**



**Fête de la Chauve souris** Puy du Lac le 23 juin 2018 à partir de 20h



**Cette fête a permis de belles rencontres.....**



Merci à **Bat Max**,  
(Maxime Leuchtman  
Chiroptérologue, de  
Nature Environnement 17)  
pour nous avoir fait partager  
**sa passion pour les  
chauves souris...**



Des mammifères **si utiles**  
et qui ont tant  
**besoin de nous ...**  
surtout actuellement !



# Publications Presse – Fête chauve souris

Porc du Lac

L'Angérien Libre – Jeudi 14/06/2018

## A la rencontre de la chauve-souris

L'association Bien vivre à Porc du Lac, se donne une soirée thématique annuelle autour de la chauve-souris, samedi 23 juin.

Après la marche-éclair des phrases sauvages près la fête des plants en mai dernier, l'association puylaquoise se penche maintenant sur la faune sauvage de la commune. En partenariat avec Nature Environnement 17, l'association amènera le public à découvrir le mode de vie des chiroptères, les menaces qui pèsent sur l'animal mais aussi les actions de protection à mettre en place.

« Porc du lac se trouve être un haut lieu pour la présence des chauves-souris et nécessite sur elle toute les populations de puylaquoise », indique Alexandra Collet, secrétaire de l'association Bien vivre à Porc du Lac. Si l'espèce aux 950 races présente un peu partout dans le monde, fait l'objet de beaucoup d'intérêt, c'est que les spécialistes constatent son déclin dans nos campagnes.



La chauve-souris à l'occasion d'un meeting.

« L'espèce est menacée », précise encore la bénévoles.

La soirée qui lui est dédiée se divisera en plusieurs temps. D'abord les participants profiteront d'atelier pour par exemple, apprendre à reconnaître des nichoirs pour chauve-souris, pour échanger sur sa biologie, ou encore faire découvrir

les dangers de l'engrais que produisent ses déjections. Des jeux de société pour adultes et enfants, une exposition scientifique et informative, une conférence sur le quotidien des chauve-souris pour rendre le nez aux idées reçues complèteront la soirée, avant le départ pour une marche nocturne. Comment repérer la chauve-souris à l'oreille de la nuit? Maxime Lejeune de Nature Environnement 17 équipé d'un matériel à ultrason apportera au cours de cette balade, les explications pour reconnaître les variétés présentes sur la commune et plein d'autres informations encore.

Loïc de Laroux

■ 18h-20 heures – Gratuit – Tout public (enfant à partir de 6 ans) - Parking- Méauge. Lieu de rendez-vous : 5 Porc du Lac (le samedi). Inscription obligatoire : [bienvivreporcdulac@gmail.com](mailto:bienvivreporcdulac@gmail.com)

# Retour sur la Nuit Internationale de la Chauve-Souris...

Certains  
ont  
fabriqué  
des gîtes...



D'autres ont préféré les jeux...

**Merci à la centaine de personnes  
Présentes au logis du Fresne  
ce 29 juin 2019 !**



Ambiance assurée par Audrey  
avec un apéro quizz lors du  
pique nique partagé

Puis le public a attendu  
devant l'espace  
scénique...



# Retour sur la Nuit Internationale de la Chauve-Souris...

...la remise des prix par la  
Principale du collège et le  
Président de BVAPDL



Un grand bravo à nos 3  
gagnants du concours de dessins

## Et Merci à nos chauves-souris



Un tonnerre  
d'applaudissements  
a salué la prestation des  
artistes ...



Puis Maxime  
Leuchtman a donné  
une conférence et a  
entraîné le public  
dans une balade à la  
rencontre des  
chauves-souris



Puy-du-Lac

## La commune a construit 16 gîtes pour les chauves-souris

Après le succès de la fête de la chauve-souris en 2018, un chantier participatif a été mis en place afin de construire un immense gîte pour accueillir les « demoiselles de la nuit ». Rencontre avec « Bien vivre à Puy-du-Lac ».

voile de « Bien vivre à Puy-du-Lac » et « Nature environnement 17 ».

### Également au collège de Tonnay-Boutonne

L'association a participé aux ateliers organisés au Collège Marcel Pagnol de Tonnay-Boutonne, le lundi 27 mai, avec l'aide de Maxime Leuchmann, animateur chiroptérologue à « Nature Environnement 17 », lors d'une journée « banalisée ».

Soixante élèves de trois classes de 6<sup>e</sup>, encadrés par différents enseignants, Amaryr Foillet, Sciences et Vie de la Terre, Philippe Samain, technologie et Pascal Viroutaud, mathématiques, ont construit 30 gîtes qui seront implantés sur les murs du Collège, qui devient ainsi le second établissement du département à être refuge. Film, exposition, conférence, étude à la loupe binoculaire du guano (déjections), étude du cri, jeux pédagogiques ont permis aux jeunes de mieux comprendre l'animal.

Un atelier, animé par Audrey Tapiero, une bénévole passionnée du mammifère, a été consacré au mécanisme du radar interne et de l'écholocation permettant le repè-

rage et la visualisation des proies et des obstacles dans leur environnement. La pancarte officielle a été remise par Alexandra Collard, devant l'ensemble des élèves ayant participé à la demi-journée.

### Nuit de la chauve-souris 2019

Le collège organise également un grand concours de dessin, ouvert à tous les collégiens. Le dessin gagnant servira de support visuel à la prochaine « Nuit de la chauve-souris » de l'association « Bien vivre à Puy-du-Lac » en 2020. Les œuvres produites seront exposées non seulement lors des journées portes ouvertes du collège mais également lors de la « Nuit de la chauve-souris » 2019 qui se déroulera le samedi 29 juin de 17h à 23h30 au Logis du Fresne.

Ateliers, jeux, expositions, apéro et pique-nique partagé, spectacle théâtral, conférence et balade sont au programme. Nous en reparlerons dans une prochaine édition.

Serge Bouville

Pour en savoir plus sur l'opération refuge chauve-souris, le site de la SFEPM : <https://www.sfepm.org/refugepourlechauvesouris.htm>

■ Les inscriptions pour le concours sont ouvertes.  
Gratuit.  
Tout public, enfants à partir de 6 ans.  
Renseignements : [bienvivrepuydulac@gmail.com](mailto:bienvivrepuydulac@gmail.com).



Remise de la pancarte de refuge par Alexandra Collard à Isabelle Romé, principale du collège de Tonnay-Boutonne (photo Pascal Viroutaud)

Cette association s'est engagée dans la préservation des chiroptères. Les actions d'accompagnement, menées par l'association, ont conduit des habitants et la mairie à signer la convention « Refuge pour les chauves-souris », proposée par la Société Française pour l'Étude

et la Protection des Mammifères (SFEPM). C'est ainsi que la commune est devenue la première de France pour le nombre de conventions signées, avec 16 gîtes.

La pancarte officielle a été remise au maire, Claude Pilet, le dimanche 26 mai, par Alexandra Collard, béné-



Remise de la pancarte de refuge chauve-souris à Claude Pilet.

# Saint-Jean-d'Angély

## Pour soigner la flore

**ASNIÈRES-LA-GIRAUD** Une association de la commune vient de créer le sentier des orchidées, long de 6,2 kilomètres

Asnières-la-Giraud est un village très fréquenté. Traversé par la route départementale reliant Saintes à Saint-Jean-d'Angély, il abrite notamment un magasin de la communauté Emmaüs. Mais ce village, qui recense 22 hameaux, mérite aussi que l'on s'y arrête pour ses espaces naturels.

Présidente de l'Association asnéroise des ateliers du patrimoine, Dominique Giovannini s'est beaucoup investie pour mettre en valeur le patrimoine, qu'il soit architectural ou naturel, de la commune. « Nous avons commencé, avec une vingtaine de bénévoles, par remettre en état le lavoir près du Loubat. Nous avons également donné un coup de jeune au pont du Limousin, à celui de la Primauderie ainsi qu'à un porche », énumère la retraitée.

### Onze sortes d'orchidées

Passionnée, elle a ensuite exploité le travail d'un agriculteur du village : Jean-Marc Blanchet. Ce dernier, amoureux de la nature, avait entrepris de recenser les orchidées sur le territoire communal. Soutenue par l'Association française d'orchidophilie, l'association locale a dénombré onze sortes d'orchidées à Asnières. « Nous avions envie de faire connaître ces fleurs, les mettre en valeur », poursuit la présidente. La municipalité, et en particulier Daniel Bouthier, adjoint au maire chargé de la communication, s'est aussi impliqué dans ce projet qui, comme le fût du canon



Daniel Bouthier et Dominique Giovannini devant l'un des panneaux du sentier des orchidées. PHOTO P.B.

cher à Fernand Raynaud, a mis un « certain temps » à voir le jour. « Il aura fallu près de deux années », confirme l'élue qui a dû composer avec les joies de l'administration.

Ce sentier, qui s'étend sur 6 200 mètres, traverse des chemins ruraux et autres voies communales. Le départ - ainsi que l'arrivée du circuit - se trouve au stade du village (derrière la mairie-école). Une dizaine de panneaux explicatifs ont été installés sur ce sentier. Ce projet a bénéficié d'une dotation de 1 000 euros de la part de l'État. La municipalité

asnéroise s'est aussi engagée en installant deux bancs sur le parcours. « Les orchidées constituent un bel exemple de diversité. On en recense près de 2 000 différentes en Europe, dont 1 000 en France », poursuit Daniel Bouthier.

L'association fourmille de projets. « L'été prochain, nous espérons mettre en place des rencontres régulières avec un botaniste local : Benoit Léget. Nous espérons aussi réhabiliter des parties de notre église », conclut la présidente Dominique Giovannini. **Philippe Brégowy**

### PUY-DU-LAC

## Chauves-souris à l'honneur

Après des actions de sensibilisation auprès des adultes avec la signature de conventions refuges chauves-souris par de nombreux Puy-laquois, dont la mairie, une sensibilisation au collège Marcel-Pagnol et chez les CM2 (à Tonnay-Boutonne) et une première nuit en 2018, l'équipe de Bien vivre à Puy-du-Lac a souhaité mettre en lumière la chauve-souris et la raconter au grand public de main.

Cette fois, elle va monter telle une star sur une scène spécialement construite pour elle ! Rinola, chauve-souris Rhinolophe, rencontre Noctuloska, chauve-souris grande noctule, débarquant de sa lointaine Russie. D'abord concurrentes sur un même territoire, elles vont apprendre à s'apprécier, à s'aider. « Nous ne pouvons révéler toutes les surprises que recèle ce spectacle assez atypique. Il faut venir écarquiller les yeux, écouter, rire et rêver », disent les créatrices et interprètes de ce conte Véronique Pitard et Alexandra Collard.

### Vraies et fausses

Maxime Leuchtmann, chiroptérologue de Nature environnement 17, expert en chauve-souris donc, interviendra juste après le spectacle pour confirmer les anecdotes des chauves-souris par une conférence. Les fausses chauves-souris et Maxime Leuchtmann accompagneront en



Alexandra et Véronique, autant pédagogues qu'humoristes. PHOTO HUGO MICHES

suite le public pour rencontrer les vraies et ce sera un autre spectacle. Programme de cette soirée avec thé, café et gâteaux : de 17 à 19 heures découverte des chauves-souris au travers de jeux, d'une exposition pédagogique ; apprentissage de la construction d'un gîte confortable ; origami ; de 19 à 20 heures apéritif et pique-nique partagés ; de 20 heures à 20 h 30 résultats du concours de dessins du collège Marcel-Pagnol ; de 20 h 30 à 21 h 30 spectacle fantaisie naturaliste et humoristique ; de 21 h 45 à 23 h 30 observation de vraies chauves-souris sur place au Logis du Fresne à Puy-du-Lac. **Bibiane Bouillon**

### COMMUNES EXPRESS

#### MATHA

La randonnée de la passerelle écourtée. En raison de la canicule, la randonnée cycliste des résidents

du foyer La Passerelle a cessé mercredi (notre édition de samedi). La randonnée pourrait reprendre en septembre prochain.

### ÉCHOS DES VALS DE SAINTONGE

#### Les CM2 découvrent les chauves-souris

**TONNAY-BOUTONNE** L'après-midi du 21 juin a été occupé pour les CM2 par la découverte des chauves-souris. Origami, jeux interactifs, documentation et expositions les ont aidés en cela.

#### Abbaye royale : Saint-Jean en marche réagit

**SAINT-JEAN-D'ANGÉLY** Dans un communiqué adressé à la rédaction, le groupe Saint-Jean en marche estime que « l'Abbaye royale doit rester sous l'autorité de la Ville » et réagit à l'annonce d'une réunion, ce soir, de la nouvelle association de l'Abbaye royale (notre édition de mardi). Pour Saint-Jean en marche, la nouvelle entité deviendrait « un locataire quasi-maître des lieux et unique décisionnaire sur l'avenir de l'Abbaye... Ce projet est inacceptable et doit être retoqué. » Les membres de la liste de l'ancien maire, Paul-Henri Denieull, poursuivent : « créer une association pour gérer ce lieu à la dérive... va dans le bon sens. Encore faut-il que celle-ci dialogue avec les Angériens et avec



Les jeunes élèves en ont appris plus sur les chauves-souris, le 21 juin. PHOTO BIBIANE BOUILLON

tous leurs élus, y compris ceux de l'opposition. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Et nous le regrettons. »

#### Le Sporting Club Angérien veut lancer sa section féminine

**FOOTBALL** Le club, qui continue son développement, veut mettre en avant le football féminin. Il est possible de s'inscrire entre amies pour apprendre et progresser. Rendez-vous pour les portes ouvertes, réservées

aux filles de tous âges, les 1<sup>er</sup> et 4 juillet à partir de 18 h 30 sur le terrain synthétique, à Saint-Jean-d'Angély. Renseignements auprès de Julien De San Felix au 06 40 98 81 00.

#### Un stage multisport proposé début juillet

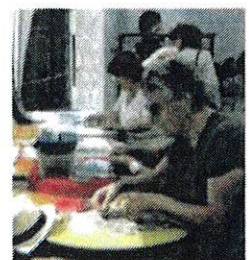
**MATHA** Le Tennis Club de Matha organise un stage multisport les lundis 8, mardi 9 et mercredi 10 juillet au parc des Charmilles à Matha ou au gymnase en cas de mauvais temps, pour les enfants de 7 à 15 ans. Au pro-

gramme : tennis, sarbacane, handball, pétanque, foot US, basket-ball, football, baseball, ultimate, biathlon et jeux... Les enfants seront accueillis à 9 h 30, amèneront leur pique-nique et sont en activités jusqu'au goûter fourni par le club, à 16 h 30. Tarifs : 1 journée 15 € ; 2 jours 29 € ; et 3 jours 42 €. Renseignements auprès de Cécile Ducret au 06 73 26 21 09 ou tennisclubmatha17@outlook.fr. Nombre de places limité.

La demande d'inscription peut se faire au CIAS au 05 46 59 18 33.

#### À la découverte du foyer rural

**SAINT-SAVINIEN** De nombreux visiteurs sont venus admirer les réalisations des différents clubs du foyer rural de Saint-Savinien, samedi dernier, lors de leurs portes ouvertes. Gageons que l'événement aura suscité des envies de participation et de création, comme la dentelle aux fuseaux par exemple.



Le foyer rural a ouvert ses portes. PHOTO PATRICK SCHMUCK

#### Plan canicule : il est toujours possible de s'inscrire

**SAINT-JEAN-D'ANGÉLY** Dans le cadre du plan canicule, les personnes fragiles peuvent se faire inscrire sur le registre municipal canicule tenu par le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale). Cette inscription est gratuite, volontaire, respectueuse de votre intimité. Elle permet une vigilance citoyenne et solidaire et une attention personnalisée en cas de canicule par les services du CIAS qui vous appelleront pour s'assurer que vous n'êtes pas en difficulté.

## Tbi, toi, mon tout, mon roi

**THÉÂTRE CORPOREL** À Carves, en cette fin d'année scolaire, les enfants à partir de 7 ans sont invités. Ils ont rendez-vous le 4 juillet à 21 heures dans le pittoresque Théâtre du Fau du Loup pour assister à la dernière création de la compagnie Les Gûmes, à K&K, mise en scène par Johan Lescep, conçu et joué par Brian Henrinks et Clémence Roualen. C'est l'histoire d'un couple, de deux personnes « inséparables », comme ces oiseaux originaires de l'Afrique du Sud. Il est ici question de la dépendance affective, du fait de s'oublier pour penser le nous avant le je ». Un thème qui devrait connaître le même succès que « Stolck », joué près de 250 fois dans le monde.

À partir de 7 ans. Tarif : 8-12 € Réservations : office de tourisme de Belvéd, 06 83 29 10 20. Achat de billets possible sur place trente minutes avant le spectacle.



## Adorables chiroptères

**DÉCOUVERTE** Les chauves-souris ont la cote à Puy-du-Fau, et c'est tant mieux car leurs populations sont menacées. Ce samedi 29 juin à partir de 17 heures, une soirée entière leur est consacrée, dans le cadre de la Nuit internationale de la chauve-souris. Les enfants apprécieront les jeux, les concours de dessin et les découvertes scientifiques mais aussi le spectacle de deux drôles de chauves-souris XXL. Ils pourront aussi rire aux éclats avec le spectacle de deux drôles de chauves-souris. Vous connaissez mal ce mammifère ? C'est le moment de dévoiler le vrai du faux. Comme de la théorie à la pratique il n'y a qu'un pas, rendez-vous la chauve-souris puy-laqualais « pour le vrai » dans le cadre d'une passionnante soirée nocturne.

Facebook: Bienêtrepuydufau  
Bande nocturne (à partir de 8 ans) (gratuit mais inscription obligatoire à bienvrespuydufau@gmail.com)



## À la découverte des chauves-souris

L'association « Bien vivre à Pay-du-Lac » participe, pour la deuxième année, à la Nuit internationale de la chauve-souris le samedi 29 juin. Détail des animations.



La sortie de Claire Lantier - 1er prix en 2013 - et du public pour l'après-midi

Cette manifestation est organisée par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPMA), en collaboration avec Natura Environnement 17. L'événement est donné à partir de 17 heures, au Logis de Fresnac.

Vous y découvrirez des ateliers qui commencent par un quiz, reprennent l'animal en cuisine, des jeux, des expositions, dont celle des dessins des élèves du Collège Adrien Pagnon de Bourgneuf-Boutonne.

De 18 heures à 20 heures se situe le moment de partage : un apéro et un petit spectacle, suivi le samedi du spectacle de 20 heures.

### Un spectacle théâtral inédit

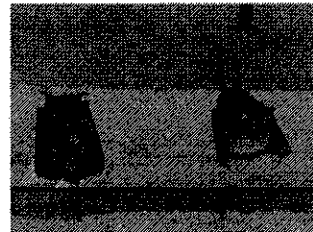
À 20 h 30, Alexandra Collart et Véronique Pélissier présentent, spécialement pour cette soirée, un spectacle théâtral, « Chouros qui pou ». L'originalité du spectacle est de faire découvrir le monde des chiroptères sous un angle artistique et humoristique, grâce aux prestiges d'une chorégraphie et d'une musique originale de l'association de Fresnac. Le public découvre ainsi des sons de chauve-souris, des anecdotes véridiques.

Après le spectacle, vers 21 h 45, Martine Lantier, chorégraphe-

logue à Nature Environnement 17, interviendra avec une conférence, pour continuer et développer les propos ou actions du soir ou du matin de la nuit, avant une soirée musicale. Il dédicacera les ouvrages de la vie au quotidien des chauve-souris, abordera les mythes et préjugés sur l'animal.

Serge Bourdelle

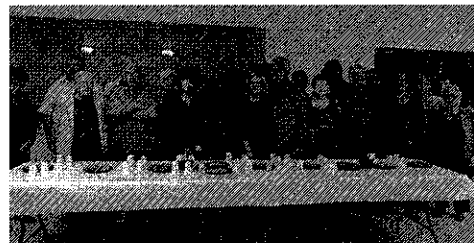
■ Soirée à 17 h, Logis de Fresnac  
■ Tarif public à partir de 6 ans.  
■ Entrée gratuite.  
■ Prévoir des vêtements chauds.  
■ Réservation obligatoire : bienvenue@paydulac.com



Deux après-midi chauve-souris ?

		4	3	7	
5					
4		7	2		
	7	9		4	
		9		2	8
5		3			1
	3	2	4		
		9		5	

## Le Club des aînés se porte bien



Les adhérents du club à l'AG, après l'après-midi

Deux comités de bien-être par an, un repas équilibré en octobre, permettent de renforcer les liens pour les autres membres du club.

L'assemblée générale, qui a eu lieu le samedi 12 juin, a validé le bilan de fonctionnement, sous la présidence de Serge Bourdelle, sous la présidence de Serge Bourdelle. La séance de Pay-du-Lac a permis également la tenue de la séance et d'une discussion sur les projets à venir.

Les adhérents se retrouveront dans la salle des fêtes de Pay-du-Lac les

mercredis pour jouer à la pétanque, au tennis... Des ateliers d'activités sont organisés en cours d'année, les prochains devant avoir lieu en juillet. Le club offre à ses adhérents un repas au restaurant, une à trois fois par an.

En 2018, le bureau était composé de Claire Pélissier, présidente, Jean-Benoît, vice-président, Pierre-Michel, secrétaire, Monique Pélissier, trésorière adjointe, Claude Fournier, trésorière adjointe. Cette dernière a candidaté au poste de vice au bureau. Claire Pélissier

gaut fait son entrée au conseil d'administration. Le prochain conseil aura lieu le bureau pour 2019.

Serge Bourdelle

Prochaines réunions : rencontre le dimanche 2 octobre 2018

■ La carte d'adhésion 2018 est de 4 € et une participation de 4 € par repas est demandée pour les membres du bureau.

**Tonnay-Boutonne**  
**SAMEDI 29 JUIN**  
17 heures à 21 heures  
**RANDOONNÉE**  
**SEMI-NOCTURNE**  
Repas au fil des étapes

**CORRESPONDANT**  
Serge BOURDELLE  
06 89 99 19 05  
10 rue de la République  
TONNAY-BOUTONNE

AVANT LE MATIN EN HEURES

# Retour sur la 3<sup>e</sup> Nuit Internationale de la Chauve-Souris 2020 ...

Certains ont fabriqué des  
gites refuges en bois...



D'autres ont admiré  
l'exposition « Belles de nuit »  
de Nature Environnement 17

## Nous étions plus de 70 personnes au logis du Fresno ce 22 août !



Mais tous ont attendu que Rinola  
(Grande Rhinolophe) et Noctuloshka  
(Grande Noctule) racontent leurs  
histoires...



# Retour sur la 3<sup>e</sup> Nuit Internationale de la Chauve-Souris 2020 ...



Témoignages de personnes déjà  
« Refuges chauve-souris »  
comme Mme La Maire au titre de  
la Commune de PUY DU LAC à qui  
le Président de Bien Vivre à Puy du  
Lac a offert un gîte refuge en bois  
construit par l'Association.



Comme le propriétaire du Logis du  
Fresne dont le projet est de réaliser  
un gîte XXL dans ses écuries.

Et Merci au Maire de TONNAY  
BOUTONNE pour sa visite !

**Et un grand merci à tous ceux  
qui ont accepté de devenir refuge ...  
Plus d'une 10<sup>e</sup> de conventions signées !!!**



Merci à cette  
petite famille  
bien  
sympathique  
et motivée  
pour devenir  
refuge !!

**Merci !**

**Et nous avons une  
bonne nouvelle...  
Rendez-vous demain...22h !**



[lemonde.fr](http://lemonde.fr)

## Oiseaux, chauves-souris et saumons en très fort déclin en France

Rafaële Rivais

4-6 minutes

### • Biodiversité

Selon le bilan 2018 de l'Observatoire national de la biodiversité, 180 000 espèces sont en danger, notamment en raison de l'usage de pesticides et de l'artificialisation des sols.

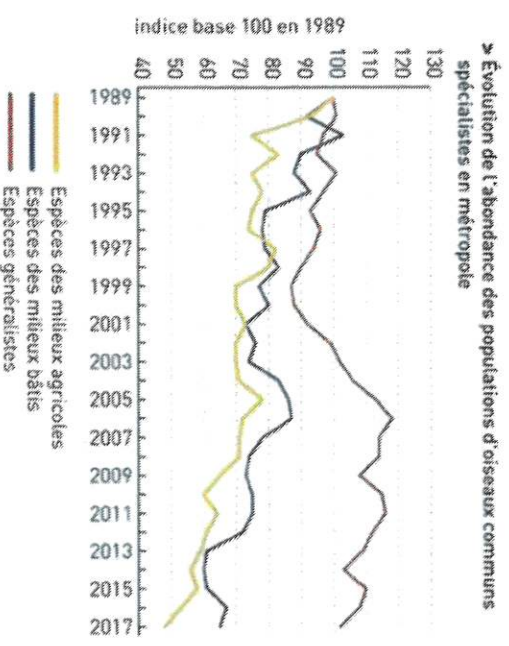
Le Monde avec AFP Publié le 18 juin 2018 à 19h05 - Mis à jour le 19 juin 2018 à 14h49

Lecture 1 min.



Trois mois après la publication d'une étude choc par le CNRS et le Muséum d'histoire naturelle, [le bilan 2018 de l'Observatoire national de la biodiversité \(ONB\)](#), publié lundi 18 juin, le confirme : les populations d'oiseaux connaissent un déclin vertigineux.

Ce projet participatif, piloté par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), qui agrège les données sur le vivant récoltées par des dizaines d'organismes en métropole et outre-mer, montre notamment une baisse des espèces d'oiseaux agricoles de 30 % entre 1989 et 2017.

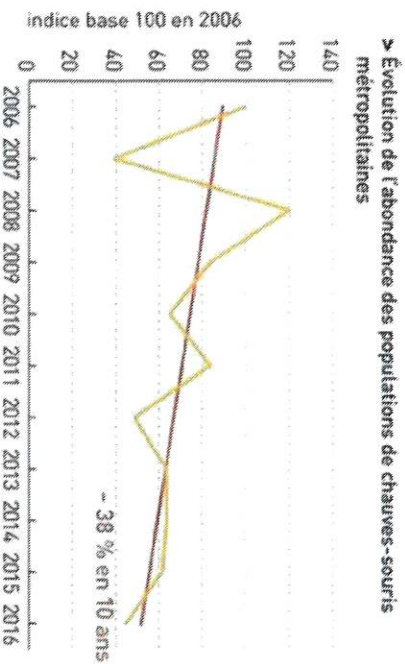


Selon Julien Massetti, chef de projet à l'AFB, ce déclin touche aussi les oiseaux des villes, comme les moineaux parisiens, et même depuis 2005 les oiseaux « *généralistes* » (qui vivent dans tous types de milieux) qui, avant, contrebalançaient la disparition des autres. Le « *phénomène [est] en train de*

changer d'ampleur », dit-il.

## 40 % de chauves-souris en moins

Les oiseaux ne sont pas les seuls menacés. Le rapport de l'ONB met aussi en évidence une diminution considérable des effectifs de chauves-souris, mammifères insectivores : près de 40 % en dix ans. Une tendance « à mettre en perspective avec la diminution de 76 % de la biomasse en insectes volants, constatée par une équipe de recherche entre 1989 et 2016, dans les aires protégées en Allemagne ».



L'Observatoire fait état de plusieurs menaces pesant sur les 180 000 espèces présentes sur le territoire français et rappelle que « métropole et outre-mer confondus, près d'une espèce vivante sur trois est en danger de disparition ».

Principale cause désignée de cette hécatombe : la consommation de pesticides en agriculture, qui a augmenté de 18 % entre la période 2009-2011 et la période 2013-2015, selon le bilan de l'ONB.

Lire aussi [« La France compte 1 000 espèces d'abeilles indispensables à la pollinisation »](#)

L'artificialisation des sols est également mise en cause :

« Entre 2006 et 2015, la France métropolitaine a perdu 590 000 hectares de terre agricole et d'espaces naturels », dénonce l'ONB, soit « l'équivalent d'un département comme celui de Seine-et-Marne ».

L'AFB s'inquiète aussi du sort de poissons qui vivent entre mer et eau douce, comme l'anguille et le saumon atlantique. Pour ce dernier, qui se reproduit dans une cinquantaine de fleuves et rivières français, (Rhin, Loire, Garonne, Dordogne...), le linéaire de cours d'eau qu'ils fréquentent a baissé de 70 % depuis 1900, selon l'AFB.

Dans la Loire, le nombre de saumons par an est passé de 100 000 au XIX<sup>e</sup> siècle à moins de 1 000 aujourd'hui, « en dessous du seuil minimum pour assurer le maintien des stocks ».

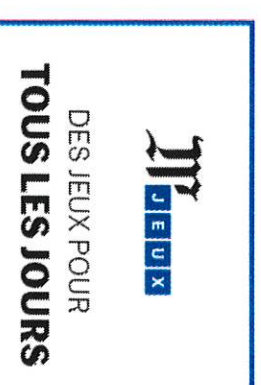
Lire aussi [La nuit, dernier refuge des mammifères contre](#)

[l'homme](#)

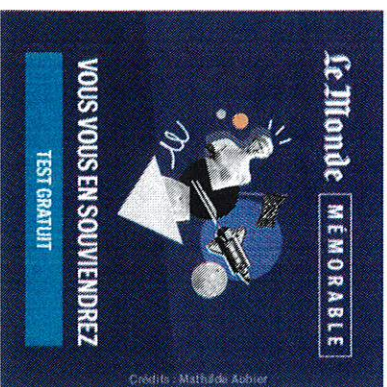
Le Monde avec AFP

[Voir les contributions](#)

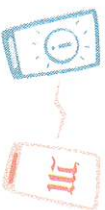
[Services](#)



JOUEZ



Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois



Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

Si vous utilisez ce compte à plusieurs, [passez à une offre multicomptes](#) pour faire profiter vos proches de votre abonnement avec leur propre compte. Sinon, cliquez sur « » et assurez-vous que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Vous ignorez qui d'autre utilise ce compte ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe](#).

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

## Observation n°173 (Courrier)

Déposée le 01 Octobre 2020 à 13:47

Par LORGEUX Stéphane

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Stéphane LORGEUX  
5, Puy Chenin  
17380 PUY DU LAC

Puy Du Lac, le 1er Octobre 2020

SUD

Mr le commissaire enquêteur,

J'habite la commune de Puy du Lac depuis Janvier 2001. C'est avant tout l'aspect environnemental qui m'a séduit, étant passionné par la nature, plus précisément par la flore. j'ai, entre autre, répertorié l'ensemble de la flore des marais de Puy Chenin.

Je suis par ailleurs « refuge pour les chauves souris » (voir convention en pièce jointe) et fier d'habiter le village qui compte le plus de conventions signées. Cet engouement communal témoigne entre-autre de l'intérêt porté par les habitants pour la préservation de notre environnement. Plus que quiconque, nous sommes bien conscients du déclin de ce mammifère et de la nécessité de le préserver. Puy du Lac abritant nombre d'espèces, c'est ce qui nous a poussé à participer à notre manière à la nuit internationale de la chauve souris. Si elle sont si nombreuses ici, c'est entre autre parce que nous les choyons !

La présence des éoliennes est, vous le savez bien, catastrophique pour ces mammifères. Je ne peux me résoudre à penser que si ces aérogénérateurs s'installaient, je devrais démonter mes nichoirs. Après avoir pensé mon environnement pour mieux les accueillir, je devrais mener une réflexion visant à les éloigner d'ici pour rendre cet habitat incompatible avec leur mode de vie et éviter ainsi une mort certaine...c'est inconcevable, surtout quand on sait que cela ne ferait que les acculer vers la cinquantaine d'éoliennes qui, déjà, entourent notre commune !!!

Voici l'une des raisons pour lesquelles je suis DÉFAVORABLE AU PROJET D'ÉOLIENNES SUD DE PUY DU LAC !

Cordialement,

Stéphane Lorgeoux





## Engagements de la SFPEM

La SFPEM s'engage à délivrer au signataire le Label « Refuge pour les chauves-souris » et autorise le propriétaire à en faire la publicité. L'association s'engage également à fournir les conseils et éléments techniques nécessaires à la protection des chauves-souris sur le Refuge, et à relayer les actualités concernant l'opération au signataire.

La SFPEM s'engage à fournir au propriétaire le guide technique de l'opération, ainsi qu'un autocollant circulaire signalant l'existence du « Refuge par les chauves-souris ». Le propriétaire peut également se procurer un panneau en PVC à fixer, au format A4, moyennant une participation financière, pour signaler l'existence de son refuge.

## Résiliation

Le propriétaire signataire se réserve le droit de se retirer unilatéralement de son engagement par lettre adressée à la SFPEM, en respectant un préavis d'un mois. La SFPEM se réserve le droit de retirer unilatéralement son agrément de « Refuge pour les chauves-souris » au propriétaire signataire, en particulier pour cause de non respect du paragraphe « engagements ». Le propriétaire s'engage à informer la SFPEM de toute cessation de la responsabilité d'entretien d'un des édifices ou espace mentionnés plus haut.

## Convention

### Identification précise du propriétaire

Nom : *LORGEUX*

Prénom : *Stéphane*

Adresse postale : *5, Puy Smerin 17380 Puy du Lac*

Téléphone : *06 35 23 63 21*

Mail : *stephane.lorgeux@sfpe.fr*

Propriétaire des édifices et espaces détaillés ci-après,



Convention n° :

Exemplaire n° :

### Identification des constructions et espaces concernés

Nom (ex : grange, terrain, parc...)	Localisation ou adresse
<i>Hanger</i>	<i>Puy du Lac</i>
<i>Grenier</i>	<i>Puy du Lac</i>
<i>Terrain (2300 m<sup>2</sup>)</i>	<i>Puy du Lac</i>

**Objet et durée :** Le rôle du Refuge pour les chauves-souris est de garantir la pérennité des chauves-souris (toutes les espèces sont légalement protégées) occupant ou fréquentant ces zones, et d'accroître la disponibilité d'espaces favorables dans des espaces non encore occupés. Pour cela, certaines pratiques devront être évitées et diverses actions pour favoriser les chauves-souris pourront être engagées (paragraphe « propositions »). Cette convention a également pour but l'application, lors de la réalisation des travaux d'entretien des espaces cités précédemment, des mesures qui sont détaillées dans le paragraphe « engagements ».

La présente convention est conclue pour une année et entre en vigueur à la date de signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction tous les ans et pour un temps indéterminé. Son adoption donne le droit à l'attribution du label de « Refuge pour les chauves-souris » au signataire.

**Informations vous concernant :** Je souhaite voir apparaître mon nom comme propriétaire d'un Refuge sur le site web de la SFPEM :  oui  non

Le propriétaire :

M/Mme : *LORGEUX Stéphane*

Qualité (s'il y a lieu) :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

*lu et approuvé*

Pour Nature Environnement 17 :

M/Mme : *LEUCHMANNA Maxime*

Fonction : *chargé d'étude*

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

*lu et approuvé*

Date : *26/07/2017*

**En cas de problème, d'urgence ou d'observation sortant de l'ordinaire, contactez la structure locale relais de l'opération.**

Cette action est menée avec le soutien financier de :



## Observation n°174 (Courrier)

Déposée le 02 Octobre 2020 à 13:48

Par CIROTTEAU Sylvia

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Sylvia Cirotteau  
Les loges  
17380 PUY DU LAC

Propriétaire

- D'un gîte rural
- D'une maison d'habitation
- de bâtiments agricoles et terres agricoles

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 02 10 2020

**Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes SUD**  
sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale

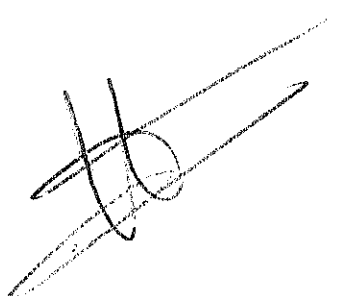
- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguïté, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales

- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
- Démantèlement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.



## Observation n°175 (Courrier)

Déposée le 02 Octobre 2020 à 13:48

Par POMMIER Jacqueline

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

## ENQUETE PUBLIQUE EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE PUY DU LAC.

- Je soussignée : *Madame Jacqueline POMMIER*, Demeurant au : 1, la Grollière 17380 Puy du Lac.
- En qualité d'usufruitière de cette maison.
- Je suis **contre la construction** des deux parcs éoliens Nord et Sud de la commune de Puy du Lac.

**- En conséquence, Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande de rendre un avis défavorable à ces deux projets.**

- Les raisons :

- Le prix de l'immobilier va se trouver impacté par ces constructions, et donc le prix de la maison va diminuer. Tel que déjà démontré par les agences immobilières locales.

- Ces machines vont détruire le paysage de la commune.

- Les nombreuses nuisances provoquées par ces machines vont détériorer ma qualité de vie.

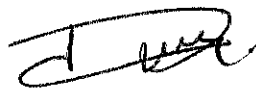
- Ma santé est fragile, je suis très sensible aux bruits de toutes sortes, et en particulier aux infrasons, qui me provoquent des acouphènes.

- Le parc Nord se situe sur un territoire propice aux oiseaux devenus rares dans la région. Tel les courlis, les cailles, et les chauves-souris.

- Je crains que ces machines aillent perturber les vols des oiseaux migrateurs, surtout au moment de leurs migrations. (Hirondelles et autres).

- Ces machines provoqueront la mort de ces oiseaux. Cela serait criminel.

Fait à Puy du Lac le 02 octobre 2020.



## Observation n°176 (Courrier)

Déposée le 02 Octobre 2020 à 13:49

Par M. TABUTEAU

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Monsieur TABUTEAU


NORD et SUD

Pury Chemin

Comment peut on être  
anti Eolien et se dire écologiste...

Si l'on supprime les centrales  
nucléaires dans un délai plus ou  
moins long, Si l'on est contre  
les énergies polluantes, comme  
fuel, gaz, avec quel produit  
de l'électricité peut être avec  
des hectares de panneaux solaires  
ou de kilomètres de surfaces agricoles

le 21 octobre 2020



## Observation n°177 (Courrier)

Déposée le 02 Octobre 2020 à 13:49  
Par MULLON Pierrette

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



Mullon Pierrette  
Les loges  
17380 PUY DU LAC

Sv.D

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 02 10 2020

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes Sud sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale

- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguïté, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales

- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
- Démantèlement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.



## Observation n°178 (Courrier)

Déposée le 02 Octobre 2020 à 13:50  
Par NICOLAS Vincent

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

NICOLAS  
VINCENT

7 le Pas Colin .

17380 TONNAY-Boutonne .

le 02.10.2020 -

NORD et SUD

A l'attention du Commissaire  
Enquêteur .

Je soussigné M<sup>r</sup> NICOLAS VINCENT ne pas vouloir de  
ces deux parc Eclien sur la commune du  
puy-du-lac .

Les raisons de cette prise de décision, est que.  
Nous ne sommes pas venant nous installés à la  
campagne pour voir pousser des Ecliennes au  
fond du jardin d'une hauteur de 150 mètres et  
de voir naître un site industriel. Celui-ci finira  
par mettre en danger notre Eco système .

Mettre en danger notre faune et flore si préservés  
jusqu'a présent, des bord de la boutonne .

Faire disparaître nos animaux sauvages, comme  
les cigognes, hérons, martin pêcheurs et aussi  
notre site de protection pour les Chauves-Souris  
notre meilleur protection contre les moustiques, et  
de ce fait les maladies que celui-ci génère.

"La dingue" futur pandémie .

Je vous insiste à prendre note de mes demandes au  
sujet de ces deux parc Eclien, qui me semble  
être une idée diabolique et participe activement à  
destruction de la cohésion citoyenne de nos villages  
et à démarquer des conflits entre les habitants.

Alors pourquoi voulons-nous continuer à  
organiser des (nombreuses) rencontres culturelles comme  
le spectacle "Cart d'Ecus", pour reconnaître  
notre passé, protéger ce que nous ont laissé  
nos Anciens, cette vie d'entraide et de  
Solidarité, que vous allez en créant ces  
cités Eoliens finir par détruire et  
anéantir.

Il n'y a pas de progrès futur en s'amusant à  
tuer ce qui a été conservé du passé.

Nicolas Vincent

le 02.10.2020



## Observation n°179 (Courrier)

Déposée le 02 Octobre 2020 à 13:50  
Par TATON Olivier

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Olivier TATON

SUD

3 Puy Chenin

17380 PUY DU LAC

Monsieur le commissaire enquêteur, après la consultation du dossier d'une potentielle implantation du parc éolien Puy Laquois Nord, Champs Freesia, il convient de relever quelques détails importants à mon sens. <sup>SUD</sup> ~~Freesia~~ <sup>Echeverria</sup>

- 1- Etant né à Melle (79) et ayant vécu mes vingt-cinq premières années en bord de Boutonne sur la commune de Le Vert, notre choix de résidence, ma conjointe et moi-même, s'est naturellement porté sur une habitation à proximité de cet affluent de la Charente. Nous y avons trouvé une ancienne ferme traditionnelle de 1744 sur la commune de Puy du lac qui jouxte le marais de Puy Chenin, touche la ZNIEFF (Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) N° 540014607 (Estuaire et basse vallée de la Charente) et se situe à quelques encablures de la zone Natura 2000 (FR5412025). Lieu de vie idéal en plusieurs points, le calme, la douceur du cadre et la tranquillité ont été nos premières motivations. Je suis musicien, violoniste et pianiste, enseignant en Education musicale et chant choral au collège du Château d'Oléron et producteur de compact disque à mes heures. J'ai besoin à ce titre d'une qualité de silence et de calme exceptionnelle notamment pour traiter mes enregistrements. Or il se trouve que « l'autoroute des oiseaux » A837 est située précisément à 2350m de notre maison dans un secteur Sud-ouest. De la porte de mon bureau, située façade Sud-ouest, j'entends très distinctement la circulation sur cet axe lorsque les vents sont de secteur Sud-ouest. Par une force de vent de 3 nœuds, le bruit ambiant atteint 55 dbA le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 21h. Cette nuisance est occasionnelle et directement liée à l'intensité du vent. Cependant, dans le projet futur, l'éolienne E2 serait située à une distance de 650m de notre maison. Dans le cas d'un vent de secteur Nord, elle serait une nuisance directe en terme d'émergence sonore. De même, l'éolienne E1, située à 800m de Puy chenin serait inéluctablement audible en cas de vent de secteur Nord, Nord-ouest (les plus fréquents dans notre secteur). Idem pour l'éolienne E3 à 900m de notre hameau et audible pour des vent de secteur Nord, Nord-est. Ceci nous prouve que, quelle que soit l'orientation du vent, la gêne sonore deviendrait inévitable, excepté pour des vents de secteur Est (ce qui n'arrive que très très rarement). Par ailleurs, il ne faut pas négliger la potentielle mise en résonance de ces 4 aérogénérateurs (E1, E2, E3, E4). En effet, lorsque ces quatre éoliennes seraient en fonctionnement, non seulement le cumul sonore serait considérable (rappelons qu'un seul rotor peut engendrer une puissance sonore pure de plus de 100 dbA) mais l'effet de résonance vibratoire pourrait devenir absolument insoutenable même à 800m de distance. L'implantation de 4 aérogénérateurs aussi près d'autant de maisons d'habitations est de ce point de vue complètement inacceptable !
- 2- Je suis un fervent observateur et admirateur de la nature et particulièrement de la faune qui nous entoure. Nous sommes à Puy Chenin en bordure du marais de la Boutonne (les premiers canaux sont situés à moins de 50m de notre maison !), zone humide par excellence. Notre propriété touche la ZNIEFF. J'ai pu observer depuis notre propriété une très grande variété d'espèces d'oiseaux sédentaires

ou migrateurs. Hérons cendrés, Grands cormorans, Martins pêcheurs, Aigrettes garzettes, Cygnes tuberculeux, Cigognes blanches, Grandes aigrettes, Milans noirs, Buses variables, Huppés fasciées. Ces oiseaux sont tous naturellement attirés par notre marais qui est encore un havre de paix leur permettant de se reproduire sereinement et de se nourrir abondamment. Il faut citer l'exemple particulièrement intéressant de la cigogne blanche. La Charente Maritime est devenue le premier département d'accueil de ce grand migrateur, largement devant le Haut Rhin. Les cigognes sont venues massivement dans la région pour une question d'abondance de nourriture en particulier grâce à la présence d'écrevisse de Louisiane dite plus vulgairement « écrevisse américaine ». La cigogne étant très opportuniste, elle se nourrit aussi très fréquemment de mulots, petits rongeurs, escargots etc... qu'elle trouve dans les plaines ; et il n'est pas rare de les voir en batterie derrière les tracteurs agricoles lors de fauchages autour du bois Brandet. Ce grand oiseau si majestueux d'une envergure spectaculaire de 2m possède toutefois un handicap majeur dans la manière de se déplacer en l'air. Son vol est avant tout plané et non battu comme celui du pigeon par exemple. Elle utilise le plus souvent des courants d'air chaud appelés thermiques pour survoler sa zone d'habitat ou pour effectuer ses migrations. En conséquence elle a de grosses difficultés pour éviter les obstacles et notamment les pales d'éoliennes en mouvement ! Deux couples nicheurs sont situés respectivement dans le « marais de Puy Chenin » (à 575m de notre maison) et au lieu-dit Quart d'écu. La distance des nids avec les éoliennes E1 E2 E3 et E4 est absolument rédhibitoire ! De plus une cigogne est plus fidèle à son nid qu'à son partenaire ! Il faut rappeler que la cigogne blanche est un oiseau doublement protégé par un arrêté ministériel du 17/04/1981 et une inscription à l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union européenne (directive 2009/147/CE). A ce titre il est interdit de la détruire, la mutiler, la capturer ou l'enlever, de la perturber intentionnellement ou de la naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids et de détruire, altérer ou dégrader son milieu ! Qu'elle soit vivante ou morte, il est aussi interdit de la transporter, la colporter, l'utiliser, la détenir, la vendre ou l'acheter. Toute atteinte à une espèce protégée est un délit passible de 2 ans de prison et jusqu'à 150000€ d'amende ! L'implantation d'éoliennes est totalement incompatible avec le principe même d'une zone protégée ! Ce massacre écologique est purement inacceptable ! Comment une entreprise comme Solvéo peut-elle prôner l'écologie et la transition qui l'ont faite naître et cautionner une destruction massive d'un milieu encore préservé ?! Comment cautionner les milliers de mètres cubes de béton ferrailé et qu'en sera-t-il des excavations sauvages et les milliers de camions qui vont défilier chaque jour pendant des mois et des mois pour évacuer les résidus de ces dites excavations pharaoniques, en détruisant tout sur leurs passages lors des travaux d'implantation ?! Doit-on ensuite parler d'énergie verte ? La réponse est non !

*Je vous demande donc, monsieur le commissaire enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet éolien !*

*P. J. Dolac le 02/10/2020*



## Observation n°180 (Courrier)

Déposée le 02 Octobre 2020 à 13:51  
Par POMMIER Gérard

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



## ENQUETE PUBLIQUE EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE PUY DU LAC.

- Je soussigné : *Monsieur Gérard POMMIER*, Demeurant au : 1, la Grollière 17380 Puy du Lac.
- En qualité d'usufruitier de cette maison.
- Je suis **contre la construction** des deux parcs éoliens Nord et Sud de la commune de Puy du Lac.

**- En conséquence, Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande de rendre un avis défavorable à ces deux projets.**

- Les raisons :

- Le prix de l'immobilier va se trouver impacté par ces constructions, et donc le prix de la maison va diminuer. Tel que déjà démontré par les agences immobilières locales.

- Ces machines vont détruire le paysage de la commune.

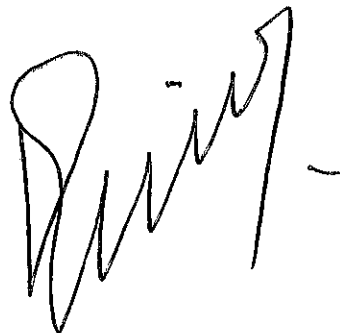
- Les nombreuses nuisances provoquées par ces machines vont détériorer ma qualité de vie.

- Le parc Nord se situe sur un territoire propice aux oiseaux devenus rares dans la région. Tel les courlis, les cailles, et les chauves-souris. Il en est très probablement de même pour le parc Sud.

- Je crains que ces machines aillent perturber les vols des oiseaux migrants, surtout au moment de leurs migrations. (Hirondelles et autres).

- Ces machines provoqueront la mort de ces oiseaux. Cela serait criminel.

Fait à Puy du Lac le 02 octobre 2020.



# Observation n°181

Déposée le 06 Octobre 2020 à 13:51

Par GARDEL GENEVIEVE

37 LA JARRIE

17380 PUY DU LAC

## Observation:

Je suis contre les projets éoliens nord et sud sur la commune de Puy du Lac pour les raisons suivantes.

- Impact sur la pollution visuelle et sonore de tous les habitants : C'est une aberration d'implanter 8 éoliennes au centre du village de PUY DU LAC qui n'est constitué que de hameaux
  - Impact sur les animaux d'élevage, sur la faune sauvage et des espèces protégées particulièrement les chauve-souris du bois Brandet
  - Impact sur les restaurations des habitations du pur style charentais, du château de la Grève, du logis du Péré qui accueille une clientèle locale, nationale et internationale (hôtel restaurant 4\*)
  - Impact sur nos monuments telle que l'église de Puy du Lac et celle de St Coutant\*) du 12ème siècle et atteinte au patrimoine classé : 112 bâtiments dans un rayon de 20 kms
  - Impact sur le spectacle « Le Quart d'Ecu raconte Puy du Lac » qui accueille chaque jour de spectacle 1500 spectateurs.
  - Impact sur le spectacle lui-même : le bruit, les lumières clignotantes. Ce son et lumière a fait déplacer des personnes du Puy du Fou qui nous ont félicité pour sa qualité. C'est même reconnu pour être « le petit Puy du Fou » et fait partie de SITE EN SCENE DE Charente Maritime. Je suis particulièrement sensible puisque bénévole depuis 14 ans, je suis chargée des réservations. Je veux aussi remercier Mme Ségolène ROYALE pour avoir ramené à 500 mètres la distance entre éoliennes et habitations alors qu'à l'époque ces constructions ne faisaient que 80 mètres de hauteur. On veut nous en mettre de 150 mètres de hauteur ! la logique voudrait que la distance soit redéfinie proportionnellement. Un KM en Allemagne et voir plus dans d'autres pays d'Europe. Je vous demande instamment d'abandonner ces 2 projets Nord ET SUD, de laisser notre campagne, nos marais, notre faune, nos habitants vierge de ces constructions de 150 mètres qui ne feront le bonheur que des promoteurs qui ont instruit ces projets, ça n'a pas lieu d'exister au centre d'un village. Je ne veux pas que mes enfants me reprochent un jour d'avoir laissé faire ça. De plus l'éolien n'est pas absolument une énergie propre comme on essaie de nous le faire croire. En conséquence, M le commissaire enquêteur, M. Le Préfet, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet éolien Nord et Sud
-

## Observation n°182 (Email)

Déposée le 02 Octobre 2020 à 13:46  
Par JERUSALMY Suzanne

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Sujet : [INTERNET] à l'attention de Mr J-P Bordron /commissaire-enqueteur

De : Jerusalmy Suzanne <suzjeru@gmail.com>

Date : 02/10/2020 13:46

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Suzanne Jérusalmy

18 Rue Alfred

92140 Clamart

Monsieur Jean Pierre BORDRON

Commissaire-Enquêteur

Cher Monsieur ,

Habitante d'une maison sur la commune de Puy du lac depuis plus de quinze ans, j'ai passé tous les été de mes 5 à 20 ans dans la commune. La nature paisible me permet de faire une véritable rupture avec la vie que je mène au quotidien. Le contraste de paysage est flagrant mais si le projet de construction d'un parc éolien aboutit, je ne pense plus passer mes vacances estivales ici.

En dehors de toutes considérations affectives voici ce que nous ne voulons pas en relation avec l'implantation d'éoliennes sur notre commune .

Une dégradation de l'habitat et une dévaluation de la valeur de nos maisons. sans parler de l'environnement historique de proximité.

Des effets néfastes sur notre santé et celle des animaux domestiques et sauvages induit par le bruit sons et ultrasons provoquant des céphalées, acouphènes, troubles du sommeil (effet stroboscopique ), tachycardie sans parler d'autres symptômes pouvant amener jusqu'à la dépression.

Constat factuel de médecins rapportés par l'académie Nationale de médecine et de nombreuses études,

La proximité immédiate (560 m) s'avère être une limite bien que réglementaire trop proche de nos maisons pour des éoliennes de cette hauteur . Une demi tour Eiffel !....

Nous attirons votre attention sur deux points également essentiels : la commune est située entre deux champs d'éoliennes implantés à Saint-Crépin et Archingeay est ce nécessaire de saupoudrer

d'autres champs dans toutes les communes ?.

L'autre point est que Puy du Lac comporte des espèces protégées dont les chauves-souris qui seront tués par ces machines entraînant des déséquilibres dans la biodiversité.

La commune est proche d'un site Natura 2000 qui a une grande valeur pour la faune et la flore exceptionnelles qu'il contient d'après l'Union Européennes.

Est-il besoin de rappeler que ce tient un spectacle depuis 15 ans à Quart d'écu amenant de très nombreux spectateurs . Seront ils toujours attiré par ce son et lumière les éoliennes devenant concurrentes seront elles arrêtées?

En 2017 la population de la commune à signer une pétition contre ces projets à 70%. Ces 70% ont élus un nouveau conseil municipal essentiellement pour cette même raison et s'opposant ainsi résolument à ces deux nouveaux parcs éoliens .Vous êtes le représentant de la démocratie et de la république trouveriez vous normal que ces projets aboutissent .

Comment l'utilité public peut-elle s'opposer à la majorité démocratique?

l'expérience nous montre que les sociétés qui construisent ces éoliennes si elles font faillites donnent à la commune le soin de déconstruire celles ci . Coût que les citoyens devront supporter (en plus de nuisances)

En conclusion je suis totalement défavorable à l'implantation des deux parcs d'éoliennes sud et nord sur la commune de Puy du lac. Je m'en remet à la sagesse de votre décision et vous prie, Monsieur le commissaire enquêteur, d'accepter mes salutations distinguées.

Suzanne Jérusalmy

## Observation n°183 (Email)

Déposée le 03 Octobre 2020 à 14:27

Par PISSIER Jessica

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] Avis défavorable sur le projet de "Parc éolien puy laquois Sud"

**De :** Jessica Pissier <jessica.pissier@wanadoo.fr>

**Date :** 03/10/2020 14:27

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je prends le temps de vous contacter, car j'espère de tout cœur être lue. Et donc par avance je vous en remercie.

Je suis concernée directement par ce projet « Sud », au vu de son implantation géographique.

Avec ma candeur et toute ma sincérité, je vous livre les quelques remarques qui me viennent à l'esprit.

Je quitte la ville très prochainement pour venir vivre avec M. GRANGER au 9 La Vacherie, à Puy-du -Lac. Et cela tombe bien : je suis saturée de l'agitation des villes, de la pollution, notamment sonore, qui contribue je le crois à nous anesthésier et à faire de nous des gens renfermés et en protection vis-à-vis de notre environnement immédiat. Je capitule, donc...avec plaisir. Et j'apprends que la question se pose -encore, je le souhaite- d'établir...quoi ? : 2 parcs éoliens dans une grande proximité avec la maison ??? J'avoue tomber des nues. Je ne comprends pas très bien.

Vous disposez de connaissances et compétences techniques que je n'ai pas. Mais, que valent-elles sans le socle du bon sens, ces connaissances ? A quoi bon étudier et manier des notions qui desserviront des individus, des animaux, et leur environnement ? Ce n'est pas dans cette direction que je conçois le progrès. Définitivement.

En bref, et sans évoquer la difficulté que nous aurions éventuellement plus tard à revendre une maison avec des éoliennes dans le jardin... à moins que vous soyez preneur ?!

Je ne peux concevoir que ce projet voie le jour, à moins qu'il soit motivé, uniquement, par des considérations pécuniaires. Spéculatives. Ne nous mentons pas. Le système économique dysfonctionne. Clairement. Le confinement -s'il en fallait une preuve- nous l'a renvoyé en pleine figure. Être efficace dans un système qui dysfonctionne n'est pas signe de bonne santé...mentale. Arrêtons, donc, de nous mentir. Je répète. Alors je vous invite à regarder à l'intérieur de vous, avec la plus grande sincérité et la plus grande carté, quelles sont réellement vos motivations, et celles des décisionnaires dans ce genre de projets.

Je partage l'avis de M. GRANGER, mon compagnon : je ne suis pas particulièrement bucolique, mais il y a de quoi s'inquiéter lorsqu'on n'entend quasiment plus d'oiseaux, ni de grenouilles. Je suis heureuse de pouvoir bientôt prendre ma part de responsabilité, et essayer d'œuvrer au quotidien, à la campagne, pour limiter autant que possible mon empreinte sur cette terre, ou en tout cas vivre avec elle intelligemment, voire la revaloriser. Rendre au jardin -un joli petit parc- sa vitalité, un peu de diversité dans les variétés d'oiseaux et d'insectes, par un investissement intelligent du lieu. Alors, vous pourrez comprendre que je suis désolée, foncièrement désolée, que l'idée existe dans l'esprit de certains, de venir bétonner la terre à quelques mètres de la maison, pour y planter des monstres laids et bruyants. Surtout, à des fins....qui leur seront profitables. C'est cela, c'est désolant. Et le signe que l'on n'a TOUJOURS PAS compris.

S'il vous plaît, merci de considérer ma parole, ainsi que celle des habitants des lieux concernés. Nous ne portons pas que nos intérêts propres, nous essayons aussi d'évoquer celui de ceux qui ne peuvent s'exprimer, à savoir : la faune et la flore, qui continuent de mourir sous notre regard devenu insensible.

Vous possédez, vous, un moyen d'action, pour aller dans le sens de l'évolution. D'une évolution saine et respectueuse. Les solutions de demain n'existent pas dans ce genre de projets. Permettez que l'intelligence explore d'autres solutions, viables, celles-ci, au sens le plus large du terme.

Avec mon respect, et avec espoir,

Jessica PISSIER



## Observation n°184 (Email)

Déposée le 04 Octobre 2020 à 16:46  
Par RENARD Joëlle

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] Ref. Deux projets éoliens Nord et Sud à Puy du Lac (17380). Observations au commissaire-enquêteur

**De :** <joelle-renard@neuf.fr>

**Date :** 04/10/2020 16:46

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Le 4 octobre 2020

Monsieur le commissaire-enquêteur,

J'apporte ma voix de soutien CONTRE les projets Eoliens Nord et Sud à Puy du Lac (17380)

L'encerclement-mitage de la commune de Puy du Lac par des éoliennes est un défi au sens commun. Les étroites zones d'implantations projetées font que quelle que soit la situation géographique des habitations sises sur cette commune elles ne pourront échapper à leur invasion visuelle et sonore. Qui peut souhaiter vivre au quotidien et pour des années, encerclé par huit gigantesques éoliennes et subir leurs nuisances ?

Les nocivités que les éoliennes génèreront dans ce contexte de proximité sont difficilement acceptables pour les populations y ayant leur habitat.

Les déprédations sonores et les infrasons tout d'abord : leur impact sur les êtres humains, les animaux domestiques et les animaux sauvages en termes de souffrance physique/mentale n'est plus niée à l'heure actuelle et ces nuisances font peser la menace d'un grave impact environnemental sur un territoire qui jusqu'à présent vit en harmonie avec sa faune et sa flore grâce à une approche respectueuse du patrimoine local sur lequel veille les habitants.

En ce qui concerne l'aspect écologique mis en avant, je cite Stéphane Chatelin directeur de l'association Négawatt qui reconnaît que : *« L'éolien ... comme tout moyen de production d'énergie a un impact. Si, pour fonctionner, une éolienne n'émet pas de gaz à effet de serre, elle utilise des matières premières et de l'énergie dans sa phase de construction et de mise en place physique et chaque machine nécessite un socle de béton, environ 1.500 tonnes par mât. Le mât requiert de 25 à 40 tonnes d'acier selon les modèles. Les pales sont formées de composites difficiles à recycler et l'électronique utilise des composants précieux, comme le silicium et l'aluminium, ainsi que des " terres rares ", terme derrière lequel se cachent 17 métaux essentiellement des sous-produits de l'industrie minière, difficiles à extraire »*

Je soutiens avec énergie la municipalité de Puy-du Lac qui après avoir étudié les différents aspects des deux projets de construction sur son territoire de 4 éoliennes chacun, dénommés :

1. Parc Eolien Nord FREESIA, et
2. Parc Eolien Sud ECHEVERIA

et avoir appréhendé : le gigantisme des constructions, les nuisances mentionnées ci-dessus, les aléas de leur rentabilité réelle, de leur durée de vie, de leur fin de vie et l'angoissante réalité de leur démantèlement à terme, conteste vigoureusement l'intérêt de ces projets pour leur commune et s'oppose à leur réalisation.

Je vous demande d'émettre en mon nom un avis défavorable aux deux projets

**éoliens nord et sud de Puy du Lac (17380).**

Joëlle Renard, 12 rue du Pinier, 17250 La Vallée

## Observation n°185 (Courrier)

Déposée le 05 Octobre 2020 à 13:55  
Par Dr Alain NOEL

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

A Mr le Préfet de Charente Maritime,  
A Mr Jean Pierre Bordron, Commissaire enquêteur

## Pourquoi les deux parcs Eoliens Nord et Sud de Puy du Lac seront-ils responsables de la Mort de notre Village ???

D'abord parce qu'ils se situent en plein cœur du Village, autour de notre unique bois (Bois du Brandé) et à une distance de nos maisons bien inférieure à 1000 m.

Merci à Ségolène Royal qui a fait ramener à 500 m la distance minimum en France, contrairement à tous nos pays voisins !!...

Il faut bien réaliser que si cette distance avait été maintenue à 1000m minimum, il n'y aurait pas eu de projets Eoliens à Puy du Lac.

Si malheureusement ces 2 projets devaient se réaliser, a-t-on pensé à la **HAINE** de 80% de la population envers l'ancien Maire Mr Claude Pilet, porteur du projet, et envers ceux qui ont signé (plus ou moins sous sa pression) les baux emphytéotiques sur leurs terrains, préférant ainsi le rapport financier aux souhaits et au bien-être de la grande majorité de la population.

Cette **HAINE** de la population actuelle sera permanente, tous les jours et toutes les nuits de l'année, elle continuera avec nos enfants et nos petits enfants, jusqu'au démantèlement de ces 8 montres, pendant au moins 30 ou 40 ans !!!

Personnellement, je ne veux pas que mes enfants et petits enfants puissent dire un jour « comment se fait-il que notre père ou grand père ait laissé faire ces 2 projets **fous et inutiles** dans notre Village ? »

### La mort du **Son et Lumière du Quart d'Ecu**

Depuis 14 ans ce Festival fait partie de la vingtaine d'évènements classés 'Sites en Scène' par le département de Charente Maritime. Chaque année, ce sont 6000 spectateurs et des milliers de visiteurs au Village Expositions qui se retrouvent l'après-midi et le soir, dans ce cadre champêtre, rural et authentique, pour transmettre une grande partie de notre patrimoine humain et culturel.

Beaucoup d'Elus du Conseil Départemental avec Mr Stéphane Villain, beaucoup de Maires de tout le département sont présents, sans oublier,

Sénateurs, Conseillers Départementaux, Conseillers Régionaux, Sous-Préfets et Députés.

Comment peut-on imaginer que tous ces visiteurs, qui arriveront sur le Site du Quart d'Ecu par la départementale 137 (La Rochelle / Rochefort / St Jean d'Angély) seront obligés de passer entre 2 éoliennes de 150 m de hauteur !!!

Comment peut-on imaginer que la 'toile de fond' du Spectacle de Nuit et du Village-Expo, sera massacrée par 8 éoliennes des 2 parcs Sud et Nord !!!

C'est d'ailleurs ce qu'a exprimé notre metteur en scène professionnel, Mr Patrick Henniquau, dans sa déposition écrite au Commissaire enquêteur.

L'office de Tourisme et le Conseil Départemental de Charente Maritime disent vouloir développer le '**Tourisme Vert**' : faire venir dans l'arrière-pays les vacanciers qui se concentrent en bord de mer et favoriser ainsi les nuitées dans les gîtes, chambres d'hôtes, campings, villages de vacances et hôtels.

Comment peut-on croire que, autant d'éoliennes (déjà 43 dans notre secteur), ne vont pas faire fuir ces touristes ???!!!

Que vont devenir les itinéraires et circuits balisés, pedestres, VTT et équestres, subventionnés par les collectivités locales et départementales, qui traversent notre village ???

Il est impossible pour un cavalier de passer sous une éolienne !!

Quand on est un Elu, Maire ou Conseiller Municipal, il me semble que l'on doit respecter les volontés et les idées de 80% de ses administrés : 70% ont signé une pétition contre les éoliennes en 2017 + 10 % qui n'ont pas voulu la signer à l'époque pour ménager la susceptibilité de l'ancien Maire !!

On peut se poser la question, pourquoi Mr Pilet, ancien Maire, est-il toujours aussi personnellement attaché à ce projet ??... ne tenant pas compte de l'avis de la majorité de la population du Village et de l'avis de toutes les communes avoisinantes et de l'avis d'une majorité des Elus du Département de Charente Maritime.

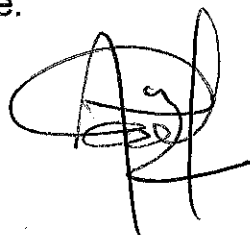
Comment accepter un tel projet, aussi fou qu'inutile, quand on connaît toutes les irrégularités qui se sont succédées depuis le tout début de l'instruction du dossier pour mettre en place ces 2 parcs éoliens de Puy du Lac Sud et Nord.

Heureusement, le nouveau Conseil Municipal et sa nouvelle Maire Mme Valérie Floch Rujy, élus dans sa totalité, dès le 1<sup>er</sup> tour des élections, avec presque 70% de votant et malgré le covid-19, mettront en évidence toutes ces 'magouilles' !!

Mr le Préfet de Charente Maritime et Mr le Commissaire enquêteur Jean Pierre Bordron, je dois vous dire que vous aurez une lourde responsabilité si vous donnez un avis favorable à ces 2 projets sur notre Commune jusque là si paisible et si agréable (parc éolien sud et parc éolien nord).

Sachez que, comme 80% de la population, je m'y opposerai de toutes mes forces et durant tout le reste de ma vie.

Docteur Alain NOEL



- . Médecin Généraliste depuis 45 ans
- . Ancien Président du Comité Départemental du Tourisme Equestre de la Charente Maritime
- . Ancien Président du Comité Départemental d'Equitation de Charente Maritime (9000 licenciés et 123 structures équestres)
- . Président de l'Association 'Le Quart d'Ecu Raconte Puy du Lac' qui produit le spectacle Son et Lumière et le Village-Expo depuis 14 ans avec le Label 'Sites en Scène' du Conseil Départemental (plus de 250 bénévoles)
- . Propriétaire et habitant du lieu dit 'Le Quart d'Ecu' depuis 1990 dans la ferme familiale construite depuis 1654 et appartenant à la Famille Noël depuis 1879.

## Observation n°186 (Courrier)

Déposée le 05 Octobre 2020 à 13:55

Par ELOUARD Bernard

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---



Monsieur Elouard Bernard

30 les Renaudières  
1730 CABARIOT

MR BORDRON Jean-Pierre  
Enquêteur public

Mairie de Puy-du-Lac  
La Jarrie  
17380 PUY-DU-LAC

Monsieur,

Je me permets de vous donner mon avis au sujet du parc éolien sud Puylacquois.

Je connais Puy-du-Lac depuis des années, ma fille y a acheté une maison il y a 31 ans, c'est une commune rurale étendue où plusieurs hameaux sont dispersés et donc les éoliennes vont se trouver trop proche des habitations. il y a déjà beaucoup trop de parcs éoliens visibles tout autour.

Nous allons aussi au spectacle son et lumières du Quart d'Ecu très populaire dans la région et qui serait défiguré par ses engins.

Et enfin, le projet se trouve juste à côté du bois du Brandet lieu d'habitation de 17 espèces de chauve-souris. Et on connaît les conséquences des éoliennes sur ces animaux

Je suis totalement contre le projet éolien sud puylacquois.

Agréez, Monsieur l'enquêteur public, mes salutations distinguées.

Monsieur Elouard Bernard

## Observation n°187 (Courrier)

Déposée le 05 Octobre 2020 à 13:56  
Par ELOUARD Liliane

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Madame Elouard Liliane

SUD

30 les Renaudières  
1730 CABARIOT

MR BORDRON Jean-Pierre  
Enquêteur public

Mairie de Puy-du-Lac  
La Jarrie  
17380 PUY-DU-LAC

Monsieur,

Je me permets de vous donner mon avis au sujet du parc éolien sud Puylacquois.

Je connais Puy-du-Lac depuis des années, ma fille y a acheté une maison il y a 31 ans, c'est une commune rurale étendue où plusieurs hameaux sont dispersés et donc les éoliennes vont se trouver trop proche des habitations. il y a déjà beaucoup trop de parcs éoliens visibles tout autour.

Nous allons aussi au spectacle son et lumières du Quart d'Ecu très populaire dans la région et qui serait défiguré par ses engins.

Et enfin, le projet se trouve juste à côté du bois du Brandet lieu d'habitation de 17 espèces de chauve-souris. Et on connaît les conséquences des éoliennes sur ces animaux

Je suis totalement contre le projet éolien sud puylacquois.

Agréez, Monsieur l'enquêteur public, mes salutations distinguées.

Madame Elouard Liliane

## Observation n°188 (Courrier)

Déposée le 05 Octobre 2020 à 13:56  
Par GUILLAUD Bernard

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Monsieur Guillaud Bernard

SVP

3 Cresson  
17380 Puy-du-Lac

Mr Bordron Jean-Pierre  
Commissaire enquêteur

Mairie de Puy-du-Lac  
La Jarrie  
17380 Puy-du-Lac

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à l'enquête publique en cours concernant le projet du parc éolien Puylacquois sud, je viens par la présente donner mon avis.

Je suis tout à fait contre ce projet, propriétaire d'une maison que nous avons rénovée depuis 31 ans, je désapprouve leur présence sachant que l'éolienne E2 est à 680 m, la E1 à 815 m, et les éoliennes E3 et E4 à moins de 2kms. En effet, nous savons parfaitement que les acheteurs ne se précipiteront pas pour acheter un bien si près de ces monstres de 150m.

Puy-du-Lac est une commune très étendue, constituée de 20 hameaux, donc inadaptée à ce projet où chaque habitant se trouvera quasiment au pied d'une éolienne.

J'ai acheté ce bien pour le calme et la beauté de ce coin de verdure proche de zones Natura 2000, ZNIEFF et ZICO, pour voir et entendre la faune et la flore de notre région et non pas pour voir et entendre tourner des pâles d'éoliennes. Nous sommes la 1ère commune de France « refuge chauve-souris » et vous savez que ces dernières se nourrissent de moustiques. Quand on sait que la Charente-Maritime est passée en vigilance rouge depuis 2019, ce qui veut dire que le moustique tigre y est implanté et actif, ce n'est pas le moment de les détruire. 17 espèces ont été répertoriées dans bois du Brandet, seul bois de la commune, qui se trouvera au milieu du parc éolien sud.

Je trouve également que l'éolien est faussement écologique : couler des tonnes de béton dans la terre et ensuite faire de même avec les pâles qui ne sont pas recyclables ne me semble pas aller dans ce sens. Il ne suffit pas d'enterrer les déchets pour qu'ils n'existent plus.

Une chose qui me pose problème aussi et surtout, ce sont les nuisances visuelles et surtout sonores que cela engendre. Il est proposé des tests pour vérifier le niveau sonore mais ce n'est pas quand elles seront implantées qu'il faudra s'apercevoir de ces désagréments. Il sera trop tard et nous en aurons pour des années à essayer de le supporter. Nous sommes dans une commune rurale où le moindre bruit se fait remarquer aussitôt.

Dernière chose, et non des moindres, les problèmes de santé que cela engendre (migraines, nausées, acouphènes, troubles du sommeil, tout cela pouvant engendrer un phénomène de dépression), certains diront que tous ces inconvénients existent, d'autres maintiendront que ce ne sont que des balivernes. Personnellement je ne tiens pas à attendre que des éoliennes soient à moins de 700m de chez moi pour le savoir et qu'il soit trop tard.

La Charente-Maritime est un département touristique qui commence à ressembler de plus en plus à un champs d'éoliennes. Nous sommes entourés de 5 parcs éoliens visibles de notre commune, je ne suis pas persuadé que le fait d'en rajouter un aura un effet positif pour les touristes qui recherchent la douceur de vivre à la campagne. Nous avons le château de la Grève, un manoir du 15ème siècle, à Saint Coutant non loin de là, se trouve le logis du Péré, seigneurie dont on trouve mention dès 1392, ces 2 bâtiments historiques se trouveront défigurés. De même nous avons un spectacle son et lumières, labellisé « sites en scène », chaque année attirant énormément de spectateurs, qui raconte un siècle de ruralité au coeur de notre campagne saintongeaise qui ne supporterait sûrement pas des éoliennes en toile de fond.

Il n'y a eu aucune concertation préalable avec les administrés de la part de l'ancienne municipalité et nous nous trouvons devant une situation où 70 % de la population (selon pétition faite) rejette ce parc éolien.

Alors, pour toutes ses raisons, je suis totalement contre le projet de parc éolien Puylacquois sud.

En espérant que vous entendrez mes arguments, agréez, Monsieur l'enquêteur public, mes salutations distinguées.

Monsieur Guillaud Bernard

## Observation n°189 (Courrier)

Déposée le 05 Octobre 2020 à 13:57  
Par GUILLAUD Marie-Lyne

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

MME GUILLAUD Marie-Lyne

SUD

3 Cresson  
17380 Puy-du-Lac

Mr Bordron Jean-Pierre  
Commissaire enquêteur

Mairie de Puy-du-Lac  
La Jarrie  
17380 Puy-du-Lac

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à l'enquête publique en cours concernant le projet du parc éolien Puylacquois sud, je viens par la présente donner mon avis.

Je suis tout à fait contre ce projet, propriétaire d'une maison que nous avons rénovée depuis 31 ans, je désapprouve leur présence sachant que l'éolienne E2 est à 680 m, la E1 à 815 m, et les éoliennes E3 et E4 à moins de 2kms. En effet, nous savons parfaitement que les acheteurs ne se précipiteront pas pour acheter un bien si près de ces monstres de 150m.

Puy-du-Lac est une commune très étendue, constituée de 20 hameaux, donc inadaptée à ce projet où chaque habitant se trouvera quasiment au pied d'une éolienne.

J'ai acheté ce bien pour le calme et la beauté de ce coin de verdure proche de zones Natura 2000, ZNIEFF et ZICO, pour voir et entendre la faune et la flore de notre région et non pas pour voir et entendre tourner des pâles d'éoliennes. Nous sommes la 1ère commune de France « refuge chauve-souris » et vous savez que ces dernières se nourrissent de moustiques. Quand on sait que la Charente-Maritime est passée en vigilance rouge depuis 2019, ce qui veut dire que le moustique tigre y est implanté et actif, ce n'est pas le moment de les détruire. 17 espèces ont été répertoriées dans bois du Brandet, seul bois de la commune, qui se trouvera au milieu du parc éolien sud.

Je trouve également que l'éolien est faussement écologique : couler des tonnes de béton dans la terre et ensuite faire de même avec les pâles qui ne sont pas recyclables ne me semble pas aller dans ce sens. Il ne suffit pas d'enterrer les déchets pour qu'ils n'existent plus.

Une chose qui me pose problème aussi et surtout, ce sont les nuisances visuelles et surtout sonores que cela engendre. Il est proposé des tests pour vérifier le niveau sonore mais ce n'est pas quand elles seront implantées qu'il faudra s'apercevoir de ces désagréments. Il sera trop tard et nous en aurons pour des années à essayer de le supporter. Nous sommes dans une commune rurale où le moindre bruit se fait remarquer aussitôt.

Dernière chose, et non des moindres, les problèmes de santé que cela engendre (migraines, nausées, acouphènes, troubles du sommeil, tout cela pouvant engendrer un phénomène de dépression), certains diront que tous ces inconvénients existent, d'autres maintiendront que ce ne sont que des balivernes. Personnellement je ne tiens pas à attendre que des éoliennes soient à moins de 700m de chez moi pour le savoir et qu'il soit trop tard.



La Charente-Maritime est un département touristique qui commence à ressembler de plus en plus à un champs d'éoliennes. Nous sommes entourés de 5 parcs éoliens visibles de notre commune, je ne suis pas persuadé que le fait d'en rajouter un aura un effet positif pour les touristes qui recherchent la douceur de vivre à la campagne. Nous avons le château de la Grève, un manoir du 15ème siècle, à Saint Coutant non loin de là, se trouve le logis du Péré, seigneurie dont on trouve mention dès 1392, ces 2 bâtiments historiques se trouveront défigurés. De même nous avons un spectacle son et lumières, labellisé « sites en scène », chaque année attirant énormément de spectateurs, qui raconte un siècle de ruralité au coeur de notre campagne saintongeaise qui ne supporterait sûrement pas des éoliennes en toile de fond.

Il n'y a eu aucune concertation préalable avec les administrés de la part de l'ancienne municipalité et nous nous trouvons devant une situation où 70 % de la population (selon pétition faite) rejette ce parc éolien.

Alors, pour toutes ses raisons, je suis totalement contre le projet de parc éolien Puylacquois sud.

En espérant que vous entendrez mes arguments, agréez, Monsieur l'enquêteur public, mes salutations distinguées.

Mme Guillaud Marie-Lyne

## Observation n°190 (Courrier)

Déposée le 05 Octobre 2020 à 13:57

Par M. et Mme ROULIN

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

NORD et SUD

MR ET Mme ROULIN

15 TER LA JARRIE

17380 PUY DU LAC

Mr Bordron, commissaire enquêteur

Mairie de Puy du lac

17380 Puy du lac

Object : enquête publique AVIS DEFAVORABLE

En tant qu'habitants de Puy du lac depuis 3 ans, il est de notre devoir de s'exprimer au sujet du projet éolien.

Tout d'abord nous sommes très déçus de prendre connaissance de ce projet de cette manière, le manque de communication auprès des habitants est déplorable et nous aurions souhaité pouvoir nous exprimer bien avant l'enquête publique.

Le projet du parc éolien Puy Lacquois (NORD et SUD ! )est un véritable coup de massue pour nous, habitants du lieu-dit La Jarrie.

-D'une part vis-à-vis de la proximité du parc éolien. En effet, les 2 projets représente 8 éoliennes côtoyant notre résidence dont la E6 du parc Nord à moins de 610 mètres ! Aujourd'hui, de nombreuses études montrent un réel impact sur la santé des habitants qui subissent cette proximité. (Migraine, stress continue, sauts d'humeurs). Difficile de se faire à l'idée que notre habitation peut devenir un réel cauchemar quand notre souhait était de trouver le charme et le calme de la campagne.

-D'autre part vis-à-vis de la protection du patrimoine. En arrivant à Puy du lac, nous avons rapidement pu constater que cette commune était riche de par son patrimoine et ses valeurs. On peut évoquer le célèbre spectacle du Quart d'Ecu, à qui l'on vante les mérites au quotidien. La position des 2 projets éoliens est une véritable ombre au tableau quand l'on sait que les personnes recherchent à découvrir un spectacle dans un univers rural et champêtre ! Quel dommage ...

-Parmi nos découvertes, nous avons également pris connaissance du refuge d'accueil des chauves-souris, véritable atout pour ces espèces. Ce projet va être totalement destructeur pour la faune. La dégradation du territoire est incontestable.

-De plus, le secteur immobilier à Puy du lac était en large progression, permettant de faire vivre les communes grâce à une population jeune et dynamique. L'impact de ce type de projet est tel que la valeur des biens du secteur va considérablement chutée (témoignages des agents immobiliers), allant même jusqu'à la délocalisation de certaines familles. Nous sommes actuellement nous-même en réflexion pour déménager avant le projet, s'il voit le jour. C'est dommage quand on voit à quel point les jeunes populations peuvent faire vivre ces communes (par le biais d'association, des réseaux sociaux etc ...)

En tant que jeunes habitants de Puy du lac, nous serions aujourd'hui anéantis que ce projet puisse voir le jour et menace ce si joli coin de campagne. Celui-ci serait « défiguré » et ne s'en remettrait jamais...

# Observation n°191

Déposée le 06 Octobre 2020 à 14:01

Par Anonyme

## Observation:

Avis négatif en raison des perturbations apportées à l'éco-système et en raison de la procédure de passation du contrat, illégale puisque sans concertation. Non à ce projet.

---

## Observation n°192

Déposée le 06 Octobre 2020 à 14:18

Par GARDEL GENEVIEVE

37 LA JARRIE

17380 PUY DU LAC

### Observation:

Je suis contre les projets éoliens nord et sud sur la commune de Puy du Lac pour les raisons suivantes.

- Impact sur la pollution visuelle et sonore de tous les habitants : C'est une aberration d'implanter 8 éoliennes au centre du village de PUY DU LAC qui n'est constitué que de hameaux
  - Impact sur les animaux d'élevage, sur la faune sauvage et des espèces protégées particulièrement les chauve-souris du bois Brandet
  - Impact sur les restaurations des habitations du pur style charentais, du château de la Grève, du logis du Péré qui accueille une clientèle locale, nationale et internationale (hôtel restaurant 4\*)
  - Impact sur nos monuments telle que l'église de Puy du Lac et celle de St Coutant\*) du 12ème siècle et atteinte au patrimoine classé : 112 bâtiments dans un rayon de 20 kms
  - Impact sur le spectacle « Le Quart d'Ecu raconte Puy du Lac » qui accueille chaque jour de spectacle 1500 spectateurs.
  - Impact sur le spectacle lui-même : le bruit, les lumières clignotantes. Ce son et lumière a fait déplacer des personnes du Puy du Fou qui nous ont félicité pour sa qualité. C'est même reconnu pour être « le petit Puy du Fou » et fait partie de SITE EN SCENE DE Charente Maritime. Je suis particulièrement sensible puisque bénévole depuis 14 ans, je suis chargée des réservations. Je veux aussi remercier Mme Ségolène ROYALE pour avoir ramené à 500 mètres la distance entre éoliennes et habitations alors qu'à l'époque ces constructions ne faisaient que 80 mètres de hauteur. On veut nous en mettre de 150 mètres de hauteur ! la logique voudrait que la distance soit redéfinie proportionnellement. Un KM en Allemagne et voir plus dans d'autres pays d'Europe. Je vous demande instamment d'abandonner ces 2 projets Nord ET SUD, de laisser notre campagne, nos marais, notre faune, nos habitants vierge de ces constructions de 150 mètres qui ne feront le bonheur que des promoteurs qui ont instruit ces projets, ça n'a pas lieu d'exister au centre d'un village. Je ne veux pas que mes enfants me reprochent un jour d'avoir laissé faire ça. De plus l'éolien n'est pas absolument une énergie propre comme on essaie de nous le faire croire. En conséquence, M le commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet éolien Nord et Sud
-

## Observation n°193

Déposée le 06 Octobre 2020 à 14:44

Par Anonyme

### Observation:

Je suis défavorable à ce projet et une écrasante majorité des habitants n'en veut pas non plus ! Ces éoliennes seront implantées au coeur du village, bien trop près de nos maisons...

---

## Observation n°194

Déposée le 06 Octobre 2020 à 15:59

Par Anonyme

### Observation:

Bonjour Pour LES Eoliennes de puy du lac . je suis retraitée à puy du lac et à notre dernière élection municipale . j'ai été contactée comme bien des électeurs par le nouveau conseil .ceux -ci n'ont pas hésités à dénigrés l'ancien MAIRE et son conseil "pourtant celui-ci a beaucoup oeuvré pour sa commune sans compter ses heures et toujours à l'écoute de ses habitants" .Notre nouveau conseil n'a pas eu le courage de se présenter en réunion publique pour annoncer son programme "trop facile de s'esciplser "et de dire Nous serons les meilleurs .comme aujourd'hui non aux éoliennes .de quoi vivra notre commune plus tard,,? probablement sera t'elle rattaché à tonnay-boutonne soit augmentation des impots et plus de discussion ...Ceux qui prétendent qu'ils n'y a plus d'oiseaux dans nos campagnes doivent sortir de la ville ou ne s'interessent pas à leur environnement .Pour moi pas question de les manger . ni les chauves souris qui sont leur premier centre d'intérêt . C'est vrai que lorsque l'on a un bon salaire on ne voit plus l'indispensable de la ruralité .ALORS JE REDIS OUI AUX PARCS EOLIENS qui ne demandent qu'a évoluer et devenir performant dans les années à venir . il y a un début à tout

---

## Observation n°195

Déposée le 06 Octobre 2020 à 16:10

Par Anonyme

Observation:

POUR LES DEUX PARCS EOLIENS la génération de nos parents et grands parents ne se posaient pas la question de savoir si les énormes pylones seraient beaux ou pas construits en ville et en campagne ils fallait produire de l'énergie pour favoriser le travail et nourrir la famille ils ont vécu la guerre et les privations ils savaient de quoi ils parlaient aujourd'hui la mentalité a bien changée

---



## Observation n°196

Déposée le 06 Octobre 2020 à 17:12

Par Anonyme

Observation:

Bonjour, j'adresse mon avis défavorable à se projet d'installation d'éoliennes les retour d'autres pays qui ont de l'avance sur nous en installations éoliennes sont catastrophiques merci

---

## Observation n°197

Déposée le 06 Octobre 2020 à 17:14

Par RENARD Cyril

17380 Puy-du-Lac

Observation:

En réponse à l'observation n°162, je cite

"bj je suis pour les eoliennes et ce matin j ai voulu écrire sur le registre mais les anti eoliens etaient la dont des membres du conseil municipal et adjoint .ils harcelent toutes personnes venant écrire j ai donc fait demi tour .est ce normal ces vraiment anti democrate"

Bonjour,

J'étais effectivement présent ce matin dans la cour de la salle des fêtes, pour une des permanences de l'association, qui n'est là que pour renseigner et aider les gens, quelque soit leur avis. Aucun membre du conseil n'était présent ni même passé à la mairie ce matin. je n'ai harcelé personne, à part saluer d'un simple "bonjour" avec le sourire. L'accès au registre se fait par la porte d'entrée de la mairie et est hors de ma vue. La démocratie passe aussi par notre liberté d'expression, de dire non à ces deux projets fous et nuisibles. Vous pouvez aussi tenir des permanences pro-éolien, rien ne vous en empêche.

---

## Observation n°198

Déposée le 06 Octobre 2020 à 17:29

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet.

---

## Observation n°199

Déposée le 06 Octobre 2020 à 18:56

Par Anonyme

### Observation:

m le commissaire enquêteur . bien que n'habitant pas puy du lac mais pas si loin que ca j'approuve les deux parcs éoliens .Je suis pour les énergies renouvelable et le besoin de sauvegarder les emplois que celle - ci procureront certains gites ruraux on bénéficié de leur gain

---

# Observation n°200

Déposée le 06 Octobre 2020 à 22:07

Par Siman Clara

9 rue de l'église

17430 Saint coutant le grand

## Observation:

Le parc éolien prévu va modifier notre paysage, le dénaturé. Nous vivons à la campagne, au calme et avec des vues superbes, qui vont avec ce parc, être gâché par ces tours métalliques.

Étant proche de zones naturelles protégées, entre autres Natura2000, bons nombres d'espèces animales et surtout d'oiseaux vivent dans nos jardins, champs et marais, ce parc éolien va perturber leur vol, changé leur habitat. Les plus impactés risquent d'être nos chauves souris, qui sont bien fragiles face à de si grosses pales (dont je vous joins une photo, présentes dans mon jardin, en bourg de Saint coutant). Nous souhaitons protéger nos zones naturelles, alors oui les éoliennes font parti des énergies renouvelables, mais faut-il les installer au détriment de notre faune et notre flore ? Je vous affirme que pour moi, la réponse est NON !

Le parc éolien va aussi venir perturber nos promenades et notre quotidien, leur bruit est conséquent lorsque l'on s'en approche, une nuisance sonore dont on se passe. Nous avons plaisir à vivre à la campagne, pour son calme et sa beauté. Autour de Puy-du-lac, il y a déjà des parcs éoliens tout le tour, presque à 360 degrés, notre regard bute sur ces éoliennes que l'on voit à des kilomètres. Le paysage est saturé par ces éoliennes, qui sont nocives pour les habitations et les habitants. Ce ne sont pas des haies ou des forêts qui vont les masquer, elles font la hauteur d'un building, et tout comme des buildings, nous n'en voulons pas. Elles seront à peine plus petites que la tour Montparnasse !

La population s'est opposée à ce projet dès le départ, mais personne n'a écouté la volonté de la population, pourquoi lui avoir alors demander son avis si c'est pour aller à l'encontre ?? Ils existent à beaucoup d'endroits en France des zones bien plus adaptés à leur implantation, plus exposé au vent, loin de toutes habitations.

Nous possédons des bâtiments anciens, une église du XIe siècle à Saint coutant le grand, où j'habite, ma maison des années 1800 en pierres Charentaises, une église du XIIe siècle à Puy-du-lac, avec un charme fou, que seront-ils accompagnés de tours d'acier d'une hauteur qui nous fera oublier la beauté des pierres que l'on a ?

Avant même qu'elles soient installées, lorsqu'il faudra les démonter parce qu'elles seront obsolètes, qui va les démonter ? À la charge de qui ? Et les structures en béton qui les supportent, combien de temps vont elles rester à nuire à notre terre, notre sol, qui est déjà bien pollué ? Les huiles hydrologiques et autres produits nocifs qui les font fonctionner où vont-ils s'éprendre lorsqu'il y aura des soucis techniques ? dans notre terre ?

Je m'oppose à ce projet, vivement, habitant saint Coutant, elles seront mes voisines, implantées à moins de 3 kilomètres, visible depuis ma maison, depuis mon jardin en pleine campagne ! Je n'en veux pas, elles représentent beaucoup trop de désavantages pour si peu de gains. Les habitants ne feront que subir ces éoliennes, elles n'apportent rien.

1 document joint.

---



# Observation n°201

Déposée le 06 Octobre 2020 à 23:15

Par Anonyme

Observation:

Avis défavorable

---

## Observation n°202

Déposée le 07 Octobre 2020 à 08:30

Par Longeon Pauline

Observation:

obre 2020 à 08 h22

Bonjour, comme à l'accoutumée, l'enquête publique recueille majoritairement les avis opposés au projet, pour autant je demeure favorable au projet éolien de Puy du Lac. Nous sommes forcées de constater que le réchauffement climatique engendre un changement de nos paysages, l'implantation d'éolienne sur le territoire représente un changement mais un changement positif, qui contribue à la transition énergétique dont nous avons besoin pour avancer. L'homme a toujours adapté son environnement à ses besoins: nourriture, habitat, irrigation, énergie, électrification, il est temps de nous adapter au défi de notre siècle en produisant une énergie propre. Je voudrais ajouter que l'éolien crée de l'activité économique locale ce qui permet souvent de maintenir des services publics. La diffusion de fausses informations sur l'énergie éolienne est principalement liée à la volonté de climato septique s'exprimant sous couvert d'associations diverses et c'est dommage qu'elle vienne remettre en cause le développement d'électricité d'origine renouvelable, pour rappel la production d'une éolienne permet de couvrir la consommation électrique de 2000 foyers. C'est pour tout cela que je suis favorable au projet éolien Puy Laquois. Veuillez agréer monsieur le commissaire mes sincères salutations.

---



## Observation n°203

Déposée le 07 Octobre 2020 à 09:57

Par Anonyme

### Observation:

Bonjour Je fais confiance à notre président de la république M MACRON qui encourage les parcs éoliens et procure du travail .La filière éolienne revendique plus de 18000 emplois en france ; premier employeur des énergies renouvelable . Etant moi- même proche de puy du lac gérante d'un petit commerce les monteurs d'éoliennes sont pour moi une source de travail , de revenus nécessaire pour mes fins de mois .Nous petits commercants" boucher ,épicier ,boulangier ,gites ruraux ont besoin de ses revenus supplémentaires pour assurer la pérennité de notre avenir ,,MESSIEURS le préfet et commissaire enquêteur ,veuillez tenir compte de nous petits artisans ou le bien être de la campagne passe aussi par nous . cordialement

---

## Observation n°204

Déposée le 07 Octobre 2020 à 10:10

Par Frey Martine

9 place de l'Hôpital

67000 strasbourg

### Observation:

Je tiens à exprimer ma profonde désapprobation autour de l'implantation de ce parc d'éoliennes.

J'adore ce petit coin de paradis où j'aime venir me ressourcer en famille. Malheureusement, l'idée de me retrouver au milieu d'un champ d'éoliennes ne m'incitera plus à revenir. Il s'agit de la destruction pure et simple d'un paysage : visuellement c'est une catastrophe, le bruit généré est également très gênant et quant aux flashes lumineux, ils risquent de provoquer des crises d'épilepsie à ma soeur qui souffre de ce problème. Je ne prendrai donc pas ce risque et j'espère de tout cœur que ce projet anti-démocratique sera abandonné ! J'ajoute que les éoliennes nécessitent l'usage de terres rares qui nous rendront encore plus dépendants de la Chine qui en est le principal fournisseur...

---

## Observation n°205

Déposée le 07 Octobre 2020 à 10:47

Par AMBROISE Josick

28 rue barbacane

17380 Tonnay Boutonne

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite à Tonnay Boutonne depuis 20 ans. J'ai toujours apprécié l'environnement préservé et les paysages de ce coin de Charente Maritime.

J'ai toujours été sensible à la préservation de l'environnement et aux problèmes liés à l'impact du développement humain sur les écosystèmes.

J'ai depuis longtemps été sensibilisé à la question des conséquences écologiques des différentes sources de production d'électricité. Le recours à l'énergie éolienne peut s'entendre, compte tenu de l'explosion de la consommation électrique ; (quoique s'efforcer de réduire la consommation serait plus pertinent)

le développement des premières éoliennes dans notre département, à St Crépin il y a une quinzaine d'années, m'avait paru compréhensible.

Mais je suis profondément choqué par la tournure que prennent les choses ces dernières années : nous sommes en face d'une logique industrielle d'implantation de nouveaux multiples parcs d'éoliennes ; ces éoliennes sont plus grandes (150m!), et beaucoup trop proches des habitations !!! ( de 500 m à 700 m)

Cela me paraît absolument inadmissible. Ce développement de l'énergie éolienne se fait aux dépens de la population.

Il me paraît profondément anormal qu'un territoire peu peuplé (et donc peu consommateur d'électricité) doive supporter l'implantation massive d'unités de production électrique pour fabriquer de l'électricité qui n'y sera pas utilisée. A mon sens, c'est dans les zones très peuplées et donc très consommatrices d'électricité que doivent être implantées les unités de production électriques, par exemple dans les zones industrielles (où il n'y a pas d'habitations !!!)

Je trouve profondément anormal que des promoteurs privés profitent d'un effet d'aubaine (subventions et feu vert de l'état pour des sources d'énergie prétendument « propres ») pour implanter des éoliennes de manière massive, sur des territoires à la nature jusque là préservée, sans consultation des populations hormis l'« enquête publique ». Le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne est une forme de pollution.

Les projets de parcs éoliens de Saint Loup et de Torxé ont été récemment validés alors qu'ils menacent des espaces naturels remarquables et même classés (la vallée de la Trézence a été reconnue récemment espace naturel sensible), alors que beaucoup d'habitants des communes voisines n'en ont pas été informés.

Je trouve profondément anormal qu'un accord propriétaire terrien / promoteur suffise pour installer un parc éolien : la terre, les paysages, les ressources naturelles et la biodiversité sont un bien commun qu'il est injuste que quelques personnes s'approprient pour des intérêts financiers, au mépris de l'intérêt général. Nous devons transmettre à nos enfants une nature préservée, et non dévaster petit à petit tous les espaces naturels qui ont encore échappé aux impacts du développement humain.

Pour toutes ces raisons je suis évidemment contre l'implantation du parc d'éoliennes à Puy du Lac Nord et du parc d'éoliennes à Puy du Lac Sud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

1 document joint.

---

Josick AMBROISE  
28, rue barbacane  
17380 Tonnay Boutonne  
06,13,86,24,50

Tonnay Boutonne, le 3 octobre 2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite à Tonnay Boutonne depuis 20 ans. J'ai toujours apprécié l'environnement préservé et les paysages de ce coin de Charente Maritime.

J'ai toujours été sensible à la préservation de l'environnement et aux problèmes liés à l'impact du développement humain sur les écosystèmes.

J'ai depuis longtemps été sensibilisé à la question des conséquences écologiques des différentes sources de production d'électricité.

Le recours à l'énergie éolienne peut s'entendre, compte tenu de l'explosion de la consommation électrique ; (quoique s'efforcer de réduire la consommation serait plus pertinent)

le développement des premières éoliennes dans notre département, à St Crépin il y a une quinzaine d'années, m'avait paru compréhensible.

Mais je suis profondément choqué par la tournure que prennent les choses ces dernières années : nous sommes en face d'une **logique industrielle** d'implantation de nouveaux multiples parcs d'éoliennes ; ces éoliennes sont plus grandes (150m!), et beaucoup trop proches des habitations !!! ( de 500 m à 700 m)

Cela me paraît absolument inadmissible. Ce développement de l'énergie éolienne se fait aux dépens de la population.

Il me paraît profondément anormal qu'un territoire peu peuplé (et donc peu consommateur d'électricité) doive supporter l'implantation massive d'unités de production électrique pour fabriquer de l'électricité qui n'y sera pas utilisée. A mon sens, c'est dans les zones très peuplées et donc très consommatrices d'électricité que doivent être implantées les unités de production électriques, par exemple dans les zones industrielles (où il n'y a pas d'habitations !!!)

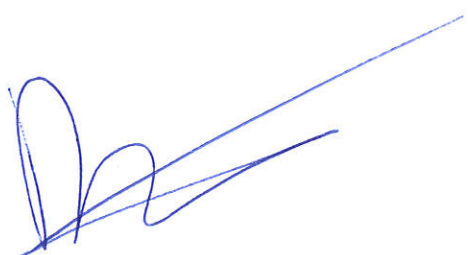
Je trouve profondément anormal que des promoteurs privés profitent d'un effet d'aubaine (subventions et feu vert de l'état pour des sources d'énergie prétendument « propres ») pour implanter des éoliennes de manière massive, sur des territoires à la nature jusque là préservée, sans consultation des populations hormis l'« enquête publique ».Le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne est une forme de pollution.

Les projets de parcs éoliens de Saint Loup et de Torxé ont été récemment validés alors qu'ils menacent des espaces naturels remarquables et même classés (la vallée de la Trézence a été reconnue récemment espace naturel sensible), alors que beaucoup d'habitants des communes voisines n'en ont pas été informés.

Je trouve profondément anormal qu'un accord propriétaire terrien / promoteur suffise pour installer un parc éolien : la terre, les paysages, les ressources naturelles et la biodiversité sont un bien commun qu'il est injuste que quelques personnes s'approprient pour des intérêts financiers, au mépris de l'intérêt général. Nous devons transmettre à nos enfants une nature préservée, et non dévaster petit à petit tous les espaces naturels qui ont encore échappé aux impacts du développement humain.

Pour toutes ces raisons je suis évidemment contre l'implantation du parc d'éoliennes à Puy du Lac Nord et du parc d'éoliennes à Puy du Lac Sud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.

## Observation n°206

Déposée le 07 Octobre 2020 à 11:14

Par Anonyme

### Observation:

Bonjour, au vu du nombre déjà important d'éoliennes dans le secteur de Puy du Lac, et de la conformation du village, il me paraît impossible de rajouter encore d'autres éoliennes sans massacrer définitivement le paysage, et le cadre de vie déjà bien industrialisé et desertifié du point de vue de la nature..... Il reste très peu d'espaces de verdure et de forêt, n'abîmons pas encore plus cette région fragile....

---

## Observation n°207

Déposée le 07 Octobre 2020 à 11:34

Par Pfersdorff Baudouin

1 rue de Palerme

67000 Strasbourg

### Observation:

Visiteur touristique du hameau de puy Chenin depuis une dizaine d'années, j'envisageais même (médecin généraliste) d'y venir travailler périodiquement au regard des besoins parfois exprimés par les habitants que j'ai rencontré dans plusieurs communes de l'arrière pays charentais. Que dire du devenir de Puy du Lac Sud ?

Je n'aurai plus aucun plaisir à venir dans cet endroit quand il sera transformé en usine électrique, puis, plus tard, livré à ses malheureux habitants lorsqu'il faudra en assurer le démontage, une fois obsolète. Je n'aurai pas le courage de venir soigner des habitants risquant déjà de se retrouver asservis aux monocultures désertificatrices, si c'est sous le bruit et dans l'incroyable multiplication des pylônes. Je crains cependant que tout cela soit déjà en train d'accroître la pénibilité de la vie des habitants des deux secteurs !

Je viens en outre d'apprendre que le matériel construit en Europe n'était pas priorisé et que le recours était permis à des importations d'aérogénérateurs issus du génie d'un état situé au bout du monde... Écologie ?

Les habitants paraissent s'être heureusement rendu compte de l'énorme dimension des aérogénérateurs qui vont détruire leur patrimoine naturel : plus de cent mètres de haut correspond à la hauteur des plus hautes cathédrales d'Europe. Après avoir parsemé le pays de centrales nucléaires désastreuses ne serait ce que sur le plan stratégique - démolir les charmes d'un lieu aussi attirant ne peut qu'aggraver le syndrome du désert français. Il est clair que les squares urbains, eux, ne serviront pas de socle à ces monstres construits infiniment trop près. Des habitations de ce hameau d'habitat dispersé.

---

## Observation n°208

Déposée le 07 Octobre 2020 à 13:55

Par Anonyme

Observation:

C'est laid, écologiquement absurde et ne crée pas d'emploi!!!

Tant que nous y sommes, pourquoi ne pas implanté dans nos propres jardins!!!

---



## Observation n°209

Déposée le 07 Octobre 2020 à 15:08  
Par Archer Bertrand

82190 Miramont de Quercy

### Observation:

Il est urgent de faire des énergies renouvelables et de modérer nos consommations, quelles qu'elles soient ! Nos enfants nous trouveront bien ridicules d'avoir refusé l'éolien parce que c'était moche. On est responsable de leur bonheur aujourd'hui, les scientifiques nous alertent, nous devons agir !

---

## Observation n°210

Déposée le 07 Octobre 2020 à 20:26

Par Anonyme

Observation:

Puy-laquoise de coeur je vote pour les deux parcs éoliens de puy du lac . j'approuve les énergies renouvelable . je maintiens que notre ancien maire claude pilet et son conseil on fait les bonnes démarches vers notre avenir

---

# Observation n°211

Déposée le 07 Octobre 2020 à 20:36

Par Anonyme

Observation:

Protégeons notre environnement, faune et flore ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux. Non aux éoliennes à Puy-du-Lac !

---

## Observation n°212

Déposée le 07 Octobre 2020 à 20:39

Par Anonyme

### Observation:

Arrêtons de vouloir implanter des éoliennes sur des territoires habités par des hommes et des bêtes. Protégeons l'environnement d'une autre manière que les éoliennes de Puy-du-Lac.

---

## Observation n°213

Déposée le 07 Octobre 2020 à 20:52

Par Sappin Catherine

### Observation:

Avis défavorable, en soutien à toutes ces personnes pleines de bon sens, à la faune et à la flore, aux activités du monde rural et culturel.

L'économie ne doit plus ruiner nos efforts pour préserver la nature et notre santé. Courage à vous, les responsables et experts pour prendre la bonne décision, celle un avis défavorable ! Merci

---

## Observation n°214

Déposée le 07 Octobre 2020 à 20:53

Par Bernardeau Francis

4bis route des chaumes

86240 Fontaine-le-Comte

### Observation:

Il me semble déraisonnable d'implanter ce parc éolien au détriment du bon vivre ensemble dans cet écrin de nature .Ne faut-il pas garder du bon sens et donc refuser un paysage dénaturé.

---

## Observation n°215

Déposée le 07 Octobre 2020 à 20:58

Par Landivar Romain

### Observation:

Une majorité des habitants ne veut pas de ces deux projets, qui seront implantés au coeur du village, trop près de leurs maisons...  
C'est inadaptes à ce territoire et initiés sans aucune concertation !

---

## Observation n°216

Déposée le 07 Octobre 2020 à 21:00

Par Anonyme

Observation:

Avis défavorable.

Je monte à cheval et me promène régulièrement à Puy du Lac.

Mes chevaux n'aiment pas les éoliennes et ne viendrais plus si le projet aboutit.

---



## Observation n°217

Déposée le 07 Octobre 2020 à 21:10

Par GOURCEROL Nicolas

280 RUE JULES GUESDE

59510 HEM

Observation:

**AVIS DEFAVORABLE!**

Je souhaite soutenir les habitants de Puy du Lac contre ce projet Eolien si proche des habitations.

Sans parler du payement que cela engendre il est inconcevable d'imposer un tel inconfort aux personnes à proximité!

Sans consultation locale ce projet ne peut pas aboutir!

**SOUTIEN AUX HABITANTS DE PUY DU LAC**

---

## Observation n°218

Déposée le 07 Octobre 2020 à 21:16

Par Landiivar Sylvie

### Observation:

Je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes sur le site Puy du Lac.

Pas si écologique qu'on veut nous faire croire. Que devient la structure quand elle ne servira plus?

Et que dire au niveau visuel, dénature complètement les paysage.

---

## Observation n°219

Déposée le 07 Octobre 2020 à 21:43

Par MEGUEIL Nadège

280 RUE JULES GUESDE

59510 HEM

Observation:

AVIS DEFAVORABLE!

Pour préserver l'environnement et le bien vivre des habitants de Puy du Lac

---

## Observation n°220

Déposée le 08 Octobre 2020 à 07:02

Par Landivar Enrique

Observation:

Avis défavorable, les éoliennes défigurent l'environnement

---

## Observation n°221

Déposée le 08 Octobre 2020 à 09:15

Par Anonyme

### Observation:

M le commissaire enquêteur j'ai voté au dernière élection présidentielle pour notre président M MACRON après beaucoup de réflexion sur son programme éolien . Je me dois de soutenir ce projet à PUY DU LAC faisant suite aux présidentielles OUI AUX EOLIENNES DE PUY DU LAC

---

## Observation n°222

Déposée le 08 Octobre 2020 à 11:03

Par Anonyme

Observation:

MR LE COMMISSAIRE JE PENSE QUE CETTE PETITE BANDE DE BOBO VENANT DE PARIS ET D AILLEURS. QUI PRENNENT TRAIN TOUTES LES SEMAINES SAUF EN CE MOMMENT MERCI COVID 19 ET DE PLUS EN PLUS DES OUVRIERS FERONT CELA DONC ENCORE "PLUS D ELECTRICITE .EN PLUS IL BOURRE LE MOU A TOUT CEUX QU ILS VEULENT L ENTENDRE AVEC DES FAUSSES IDEES J ESPERE VIVRE CETTE PENURIE .NOS ENFANTS NOUS EN VOUDRONT .QU ELLE GENERATION D EGOISME. JE SUIS DONC POUR A 200 %

---

## Observation n°223

Déposée le 08 Octobre 2020 à 15:03  
Par PIETRASANTA-COLARD Nathalie  
Chez reparon  
17600 Nancras

### Observation:

Ce projet de parc éolien monstrueux à nouveau n'a pas lieu d'être sur la commune de PUY DU LAC déjà largement impactée par les dizaines de mats industriels des communes voisines !

Merci donc de bien vouloir prendre en compte mon **OPPOSITION TOTALE** et **ABSOLUE** par rapport à ce projet SUD.

Cela est très néfaste pour la santé des riverains, les infrasons se dispersent jusqu'à 10km minimum à la ronde avec des effets notoires que l'état ne veut pas entendre mais qui seront tels d'ici quelques temps que nous en viendrons à un problème de santé publique !

La raison veut que nous préconisions le principe de précaution tout en observant les recommandation des autorités de santé c'est à dire 1500 mètres minimum des habitations !

**NON** au projet PUYDULAQUOIS SUD

---

## Observation n°224

Déposée le 08 Octobre 2020 à 15:07  
Par PIETRASANTA-COLARD Romane  
Chez reparon  
17600 Nancras

### Observation:

**NON** au projet éolien SUD de PUYLAQUOIS !!!

Ce projet de parc éolien monstrueux à nouveau n'a pas lieu d'être sur la commune de PUY DU LAC déjà largement impactée par les dizaines de mats industriels des communes voisines !

Merci donc de bien vouloir prendre en compte mon **OPPOSITION TOTALE** et **ABSOLUE** par rapport à ce projet SUD.

Cela est très néfaste pour la santé des riverains, les infrasons se dispersent jusqu'à 10km minimum à la ronde avec des effets notoires que l'état ne veut pas entendre mais qui seront tels d'ici quelques temps que nous en viendrons à un problème de santé publique !

La raison veut que nous préconisons le principe de précaution tout en observant les recommandation des autorités de santé c'est à dire 1500 mètres minimum des habitations !

**NON** au projet PUYDULAQUOIS SUD

---



## Observation n°225

Déposée le 08 Octobre 2020 à 15:10  
Par PIETRASANTA-COLARD Clémentaine  
Chez reparon  
17600 Nancras

### Observation:

**NON et NON au projet éolien du PUYLAQUOIS SUD !!!**

Ce projet de parc éolien monstrueux à nouveau n'a pas lieu d'être sur la commune de PUY DU LAC déjà largement impactée par les dizaines de mats industriels des communes voisines !

Merci donc de bien vouloir prendre en compte mon **OPPOSITION TOTALE et ABSOLUE** par rapport à ce projet SUD.

Cela est très néfaste pour la santé des riverains, les infrasons se dispersent jusqu'à 10km minimum à la ronde avec des effets notoires que l'état ne veut pas entendre mais qui seront tels d'ici quelques temps que nous en viendrons à un problème de santé publique !

La raison veut que nous préconisons le principe de précaution tout en observant les recommandation des autorités de santé c'est à dire 1500 mètres minimum des habitations !

**NON au projet PUYDULAQUOIS SUD**

---

## Observation n°226

Déposée le 08 Octobre 2020 à 16:20

Par Schaeffer Patricia

9 Cresson

17380 Puy du lac

### Observation:

Devant la mise en place de deux projets de parcs éoliens sur ma commune sans être concertée en temps que résidente depuis 40 ans , je suis inquiète pour l'avenir de la tranquillité dans notre petit village ; que ces projets ont fait déjà diviser la population .

Le projet de huit éoliennes de 150 m éparpillées dans nos 20 villages si proches de nos habitations est un manque total du respect des habitants qui paient des impôts pour normalement, contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie . Pourquoi ne pas installer des parcs éoliens à une distance raisonnable des habitations ? Pas d'impact aussi percutant surtout avec des éoliennes de 150 m de haut !

Pas de bruit, pas de problème de réception pour les télévisions et sans oublier l'impact sur la biodiversité (oiseaux, chauve-souris, espèces protégées) que l'on s'efforce de protéger, dans l'espoir de conserver une petite commune authentique et accueillante pour les touristes ou les nouveaux arrivants ! Et oui, ce n'est pas avec 8 éoliennes que la commune va voir ses maisons se vendre et ses terrains se construire ! Les gens viennent à la campagne pour le calme mais pas pour se retrouver dans une zone industrielle.

Et quand est il de notre patrimoine historique ? Tout à coup, on l'ignore pour remplir les poches de certains ?

En échange de notre qualité de vie, de notre amour pour la commune où l' on a choisi de s'installer et d'y élever nos enfants, nous ne trouvons rien de positif dans ces projets aberrants.

Je ne suis pas contre la transition énergétique, bien au contraire,mais dans le respect de la VIE, c'est pour quoi,

Monsieur le Préfet, je vous demande de donner un avis défavorable au projet de parc éolien Sud sur notre commune de Puy-du-Lac .  
Schaeffer Patricia

---

## Observation n°227

Déposée le 08 Octobre 2020 à 16:56

Par Schaeffer Alain

9 cresson

17380 Puy-du-Lac

Observation:

Projets de parcs éoliens à Puy-du-Lac : NON

Ces projets vont ils faire supprimer les centrales nucléaires défectueuses : NON

Faire baisser le prix du courant électrique pour les habitations qui subissent l'impact monstrueux des 8 éoliennes de 150 m de haut : NON

Quel devenir pour ces monstres ? Un enfouissement bien propre ?

Nous sommes déjà saturé visuellement par une cinquantaine d'éoliennes autour de notre petite commune de 20 villages : alors ça suffit ! NON pas d'éoliennes ,c' est pourquoi, MR le Préfet, je vous demande de donner un avis défavorable au projet de parcs

éoliens Sud à Puy-du-Lac

Schaeffer Alain

---

## Observation n°228

Déposée le 08 Octobre 2020 à 17:27

Par Schaeffer Patricia

9 Cresson

17380 Puy-du-Lac

### Observation:

Devant la mise en place d' un Projet de parcs éoliens sur ma commune sans être concertée, en temps que résidente depuis 40ans, je suis inquiète pour l'avenir de notre petit village.

Le projet de 8 éoliennes de 150 m éparpillées dans nos 20 villages, si proches de nos habitations est un manque total du respect des habitants qui paient des impôts pour normalement, contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie. Pourquoi ne pas installer des parcs éoliens à une distance raisonnable des habitations ? Pas d'impact aussi percutant surtout avec une telle hauteur ! Pas de bruit, pas de problèmes de réception pour les téléviseurs et surtout l'impact sur la biodiversité (oiseaux, chauve-souris, espèces protégées) que l'on s'efforce de protéger dans l'espoir de conserver une petite commune authentique et accueillante pour les touristes ou les nouveaux arrivants !

Et oui ce n' est pas avec 8 éoliennes que la commune va voir ses maisons se vendre, ses terrains se construire ! Les gens viennent à la campagne pour la nature et le calme mais pas pour se retrouver dans une zone industrielle .

Et quand est il de notre patrimoine historique ? Tout à coup on l'ignore pour remplir des poches ? En échange de notre qualité de vie, de notre amour pour la commune où l'on a choisi de s'Installer et d'y élever ses enfants, nous ne trouvons rien de positif dans ces projets aberrants.

Je ne suis pas contre la transition énergétique, bien au contraire, mais il faut le faire dans le respect de la VIE, c'est pourquoi,

MR le Préfet, je vous demande de donner un avis défavorable au projet de parc éolien Nord à Puy-du-Lac

Patricia Schaeffer

---

## Observation n°229

Déposée le 08 Octobre 2020 à 17:37

Par Schaeffer Alain

9 Cresson

17380 Puy-du-Lac

Observation:

Projets de parcs éoliens à Puy-du-Lac : NON

Ces projets vont ils faire supprimer les centrales nucléaires défectueuses : NON

Faire baisser le prix du courant électrique pour les habitations qui subissent l'impact monstrueux des 8 éoliennes de 150 m : NON

Quel devenir pour ces monstres ? Un enfouissement bien propre?

Nous sommes saturés visuellement par une cinquantaine d'éoliennes autour de notre petite commune de 20 villages, alors ça suffit !

MR le Préfet, je vous demande de donner un avis défavorable au projet de parc éolien Nord à Puy-du-Lac

Alain Schaeffer

---

## Observation n°230

Déposée le 08 Octobre 2020 à 18:40

Par Anonyme

Observation:

- La pollution visuelle est également nocturne : ces dizaines d'éoliennes clignotent toutes les nuits

---

## Observation n°231

Déposée le 08 Octobre 2020 à 18:41  
Par NIANG RACHEL

Observation:  
ces dizaines d'éoliennes clignotent toutes les nuits

---

## Observation n°232

Déposée le 08 Octobre 2020 à 19:57

Par Armandin François

1 rue de chez Barré

17240 Saint Germain du Seudre

### Observation:

Ayant assisté aux réunions de l'association " Bien vivre au Puy du Lac" j'ai pu constater que l'implantation de deux parcs éoliens seraient de nature à compromettre le formidable environnement et patrimoine dont cette ville peut s'enorgueillir, à savoir ses monuments classés, la biodiversité de sa zone humide et de ces bois qui abritent des espèces rares, la douceur de vivre de ce village dont les traditions et la nature méritent d'être sauvegardées. Honnêtement le prix à payer par cette commune pour satisfaire une politique soi-disant écologique mais avant tout anarchique et insultante pour la nature, les populations, la France telle qu'on l'aime tous, me semble exorbitant.

En conséquence j'émet un AVIS DEFAVORABLE pour les deux projets d'implantation : au Puy du Lac nord et au Puy du Lac sud.

---



## Observation n°233

Déposée le 08 Octobre 2020 à 20:09

Par suire maité

17

### Observation:

Pour les éoliennes REFLEXION .Comme tous les parents et grands- parents ,nos enfants et petits enfants sont surgatés dès l'arrivées dans le berceau par des jeux électroniques ,des jeux d'éveils ,la télévision et leurs ordinateurs personnels bien que néfaste pour leur cerveau et la vue avant l'age de trois ans ,les jeux à piles ,le téléphone dès la primaire au plus tard à l'entrée en 6 ème ,la lumière électrique qui reste allumée même quant il n'y a personne dans la pièce , l'eau gaspillée ,le chauffage au sol si agréable au confort . Comment expliquerons nous à cette génération qu'un jour nous devons peut -être nous priver quelques heures simplement par jour par rotation pour le bien de tous ,d'autre pays sont déjà dans cette conjoncture. Que direz vous à vos enfants quant ils seront privés de se modernisme et de tous leurs privilèges ? Croyez vous que les mineurs de fond allez aux charbons pour leur beauté . NON je ne crois pas

---

## Observation n°234

Déposée le 08 Octobre 2020 à 20:48

Par viaud paul

### Observation:

je suis pour les 2 parcs eoliens ont est exactement pareilles que quand ont a lancer les centrales nucleaires tous manifestes mais aujourd'hui si ont ne les avaient pas,ont feraient comment.c est exactement comme les reserves d'eau ils en faudra un jour.quel egoisme

---

## Observation n°235

Déposée le 09 Octobre 2020 à 08:40

Par SCHWERDFEGER MICHEL

23 CHEZ CHAUHE

17510 SEIGNE

### Observation:

Je suis contre l'installation anarchique des éoliennes dans notre pays. AVIS DEFAVORABLE.

---

## Observation n°236

Déposée le 09 Octobre 2020 à 09:15  
Par menese loic

### Observation:

je suis pour les 2 parcs eoliens.pensons a nos enfants .nos parents ,nos grands parents qui se sont fait tuer pour ce qu est la france  
aujourd'hui

---

## Observation n°237

Déposée le 09 Octobre 2020 à 09:20

Par mnrse claude

### Observation:

je ne comprend pas les gens contre sans avis motive ils sont contre car ont leurs a dit qu ils fallaient etre contre moi je suis pour car demain avec tout ces bobos ecolos nos centrales fermeront et ont fera comment

---

## Observation n°238

Déposée le 09 Octobre 2020 à 10:20  
Par DE SCHEEMAER Agnès  
3 Puy Chenin  
17380 PUY DU LAC

### Observation:

Madame DE SCHEEMAER Agnès Le 09 octobre 2020,  
3 Puy Chenin  
17380 PUY DU LAC

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous demande de donner un avis défavorable à l'implantation des deux parcs éoliens puy laquois sud et nord.  
Je risque d'être davantage impactée par le parc sud et voici pourquoi.

Je viens en Charente maritime depuis mon enfance et connais bien la côte. Mais je ne connaissais pas la campagne saintongeaise. Nous nous sommes installés ici depuis l'hiver 2018 et nous avons fait l'acquisition d'une vieille charentaise en pierres sise dans un écrin de verdure et de silence. Nous sommes tombés amoureux de la maison mais aussi de son environnement, ce qui m'a conduite à m'intégrer dans l'association Bien vivre à Puy du lac.

Ma maison se trouve à 50 mètres des marais de la Boutonne ; mon jardin donne sur la zone ZNIEFF ( zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique ) et un peu plus loin la zone Natura 2000. Grâce à la proximité de ces deux zones, j'ai la chance de pouvoir observer des espèces d'oiseaux devenus aujourd'hui hélas de plus en plus rares : Aigrette garzette, grande Aigrette, Grand Cormoran, Cygne tuberculeux, Héron cendré, Hibou Moyen Duc, Martin-pêcheur, Milan noir. Mon compagnon ne se lasse pas de les observer et de les photographier.

Pourquoi je refuse l'implantation de ces deux parcs près de chez moi? Parce qu'inévitablement, ces éoliennes vont nuire à tous ces oiseaux, contrairement à ce qui est écrit à la page 382 de la Partie 4 du Volume 4.2 « aucun impact sur l'avifaune étant donné que l'attrait écologique de ces réserves est très limité ». C'est faux! Vu que Puy du Lac se trouve à proximité de deux zones naturelles classées! Il existe déjà tant d'espèces animales en voie de disparition sur notre pauvre planète que je refuse qu'ici l'homme installe son empreinte de prédateur.

Dans mon jardin et mes dépendances, on trouve aussi des chauves-souris ; je n'avais pas compris avant d'être ici l'utilité de ces mammifères ; j'ai enfin compris leur rôle dans la préservation de la biodiversité, remarquable sur notre territoire et j'ai signé la convention refuge chauves-souris. Puy du lac est la première commune de France en nombre de conventionnements refuges chauves-souris, ce n'est pas rien ! De plus, depuis 3 ans, a lieu la Nuit internationale de la chauve-souris, manifestation qui a été labellisée par la société française pour l'Etude et la Préservation des mammifères. Pour toutes ces raisons, et parce que la chauve-souris est la première victime de ces engins, je refuse l'implantation d'éoliennes sur ma commune.

Toujours soucieuse de préserver mon environnement, je pense aux dégâts occasionnés par l'implantation de ces deux parcs: on va saccager les terres, bétonner les sols et cela à vie!

J'aime me balader sur ces petites routes sinueuses, qui traversent les différents hameaux de notre commune. J'aime contempler les champs qui s'étendent à perte de vue. Hélas, Puy du Lac est déjà encerclé par de nombreux parcs (Archingeay, Saint Crépin, les Nouillers) ; en implanter deux autres aggraverait encore la pollution visuelle et lumineuse que nous subissons. L'éolienne E2 serait à 650 mètres de ma maison! Stop ! Ca suffit!! On ne peut même plus contempler dans notre campagne la pureté d'un ciel étoilé ! De plus, la topographie de Puy du Lac est également incompatible avec l'implantation de ces deux parcs éoliens : 20 hameaux disséminés sur l'ensemble du territoire, ces deux parcs seraient situés au coeur de ces hameaux et des voies de circulation et la majorité des aérogénérateurs se trouverait à moins de 600 mètres des habitations, impensable !!

Je termine par ce risque qui me fait très peur: l'impact sur les relations humaines. Ici, j'ai aussi eu la chance de rencontrer des voisins accueillants, chaleureux, ce qui est devenu rare. Au début, nous nous fréquentions tous, plus ou moins, mais nos relations étaient cordiales avec tous. Depuis les dernières élections, ayant été élue conseillère municipale, j'ai eu le regret de constater qu'une distance s'est désormais installée avec une famille voisine, partisane de l'ancien maire et pro-éolien.

Cela m'affecte car j'ai beaucoup de mal à accepter que des divergences d'opinion puissent conduire à de tels comportements. J'ai la naïveté de rêver d'un monde où le respect, la tolérance et l'acceptation de ses défaites règneraient....Si ces deux projets se concrétisent, je n'ose imaginer le climat qui va régner dans notre paisible petite commune. Il ne serait alors plus possible de Bien vivre à Puy du Lac...Je refuse d'envisager ce cauchemar.

Pour toutes ces raisons invoquées ci-dessus, je projetais de labelliser ma maison avec Gîtes de France. Or, comme le stipule la PJ, ce projet est incompatible avec la présence d'un parc éolien, contrairement à ce qui est écrit à la page 382 de la Partie 4 du Volume 4.2. Ce parc aurait un impact sur le tourisme. Je ne vais donc pas pouvoir concrétiser ce projet et l'existence de ces parcs va bien sûr nuire à l'essor du tourisme « vert ». Comment croire que des touristes vont choisir notre commune envahie par 8 éoliennes, sans parler des autres, pour venir se reposer à la campagne?!

Pour conclure, je ne suis pas une spécialiste mais j'ai pris le temps de consulter ce dossier et j'y ai relevé nombre de contradictions. Or je suis pour la transparence et l'honnêteté.

Je dis non à ces projets, non pas parce que je suis pour le nucléaire; c'est trop facile de nous jeter cet argument à la face; je suis pour les énergies propres et je suis aussi une écologiste; c'est justement à ce titre que je refuse ces deux projets car ils sont inappropriés et dangereux pour notre commune: Puy du Lac a déjà payé son tribut à l'éolien. STOP! Ca suffit! Préservons notre patrimoine rural!

J'espère, monsieur le commissaire enquêteur, que vous saurez écouter les habitants de Puy du Lac qui refusent ces deux parcs en reconnaissant avec honnêteté que nos arguments sont pertinents. Mais surtout, en vous posant cette question: quelle terre voulez-vous laisser à nos enfants? Une terre défigurée, massacrée, au prix de l'argent ?...ou une terre préservée, héritée de nos ancêtres, sauvegardée dans toute sa richesse et sa beauté?

Merci, monsieur le commissaire enquêteur, de vous poser les bonnes questions et de donner un avis défavorable à l'implantation des deux parcs puylaquois nord et sud.

Agnès de Scheemaeker

4 documents joints.

---

La SFPEM s'engage à délivrer au signataire le Label « Refuge pour les chauves-souris » et autorise le propriétaire à en faire la publicité. L'association s'engage également à fournir les conseils et éléments techniques nécessaires à la protection des chauves-souris sur le Refuge, et à relayer les actualités concernant l'opération au signataire.

La SFPEM s'engage à fournir au propriétaire le guide technique de l'opération, ainsi qu'un autocollant circulaire signalant l'existence du « Refuge par les chauves-souris ». Le propriétaire peut également se procurer un panneau en PVC à fixer, au format A4, moyennant une participation financière, pour signaler l'existence de son refuge.

Le propriétaire signataire se réserve le droit de se retirer unilatéralement de son engagement par lettre adressée à la SFPEM, en respectant un préavis d'un mois. La SFPEM se réserve le droit de retirer unilatéralement son agrément de « Refuge pour les chauves-souris » au propriétaire signataire, en particulier pour cause de non respect du paragraphe « engagements ». Le propriétaire s'engage à informer la SFPEM de toute cessation de la responsabilité d'entretien d'un des édifices ou espace mentionnés plus haut.

# Convention



Convention n° :

Exemplaire n° :

## Identification précise du propriétaire

Nom : **TATON**  
 Prénom : **Olivier**  
 Adresse postale : **3 Rue Chenin - 17380 Puy de Sec**  
 Téléphone : **06 03 08 20 31** Mail : **tatonpark@yahoo.fr**  
 Propriétaire des édifices et espaces détaillés ci-après,

## Identification des constructions et espaces concernés

Nom (ex : grange, terrain, parc...)	Localisation ou adresse
<i>Pigeonnier / dépendances</i>	
<i>Ecurie</i>	

**Objet et durée :** Le rôle du Refuge pour les chauves-souris est de garantir la pérennité des chauves-souris (toutes les espèces sont légalement protégées) occupant ou fréquentant ces zones, et d'accroître la disponibilité d'espaces favorables dans des espaces non encore occupés. Pour cela, certaines pratiques devront être évitées et diverses actions pour favoriser les chauves-souris pourront être engagées (paragraphe « propositions »). Cette convention a également pour but l'application, lors de la réalisation des travaux d'entretien des espaces cités précédemment, des mesures qui sont détaillées dans le paragraphe « engagements ».

La présente convention est conclue pour une année et entre en vigueur à la date de signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction tous les ans et pour un temps indéterminé. Son adoption donne le droit à l'attribution du label de « Refuge pour les chauves-souris » au signataire.

**Informations vous concernant :** Je souhaite voir apparaître mon nom comme propriétaire d'un Refuge sur le site web de la SFPEM :  oui  non

### Le propriétaire :

M/Mme : **TATON**

Qualité (s'il y a lieu) :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

*Lu et approuvé*

### Pour Nature Environnement 17 :

M/Mme :

Fonction :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Date : **21/02/19**

**En cas de problème, d'urgence ou d'observation sortant de l'ordinaire, contactez la structure locale relais de l'opération.**

Cette action est menée avec le soutien financier de :





# Gîtes de France

INDRE EN BERRY

## ATTESTATION

Je soussigné, Ludovic DURIS, Responsable du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry, certifie que dans le cadre de l'agrément «Gîtes de France®», les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte.

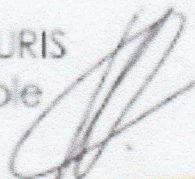
Gîtes de France® ne labellise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci, ou de toute autre source de nuisance.

De plus, les touristes viennent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne pour son paysage préservé, la diversité de sa faune et de sa flore.

Il n'est donc pas concevable que ceux-ci se retrouvent face un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable.

Fait à Châteauroux, le 14 janvier 2016

Ludovic DURIS  
Responsable



# CAHIER DES CHARGES « GITE »



## Définition générale :

Le gîte est une location touristique indépendante et meublée, destinée à des séjours de courte durée en gestion libre (au week-end, à la semaine, pour un mois...).

Cette formule correspond à la catégorie réglementaire du « meublé de tourisme » (Art. D.324-1 du Code du Tourisme).

## Réglementation générale (urbanisme) :

Dans la très large majorité des cas, un gîte est assimilable à un « bâtiment d'habitation » classique.

Toutefois, au-delà d'une capacité globale de 15 personnes, le bâtiment bascule dans la catégorie réglementaire des « Etablissements Recevant du Public » (ERP) de 5<sup>ème</sup> catégorie (un seul et même bâtiment aménagé comprenant un ou plusieurs logements ou plusieurs constructions proches et/ou mitoyennes sur une même propriété).

Des normes spécifiques de sécurité et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicaps s'appliquent alors.

En pareil cas et avant travaux, il est impératif de contacter les services compétents afin d'obtenir l'expertise préalable nécessaire (Service Départemental d'Incendie et de Secours et Direction et services de l'urbanisme).

A noter : la capacité d'accueil d'un gîte est théoriquement plafonnée à 15 personnes dans le cadre du label ; à compter du 16<sup>ème</sup> couchage l'hébergement bascule dans la catégorie dite du « *gîte de groupe* » (cahier des charges différent).

## Définition et conditions générales d'agrément d'un gîte dans le cadre du label « Gîtes de France® » :

Le logement se situe obligatoirement dans un habitat de qualité disposant de préférence d'un espace extérieur.

Il est intégralement conçu pour accueillir des clients en toutes saisons dans des conditions de confort idéalement optimales.

Le type idéal demeure la maison individuelle mais un gîte peut être aménagé dans un bâtiment - ou sur une propriété - abritant plusieurs autres hébergements indépendants (dont éventuellement le logement même du propriétaire).

Il peut se situer indistinctement en pleine campagne, en cœur de village, en secteur périurbain comme au sein d'un bourg ou d'une petite ville (de moins de 20 000 habitants).

**Le gîte doit être obligatoirement aménagé dans un environnement exempt de toutes nuisances (sonores, visuelles ou olfactives).**

**Pour être considérées comme telles, celles-ci doivent être permanentes (non passagères), anormales et/ou inhabituelles eu égard à la localisation.**

L'hébergement doit être en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur notamment en matière de normes de sécurité, construction ou habitabilité (hygiène, électricité, ventilation, chauffage, urbanisme...).

## Référentiel et normes de classement :

En qualité de label indépendant, Gîtes de France® bénéficie d'un référentiel de classification qui lui est propre et dont vous trouverez les modalités détaillées dans ce document.

Celui-ci se compose de 7 chapitres homogènes définissant une montée en gamme répartie sur 5 niveaux (de 1 à 5 épis).

Les critères nécessitant une explication plus détaillée sont explicités dans les focus « *Précisions* ».

**Quel que soit le niveau de classement atteignable par votre gîte en fonction des caractéristiques architecturales du bâtiment et/ou du standing potentiel final, nous vous conseillons d'optimiser systématiquement le niveau d'équipements et de services au-delà même des exigences de la catégorie de classement escomptée (voire les focus « *conseils* »).**

A noter : Gîtes de France® développe également le tourisme éco-responsable sous la qualification « **Ecogîte®** ».

Un cahier des charges spécifique destiné aux écoconstructions neuves ou aux rénovations écologiques complète alors le cahier des charges général ci-joint.




## I. ENVIRONNEMENT / SITUATION/ EXTERIEURS

critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<p><b>Bâtiment</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans caractère ou style particulier</li> <li>- bon état extérieur</li> <li>- entrée commune tolérée (hall)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sans caractère ou style particulier</li> <li>- bon état extérieur</li> <li>- entrée commune tolérée (hall)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traditionnel, régional ou contemporain de style</li> <li>- très bon état extérieur</li> <li>- entrée commune tolérée (hall)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traditionnel, régional ou contemporain de style</li> <li>- excellent état extérieur</li> <li>- entrée indépendante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de caractère ou exceptionnel</li> <li>- excellent état extérieur</li> <li>- maison indépendante</li> </ul>
<p><b>Espace extérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès carrossable de qualité</li> <li>- espace extérieur commun toléré</li> <li>- terrain aménagé et entretenu</li> <li>- parking public toléré (à proximité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accès carrossable de qualité</li> <li>- espace extérieur commun toléré</li> <li>- terrain aménagé et entretenu</li> <li>- parking public toléré (à proximité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accès carrossable de qualité</li> <li>- espace extérieur attenant privatif</li> <li>- jardin soigné</li> <li>- terrasse de qualité (si gîte au rdc)</li> <li>- fleurissement (terrain, balcon, terrasse)</li> <li>- parking privé (toute proximité tolérée)</li> <li>- éclairage de parking à porte d'entrée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accès carrossable de qualité</li> <li>- espace extérieur attenant privatif</li> <li>- jardin avec aménagement paysager</li> <li>- terrasse de qualité (si gîte au rdc)</li> <li>- fleurissement (terrain, balcon, terrasse)</li> <li>- parking privé (toute proximité tolérée)</li> <li>- éclairage de parking à porte d'entrée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accès carrossable de qualité</li> <li>- espace extérieur attenant privatif</li> <li>- parc ou jardin paysager</li> <li>- terrasse de qualité</li> <li>- fleurissement (terrain, balcon, terrasse)</li> <li>- parking privé (toute proximité tolérée)</li> <li>- éclairage de parking à porte d'entrée</li> </ul>
<p><b>Equipements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- salon de jardin confortable adapté à la capacité d'accueil (table + assises)</li> <li>- salon de jardin simple (matériaux et style)</li> <li>- parasol de qualité (publicitaire exclus)</li> <li>- éclairage extérieur (terrasse-jardin)</li> <li>- séchoir-étendoir à linge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- salon de jardin confortable adapté à la capacité d'accueil (table + assises)</li> <li>- salon de jardin simple (matériaux et style)</li> <li>- parasol de qualité (publicitaire exclus)</li> <li>- barbecue et/ou plancha normé NF (barbecue « fait maison » exclus)</li> <li>- éclairage extérieur (terrasse-jardin)</li> <li>- séchoir-étendoir à linge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- salon de jardin confortable adapté à la capacité d'accueil (table + assises)</li> <li>- salon de jardin privatif de qualité (matériaux et style)</li> <li>- bain de soleils/chaises longues de qualité (publicitaires exclus)</li> <li>- parasol de qualité supérieure (déporté)</li> <li>- barbecue et/ou plancha normé NF (barbecue « fait maison » exclus)</li> <li>- éclairage extérieur (terrasse-jardin)</li> <li>- séchoir-étendoir à linge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- salon de jardin confortable adapté à la capacité d'accueil (table + assises)</li> <li>- salon de jardin privatif de grande qualité (matériaux et style)</li> <li>- salon de détente privatif de grande qualité (canapés, fauteuils + table basse)</li> <li>- bain de soleils/chaises longues de grande qualité</li> <li>- dispositif de protection solaire de grande qualité</li> <li>- barbecue et/ou plancha normé NF de qualité supérieure (combiné/maçonné)</li> <li>- éclairage extérieur (terrasse-jardin)</li> <li>- séchoir-étendoir à linge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- salon de jardin confortable adapté à la capacité d'accueil (table + assises)</li> <li>- salon de jardin privatif de grande qualité (matériaux et style)</li> <li>- salon de détente privatif de grande qualité (canapés, fauteuils + table basse)</li> <li>- bain de soleils/chaises longues de grande qualité</li> <li>- dispositif de protection solaire de grande qualité</li> <li>- barbecue ou plancha normé NF de qualité supérieure (combiné/maçonné)</li> <li>- éclairage extérieur (terrasse-jardin)</li> <li>- séchoir-étendoir à linge</li> <li>- équipement de loisirs (piscine, sauna...)</li> </ul>

**Conseils :** privilégier les entrées indépendantes / prévoir un local de rangement (vélos, divers...) / prévoir des équipements de loisirs (ping-pong, terrain de pétanque, trampoline, filet volley-badminton...normés NF) / prévoir un abri voiture couvert et-ou des places de parking ombragées / prévoir une terrasse avec revêtement en « dur » (bois, pierres...) / prévoir une terrasse attenante à la pièce de vie (+ idéalement une terrasse couverte) / prévoir une cuisine d'été si le gîte est situé en étage / prévoir une prise électrique extérieure côté terrasse / éviter les bancs et tabourets ou table de pique-nique monobloc (privilégier des chaises) / prévoir un nombre d'assises supérieur à la capacité d'accueil / prévoir barbecue + plancha (combiné ou non) / prévoir un salon de détente en plus du salon de jardin / prévoir des chaises longues-bains de soleil / prévoir un balisage extérieur « écologique » (type détecteur).

**Précisions :** mobilier-équipement en parfait état exigé pour tous niveaux de classement. Veillez à : l'ergonomie/praticité (facilité d'accès) + dimensionnement + qualité du mobilier et harmonie (style, design et matière). piscine aux normes de sécurité (idem pour tout équipement de loisir) / espace extérieur privatif = espace délimité « réservé » si plusieurs gîtes dans même bâtiment (clôture non obligatoire) / salon de jardin et détente = mobilier simple toléré en 1 et 2 épis (bois ou PVC basiques) ; mobilier « déco » de style exigé dès 3 épis (bois, métal, résine tressée..); mobilier haut de gamme en 4 et 5 épis (résine-rotin tressée, tek, fer forgé, pierre, métal ou plastique design...) / bancs exclus en 4 et 5 épis / salon de jardin commun toléré en 1-2 épis (2 gîtes maxi) / salon de détente obligatoirement adapté à la capacité d'accueil / nombre de chaises longues adapté à la capacité (soit a minima 50%) / dispositif de protection solaire de grande qualité = pergola, voile, store, tonnelle, parasol déporté haut de gamme.. / appliques ou plafonniers obligatoires pour éclairage (ampoules nues exclues) / séchoir-étendoir à linge = simple fil toléré en 1 et 2 épis ; type parapluie ou étendoir scellé dès 3 épis (+ pinces à linge en parfait état) / ustensiles de barbecue exigés. **TOLERANCE ABSENCE D'EXTERIEUR SELON LOCALISATION ET TYPOLOGIE DU BATIMENT.**

## II. HABITABILITE

 critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<ul style="list-style-type: none"> <li>- surface habitable des pièces de jour : 10m<sup>2</sup> pour 2 p. (+3m<sup>2</sup> par personne sup.)</li> <li>- surface habitable des chambres :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chambre 1 personne : 7m<sup>2</sup></li> <li>▪ chambre 2 personnes : 9m<sup>2</sup></li> <li>(+ 3m<sup>2</sup> par lit supplémentaire)</li> </ul> </li> <li>- 4 personnes maxi par chambre</li> <li>- couchage dans le séjour toléré</li> <li>- nombre de salle de bain/d'eau et WC :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jusqu'à 6 personnes : 1 sdb/sde + 1 wc indépendant avec lave-mains</li> <li>▪ de 7 à 12 personnes : 2 sdb/sde + 2 wc dont 1 indépendant avec l-m</li> <li>▪ de 13 à 15 personnes : 3 sdb/sde + 3 wc dont 2 indépendants avec l-m</li> </ul> </li> <li>* lors d'un reclassement, l'absence d'une 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> salle de bain ou salle d'eau ne pourra entraîner le déclassement de l'hébergement</li> <li>- pièces indépendances avec portes</li> <li>- placards-rangements adapté à la capacité d'accueil</li> <li>- escalier confortable muni d'une rampe</li> <li>- luminosité naturelle suffisante dans chaque pièce</li> <li>- vue latérale (pièce de vie et chambres)</li> <li>- occultation opaque extérieure ou intérieure dans pièces de couchages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surface habitable des pièces de jour : 13m<sup>2</sup> pour 2 p. (+3m<sup>2</sup> par personne sup.)</li> <li>- surface habitable des chambres :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chambre 1 personne : 7m<sup>2</sup></li> <li>▪ chambre 2 personnes : 9m<sup>2</sup></li> <li>(+ 3m<sup>2</sup> par lit supplémentaire)</li> </ul> </li> <li>- 4 personnes maxi par chambre</li> <li>- couchage dans le séjour toléré</li> <li>- nombre de salle de bain/d'eau et WC :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jusqu'à 6 personnes : 1 sdb/sde + 1 wc indépendant avec lave-mains</li> <li>▪ de 7 à 12 personnes : 2 sdb/sde + 2 wc dont 1 indépendant avec l-m</li> <li>▪ de 13 à 15 personnes : 3 sdb/sde + 3 wc dont 2 indépendants avec l-m</li> </ul> </li> <li>* lors d'un reclassement, l'absence d'une 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> salle de bain ou salle d'eau ne pourra entraîner le déclassement de l'hébergement</li> <li>- pièces indépendances avec portes</li> <li>- placards/rangements adapté à la capacité d'accueil</li> <li>- escalier confortable muni d'une rampe</li> <li>- luminosité naturelle suffisante dans chaque pièce</li> <li>- vue latérale (pièce de vie et chambres)</li> <li>- occultation opaque extérieure ou intérieure dans pièces de couchages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surface habitable des pièces de jour : 16m<sup>2</sup> pour 2 p. (+3m<sup>2</sup> par personne sup.)</li> <li>- surface habitable des chambres :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chambre 1 personne : 7m<sup>2</sup></li> <li>▪ chambre 2 personnes : 9m<sup>2</sup></li> <li>(+ 3m<sup>2</sup> par lit supplémentaire)</li> </ul> </li> <li>- capacité moyenne de 3 p. par chambre</li> <li>- couchage dans le séjour non toléré</li> <li>- nombre de salle de bain/d'eau et WC :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jusqu'à 6 personnes : 1 sdb/sde + 1 wc indépendant avec lave-mains</li> <li>▪ de 7 à 12 personnes : 2 sdb/sde + 2 wc dont 1 indépendant avec l-m</li> <li>▪ de 13 à 15 personnes : 3 sdb/sde + 3 wc dont 2 indépendants avec l-m</li> </ul> </li> <li>* lors d'un reclassement, l'absence d'une 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> salle de bain ou salle d'eau ne pourra entraîner le déclassement de l'hébergement</li> <li>- pièces indépendances avec portes</li> <li>- placards/rangements adapté à la capacité d'accueil</li> <li>- escalier confortable muni d'une rampe</li> <li>- luminosité naturelle suffisante dans chaque pièce</li> <li>- vue latérale (pièce de vie et chambres)</li> <li>- occultation opaque extérieure ou intérieure dans pièces de couchages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surface habitable des pièces de jour : 19m<sup>2</sup> pour 2 p. (+3m<sup>2</sup> par personne sup.)</li> <li>- surface habitable des chambres :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chambre 1 personne : 9m<sup>2</sup></li> <li>▪ chambre 2 personnes : 12m<sup>2</sup></li> <li>(+ 3m<sup>2</sup> par lit supplémentaire)</li> </ul> </li> <li>- capacité moyenne de 2 p. par chambre</li> <li>- couchage dans le séjour non toléré</li> <li>- nombre de salle de bain/d'eau et WC :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jusqu'à 6 personnes : 1 sdb/sde + 1 wc indépendant avec lave-mains</li> <li>▪ de 7 à 12 personnes : 2 sdb/sde + 2 wc dont 1 indépendant avec l-m</li> <li>▪ de 13 à 15 personnes : 3 sdb/sde + 3 wc dont 2 indépendants avec l-m</li> </ul> </li> <li>* lors d'un reclassement, l'absence d'une 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> salle de bain ou salle d'eau ne pourra entraîner le déclassement de l'hébergement</li> <li>- pièces indépendances avec portes</li> <li>- placards/rangements adapté à la capacité d'accueil</li> <li>- escalier confortable muni d'une rampe</li> <li>- luminosité naturelle suffisante dans chaque pièce</li> <li>- vue latérale (pièce de vie et chambres)</li> <li>- occultation opaque extérieure ou intérieure dans pièces de couchages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surface habitable des pièces de jour : 22m<sup>2</sup> pour 2 p. (+3m<sup>2</sup> par personne sup.)</li> <li>- surface habitable des chambres :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chambre 1 personne : 10m<sup>2</sup></li> <li>▪ chambre 2 personnes : 14m<sup>2</sup></li> </ul> </li> <li>- 2 personnes maxi par chambre</li> <li>- couchage dans le séjour non toléré</li> <li>- nombre de salle de bain/d'eau et WC :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jusqu'à 4 personnes : 1 sdb/sde + 1 wc indépendant avec lave-mains</li> <li>▪ de 5 à 8 personnes : 2 sdb/sde + 2 wc dont 1 indépendant avec l-m</li> <li>▪ de 9 à 12 personnes : 3 sdb/sde + 3 wc dont 2 indépendants avec l-m</li> <li>▪ de 13 à 15 personnes : 4 sdb/sde + 4 wc dont 3 indépendants avec l-m</li> </ul> </li> <li>* lors d'un reclassement, l'absence d'une 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> salle de bain ou salle d'eau ne pourra entraîner le déclassement de l'hébergement</li> <li>- pièces indépendances avec portes</li> <li>- placards/rangements adapté à la capacité d'accueil</li> <li>- escalier confortable muni d'une rampe</li> <li>- luminosité naturelle suffisante dans chaque pièce</li> <li>- vue latérale (pièce de vie et chambres)</li> <li>- occultation opaque extérieure ou intérieure dans pièces de couchages</li> </ul>
<p><b>Studio</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- surface habitable de 25m<sup>2</sup> minimum</li> <li>- 2 personnes maxi si un seul niveau (3 p. selon ergonomie agencement)</li> <li>- 4 p. si chambre en mezzanine (duplex)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surface habitable de 25m<sup>2</sup> minimum</li> <li>- 2 personnes maxi si un seul niveau (3 p. selon ergonomie agencement)</li> <li>- 4 p. si chambre en mezzanine (duplex)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surface habitable de 25m<sup>2</sup> minimum</li> <li>- 2 personnes maxi si un seul niveau (3 p. selon ergonomie agencement)</li> <li>- 4 p. si chambre en mezzanine (duplex)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surface habitable de 30m<sup>2</sup> minimum</li> <li>- 2 personnes maxi si un seul niveau (3 p. si chambre en mezzanine)</li> <li>- 3 p. maxi (lits exigés / convertibles exclus)</li> </ul>	

**Conseils :** privilégier plain-pied et mitoyenneté horizontale / prévoir pièce de vie « open space » (séjour-cuisine-salon) / prévoir salon TV séparé / prévoir une buanderie / prévoir un wc à chaque étage / éviter chambres en mezzanine (tolérées 1 à 4 épis si non « palière ») / éviter pièces en enfilade / prévoir chambres avec sdb-wc privés / éviter sdb « ouvertes » sur chambres / éviter sanitaires donnant sur séjour / optimiser la répartition de chambres « adultes » (2 p.) et « enfants » (3-4 p.) selon capacité / privilégier rangements en placards muraux / prévoir volets dans chaque pièce / respecter dès que possible largeurs et hauteurs standards de portes / rajouter portillons sécurité enfants sur escaliers / sécuriser les « vides » (barrière de 1m mini) / éviter fenêtres de toits sans vue latérale (tolérées 1 à 3 épis ; 50% maxi des chambres en 4 épis).

**Précisions :** surface pièces de jour = cumul cuisine + séjour + salon / pièces borgnes sans ouvrant sur extérieur exclues / accès sdb indépendant obligatoire (tolérance si 2 chambres et 4 p. maxi) / couchages tolérés dans séjour = canapé convertible 140cm (si 2 p.) ou lit escamotable de qualité (futon, chauffeuse ou équivalents à ras le sol exclus) / canapé convertible ou lit escamotable de qualité tolérés en studio jusqu'en 3 épis / chambres « enfants » possibles (3 ou 4 lits) y compris en 3 et 4 épis / échelles de meuniers ou escalier originaux type japonais, népalais ou « design » tolérés / occultation opaque = volets, stores, rideaux occultant...

**TOLERANCES POSSIBLES SELON LES CONTRAINTES ARCHITECTURALES OU TECHNIQUES DU BATIMENT.**



### III. EQUIPEMENTS TECHNIQUES

critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<b>Ventilation/aération</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VMC ou hotte aspirante au niveau du coin cuisine (extraction ou recyclage)</li> <li>- VMC dans chaque salle de bain/salle d'eau et WC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VMC ou hotte aspirante au niveau du coin cuisine (extraction ou recyclage)</li> <li>- VMC dans chaque salle de bain/salle d'eau et WC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VMC ou hotte aspirante au niveau du coin cuisine (extraction ou recyclage)</li> <li>- VMC dans chaque salle de bain/salle d'eau et WC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VMC ou hotte aspirante au niveau du coin cuisine (extraction ou recyclage)</li> <li>- VMC dans chaque salle de bain/salle d'eau et WC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VMC ou hotte aspirante au niveau du coin cuisine (extraction ou recyclage)</li> <li>- VMC dans chaque salle de bain/salle d'eau et WC</li> </ul>
<b>Chauffage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chauffage fixe de qualité dans chaque pièce (19° mini en efficacité)</li> <li>- bonne isolation thermique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chauffage fixe de qualité dans chaque pièce (19° mini en efficacité)</li> <li>- bonne isolation thermique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chauffage fixe de qualité dans chaque pièce (19° mini en efficacité)</li> <li>- bonne isolation thermique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chauffage fixe de qualité dans chaque pièce (19° mini en efficacité)</li> <li>- bonne isolation thermique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chauffage fixe de qualité dans chaque pièce (19° mini en efficacité)</li> <li>- bonne isolation thermique</li> </ul>
<b>Electricité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- installation aux normes</li> <li>- un ou plusieurs points lumineux dans chaque pièce et éclairage de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation aux normes</li> <li>- un ou plusieurs points lumineux dans chaque pièce et éclairage de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation aux normes</li> <li>- un ou plusieurs points lumineux dans chaque pièce et éclairage de qualité</li> <li>- prise électrique libre dans chaque pièce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation aux normes</li> <li>- un ou plusieurs points lumineux dans chaque pièce et éclairage de qualité</li> <li>- prise électrique libre dans chaque pièce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation aux normes</li> <li>- un ou plusieurs points lumineux dans chaque pièce et éclairage de qualité</li> <li>- prise électrique libre dans chaque pièce</li> </ul>
<b>Eau chaude sanitaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- eau chaude et froide sur tous les robinets (cuisine, sdb/sde, wc...)</li> <li>- 40 litres minimum de production d'eau chaude quotidienne par pers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- eau chaude et froide sur tous les robinets (cuisine, sdb/sde, wc...)</li> <li>- 40 litres minimum de production d'eau chaude quotidienne par pers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- eau chaude et froide sur tous les robinets (cuisine, sdb/sde, wc...)</li> <li>- 40 litres minimum de production d'eau chaude quotidienne par pers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- eau chaude et froide sur tous les robinets (cuisine, sdb/sde, wc...)</li> <li>- 40 litres minimum de production d'eau chaude quotidienne par pers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- eau chaude et froide sur tous les robinets (cuisine, sdb/sde, wc...)</li> <li>- 40 litres minimum de production d'eau chaude quotidienne par pers.</li> </ul>
<b>Phonique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bonne isolation phonique intérieure et extérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bonne isolation phonique intérieure et extérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bonne isolation phonique intérieure et extérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bonne isolation phonique intérieure et extérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bonne isolation phonique intérieure et extérieure</li> </ul>

**Conseils :** privilégier des VMC écologiques (double flux ou double flux thermodynamiques et/ou systèmes naturels en puits canadiens ou provençal) / vérifier la compatibilité d'une hotte à extraction et de la VMC selon son type (effets pervers possibles) / bien étudier la compatibilité d'une VMC (selon le type) et/ou d'une hotte à extraction avec un appareil à combustion de type cheminée ou poêle ou chaudière à gaz à tirage naturel (problème de rendement-efficacité de l'appareil et/ou risque de refoulement des fumées et/ou d'intoxication) / privilégier un système de chauffage écologique (adapté au bâtiment et au territoire) / privilégier un système écologique de production d'eau chaude sanitaire / prévoir un système de climatisation si nécessaire (systèmes écologiques à privilégier ou rajout de ventilateurs) / prévoir des interrupteurs « va et vient » dans les chambres au niveau des têtes de lit / privilégier la possibilité de systèmes de « variateurs » de lumière adaptés aux espaces du gîte / prévoir une prise électrique libre dans chaque pièce / prévoir des multiprises avec interrupteurs de veille (Hifi, lumineuse, petit électroménager...) / prévoir des ampoules basse consommation / prévoir un poêle à bois ou une cheminée d'agrément selon le type de territoire (avec bois fourni) / optimiser la qualité de l'isolation phonique dans le cas où plusieurs gîtes sont aménagés dans un même bâtiment (mitoyenneté verticale comme horizontale).

**Précisions :** VMC adaptée (type VMC gaz) ou a minima grilles de ventilation haute et basse obligatoires si présence d'appareil(s) à combustion à tirage naturel (normes de sécurité) / tolérance aération naturelle en 1 et 2 épis (simples grilles) / point de chauffe unique toléré si l'efficacité globale est respectée (19° minimum dans chaque pièce) / radiateurs mobiles exclus / anciens tubes néon et ampoules nues exclus (plafonniers et appliques obligatoires). **LES INFORMATIONS TRES GENERALES ICI PRESENTEES NE SE SUBSTITUENT AUCUNEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.**



#### IV. EQUIPEMENT GENERAL

critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<b>Téléphonie/internet</b> - téléphone fixe uniquement en zone blanche ( <u>équipement de sécurité</u> )	- téléphone fixe uniquement en zone blanche ( <u>équipement de sécurité</u> )	- téléphone fixe uniquement en zone blanche ( <u>équipement de sécurité</u> ) - connexion internet en WIFI	- téléphone fixe uniquement en zone blanche ( <u>équipement de sécurité</u> ) - connexion internet en WIFI	- téléphone fixe uniquement en zone blanche ( <u>équipement de sécurité</u> ) - connexion internet en WIFI
	<b>Electroménager</b> - lave-linge	- lave-linge privatif	- lave-linge privatif - sèche-linge électrique privatif	- lave-linge privatif - sèche-linge électrique privatif
<b>Entretien/ménage</b> - fer et planche à repasser  - ustensiles de ménage appropriés au logement - produits de nettoyage de base - étendoir-séchoir intérieur	- fer et planche à repasser  - ustensiles de ménage appropriés au logement - produits de nettoyage de base - étendoir-séchoir intérieur	- fer et planche à repasser - aspirateur - ustensiles de ménage appropriés au logement - produits de nettoyage de base - étendoir-séchoir intérieur	- fer et planche à repasser - aspirateur - ustensiles de ménage appropriés au logement - produits de nettoyage de base - étendoir-séchoir intérieur	- fer et planche à repasser - aspirateur - ustensiles de ménage appropriés au logement - produits de nettoyage de base - étendoir-séchoir intérieur
<b>Divers</b> - équipement bébé (chaise + lit) - détecteur avertisseur autonome de fumée ( <u>équipement de sécurité normé NF</u> )	- équipement bébé (chaise + lit) - détecteur avertisseur autonome de fumée ( <u>équipement de sécurité normé NF</u> )	- équipement bébé (chaise + lit) - détecteur avertisseur autonome de fumée ( <u>équipement de sécurité normé NF</u> ) - adaptateurs électriques	- équipement bébé (chaise + lit) - détecteur avertisseur autonome de fumée ( <u>équipement de sécurité normé NF</u> ) - adaptateurs électriques	- équipement bébé (chaise + lit) - détecteur avertisseur autonome de fumée ( <u>équipement de sécurité normé NF</u> ) - adaptateurs électriques

**Conseils :** prévoir une connexion internet en Wifi effective depuis chaque pièce du gîte et la terrasse / prévoir des lave-linge et sèche-linge en classement A minimum / éviter une buanderie commune au profit d'un lave-linge privatif dans une buanderie privée propre au gîte / prévoir un panier à linge sale et fournir la lessive (privilégier des produits écologiques) / prévoir fer-planche à repasser et aspirateur en classement A minimum / étudier la possibilité d'un système d'aspiration centralisée / rappel : privilégier l'aménagement d'une buanderie avec étendoir-séchoir à linge intégré / prévoir un « kit bébé » complet avec du matériel aux normes NF (à fournir sur demande), soit a minima : chaise + lit et baignoire plastique, table à langer, chauffe biberon / privilégier des produits nettoyants multi-usages et écologiques (simples à utiliser / sans contraintes).

**Précisions :** l'intégralité des équipements doivent être en parfait état et récents ou neufs, pour tous niveaux de classement.

dérogation si impossibilité technique pour connexion internet (zone blanche) / tolérance connexion filaire selon les contraintes architecturales (remplace le Wifi) / connexion internet exigée a minima depuis la pièce de vie et la terrasse si celle-ci est immédiatement attenante (couverture et débit suffisant) / ligne téléphonique restreinte pour numéros d'urgence suffisante / tolérance buanderie commune avec accès indépendant de 1 à 3 épis (un lave-linge commun maxi pour 3 gîtes et-ou 12 personnes, dont appartement du propriétaire) / ustensiles de ménage a minima : balais en soie-nylon + balais de lavage à franges avec sceau et presse + petite pelle et balayette / étendoir-séchoir intérieur = étendoir pliant ou séchoir mural dans sdb ou buanderie avec pinces à linge en parfait état (distinct de l'étendoir-séchoir fixe extérieur côté jardin ; usages différents) / « anciennes » chaises haute et lit à barreaux pour bébé en bois tolérés (veiller à la qualité du matelas) / privilégier des adaptateurs électriques universels.

**Rappel :** le Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) est obligatoire et répond à des consignes strictes d'installation (informations générales ne se substituant pas à la réglementation en vigueur) :

⇒ être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres (palier, couloir) ou le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain (cas spécifique des studios),

⇒ être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur (fumées de cuisson et vapeur d'eau),

⇒ dans les maisons ou dans les appartements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer 1 détecteur par étage,

⇒ dans les logements de grande surface, il est également recommandé d'installer plusieurs détecteurs.



## V. AMENAGEMENT / EQUIPEMENT PAR PIECE

## CUISINE

critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<p><b>Qualité (matériaux/équipements)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cuisine simple</li> <li>- robinets mélangeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cuisine simple et fonctionnelle</li> <li>- robinets mélangeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cuisine intégrée de qualité</li> <li>- électroménager de qualité (design et technologie)</li> <li>- robinets mitigeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cuisine intégrée haut de gamme</li> <li>- électroménager haut de gamme (design et technologie)</li> <li>- robinets mitigeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cuisine intégrée haut de gamme</li> <li>- électroménager haut de gamme (design et technologie)</li> <li>- robinets mitigeurs</li> </ul>
<p><b>Electroménager</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- table de cuisson intégrée sur cuisinière (3 feux minimum / tous types)</li> <li>- cuisinière avec four ou four posable haute technologie (tolérance 4 p. maxi)</li> <li>- réfrigérateur (140 litres pour 4 p. + 15 l. par pers. sup.)</li> <li>- cafetière électrique à filtres</li> <li>- mixer électrique + grille-pain + bouilloire électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- table de cuisson intégrée sur cuisinière (3 feux minimum / tous types)</li> <li>- cuisinière avec four ou four posable haute technologie (tolérance 4 p. maxi)</li> <li>- four micro-ondes</li> <li>- réfrigérateur (140 litres pour 4 p. + 15 l. par pers. sup.)</li> <li>- cafetière électrique à filtres</li> <li>- mixer électrique + grille-pain + bouilloire électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- table de cuisson intégrée sur cuisinière (3 feux minimum / tous types)</li> <li>- cuisinière avec four ou four posable haute technologie (tolérance 4 p. maxi)</li> <li>- four micro-ondes</li> <li>- réfrigérateur (140 litres pour 4 p. + 15 l. par pers. sup.)</li> <li>- congélateur (compartiment toléré)</li> <li>- lave-vaisselle</li> <li>- cafetière électrique à filtres</li> <li>- cafetière à dosettes</li> <li>- mixer électrique + grille-pain + bouilloire électrique</li> <li>- appareil de convivialité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- table de cuisson encastrée sur plan de travail (induction, vitrocéramiques ou gaz) ou piano de cuisson (cuisinière « piano »)</li> <li>- four encastré haute technologie ou four intégré dans cuisinière « piano »</li> <li>- four micro-ondes</li> <li>- réfrigérateur (140 litres pour 4 p. + 15 l. par pers. sup.)</li> <li>- congélateur (compartiment toléré)</li> <li>- lave-vaisselle</li> <li>- cafetière électrique à filtres</li> <li>- cafetière à dosettes</li> <li>- mixer électrique + grille-pain + bouilloire électrique</li> <li>- appareil de convivialité</li> <li>- robot multifonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- table de cuisson encastrée sur plan de travail (induction, vitrocéramiques ou gaz) ou piano de cuisson (cuisinière « piano »)</li> <li>- four encastré haute technologie ou four intégré dans cuisinière « piano »</li> <li>- four micro-ondes</li> <li>- réfrigérateur (140 litres pour 4 p. + 15 l. par pers. sup.)</li> <li>- congélateur (compartiment toléré)</li> <li>- lave-vaisselle</li> <li>- cafetière électrique à filtres</li> <li>- cafetière à dosettes</li> <li>- mixer électrique + grille-pain + bouilloire électrique</li> <li>- appareil de convivialité</li> <li>- robot multifonctions</li> </ul>
<p><b>Equipements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- batterie de cuisine complète de qualité, non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- petit équipement de cuisine adapté à la capacité (divers matériels et ustensiles)</li> <li>- autocuiseur ou cuiseur-vapeur ou multicuiseur</li> <li>- vaisselle de qualité non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- égouttoir + range-couverts + petits rangements divers (pots, barre murale...)</li> <li>- poubelle fermée avec tri sélectif</li> <li>- linge de table et consommables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- batterie de cuisine complète de qualité, non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- petit équipement de cuisine adapté à la capacité (divers matériels et ustensiles)</li> <li>- autocuiseur ou cuiseur-vapeur ou multicuiseur</li> <li>- vaisselle de qualité non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- égouttoir + range-couverts + petits rangements divers (pots, barre murale...)</li> <li>- poubelle fermée avec tri sélectif</li> <li>- linge de table et consommables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- batterie de cuisine complète de qualité supérieure, non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- petit équipement de cuisine adapté à la capacité (divers matériels et ustensiles)</li> <li>- autocuiseur ou cuiseur-vapeur ou multicuiseur</li> <li>- vaisselle de qualité supérieure non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- égouttoir + range-couverts + petits rangements divers (pots, barre murale...)</li> <li>- poubelle fermée avec tri sélectif</li> <li>- linge de table et consommables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- batterie de cuisine complète de qualité supérieure, non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- petit équipement de cuisine adapté à la capacité (divers matériels et ustensiles)</li> <li>- autocuiseur ou cuiseur-vapeur ou multicuiseur</li> <li>- vaisselle de qualité supérieure non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- égouttoir + range-couverts + petits rangements divers (pots, barre murale...)</li> <li>- poubelle fermée avec tri sélectif</li> <li>- linge de table et consommables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- batterie de cuisine complète de qualité supérieure, non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- petit équipement de cuisine adapté à la capacité (divers matériels et ustensiles)</li> <li>- autocuiseur ou cuiseur-vapeur ou multicuiseur</li> <li>- vaisselle de qualité supérieure non dépareillée adaptée à la capacité d'accueil</li> <li>- égouttoir + range-couverts + petits rangements divers (pots, barre murale...)</li> <li>- poubelle fermée avec tri sélectif</li> <li>- linge de table et consommables</li> </ul>



V. AMENAGEMENT / EQUIPEMENT PAR PIECE			SEJOUR / SALON	
critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<p><b>Espace repas</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adapté à la capacité d'accueil et fonctionnel (table + assises)</li> <li>- simple</li> <li>- éclairage de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adapté à la capacité d'accueil et fonctionnel (table + assises)</li> <li>- simple</li> <li>- éclairage de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adapté à la capacité d'accueil et fonctionnel (table + assises)</li> <li>- de qualité et bien agencé</li> <li>- éclairage de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adapté à la capacité d'accueil et fonctionnel (table + assises)</li> <li>- de grande qualité et grand confort</li> <li>- éclairage de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adapté à la capacité d'accueil et fonctionnel (table + assises)</li> <li>- de grande qualité et grand confort</li> <li>- éclairage de qualité</li> </ul>
	<p><b>Espace détente/salon</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- simple espace détente (simple fauteuil(s) ou banquette d'appoint toléré sans adaptation à la capacité d'accueil)</li> <li>- éclairage d'ambiance supplémentaire (en plus de l'éclairage direct standard de la pièce)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- espace salon dédié confortable de qualité avec table basse (canapé(s) et fauteuils)</li> <li>- adapté à la capacité d'accueil</li> <li>- éclairage d'ambiance supplémentaire (en plus de l'éclairage direct standard de la pièce)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- espace salon dédié de grand confort et grande qualité avec table basse (canapé(s) et fauteuils)</li> <li>- adapté à la capacité d'accueil</li> <li>- éclairage d'ambiance supplémentaire (en plus de l'éclairage direct standard de la pièce)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- espace salon dédié de grand confort et grande qualité avec table basse (canapé(s) et fauteuils)</li> <li>- adapté à la capacité d'accueil</li> <li>- éclairage d'ambiance supplémentaire (en plus de l'éclairage direct standard de la pièce)</li> </ul>
	<p><b>Hifi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TV écran plat 80cm minimum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TV écran plat 80cm minimum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TV écran plat 80cm minimum</li> <li>- lecteur DVD Blu-Ray</li> <li>- équipement Hifi connecté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TV écran plat 80cm minimum</li> <li>- accès à des chaînes étrangères et européennes</li> <li>- lecteur DVD Blu-Ray</li> <li>- équipement Hifi connecté</li> <li>- Home-cinéma</li> </ul>

**Conseils :** prévoir un nombre d'assises supérieur à la capacité d'accueil au niveau de l'espace repas / privilégier dès que possible ou pertinent une table ronde au niveau de l'espace repas (plus ergonomique et « conviviale ») / privilégier des chaises-fauteuils avec accoudoirs au niveau du coin repas / privilégier dès que possible une circulation périphérique autour de la table de l'espace repas (éviter les tables collées dans les angles ou contre les murs) / éviter dès que possible les tables modulables à rallonge / rajouter des galettes de chaises « déco » et des patins de chaises si nécessaire (**nuisances sonores**) / privilégier un éclairage sans éblouissement surplombant la table de l'espace repas en son centre / optimiser le panachage entre canapé(s) et fauteuil(s) au niveau de l'espace détente-salon / privilégier des canapés et fauteuils avec accoudoirs / éviter les tables basses de salon « ras le sol » / tapis conseillé dès 3 épis / privilégier TV 4K ou OLED **connectés** dès 3 épis / taille de l'écran à adapter à la superficie de la pièce et à la capacité d'accueil (**en fonction de la technologie**) / prévoir un système de connexion multimédia de la TV (Chromecast, Apple TV, Android TV..) / prévoir un câble HDMI à disposition (**et autres câbles-connectiques adaptés aux équipements Hifi du gîte**).

**Précisions :** pour les espaces repas et détente-salon, veillez à : **l'ergonomie-praticité dont circulation-cheminement (facilité d'accès) + dimensionnement + qualité et harmonie du mobilier (style, design et matière)**. tabourets et bancs ou table-bar avec tabourets-chaises de bar déconseillés (exclus en 4 et 5 épis) / tolérance table-bar uniquement en studio ou si capacité d'accueil réduite / tolérance bancs en 4 épis si parti-pris « déco » réussi / mobilier « outdoor » non toléré pour le coin détente (**sauf si mixte de qualité**) / clic-clac ou BZ ou futon ou chauffeuse standard tolérés en 1 et 2 épis (exclus dès 3 épis) / poufs ou assimilés déconseillés en 3 épis (exclus dès 4 épis sauf si appoint) / canapés et fauteuils « déco » style « sofa » exigés dès 3 épis (idéalement avec joues et accoudoirs) / canapés et fauteuils haut de gamme de style exigés dès 4 épis (dimensions, profondeur et densité supérieures) ; accessoirisation « déco » de qualité conseillée (coussins, petit plaid, peaux...) / éclairage d'ambiance supplémentaire = lampadaire, lampes sur pied, barres de LEDs, spots encastrés et zonées, appliques complémentaires... / Equipement Hifi connecté = chaîne avec fonction Bluetooth ou Wifi **ou** colonne-tour de son avec fonction Bluetooth **ou** station d'accueil... / une barre de son ou une enceinte TV valident le critère « Home cinéma » (équipements conseillés).

**Rappel :** les couchages dans le séjour sont tolérés en 1 et 2 épis **ou** jusqu'en 3 épis **en studio** (canapé-convertible ou lit escamotable de qualité ; couchages à ras le sol exclus : futon, chauffeuse ou équivalents).





## V. AMENAGEMENT / EQUIPEMENT PAR PIECE

## CHAMBRES

critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<b>Dimensions literie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lit 1 personne en 90x190cm</li> <li>- lit 2 personnes en 140x190cm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lit 1 personne en 90x190cm</li> <li>- lit 2 personnes en 140x190cm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lit 1 personne en 90x190cm</li> <li>- lit 2 personnes en 140x190cm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lit 1 personne en 90x200cm</li> <li>- lit 2 personnes en 160x200cm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lit 1 personne en 90x200cm</li> <li>- lit 2 personnes en 160x200cm</li> </ul>
<b>Qualité literie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sommiers et matelas de qualité</li> <li>- protections par alèses ou housses + protège-oreillers</li> <li>- 1 couette pour chaque lit</li> <li>- 1 oreiller par personne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sommiers et matelas de qualité</li> <li>- protections par alèses ou housses + protège-oreillers</li> <li>- 1 couette pour chaque lit</li> <li>- 1 oreiller par personne</li> <li>- linge de lit de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sommiers et matelas de très bonne qualité</li> <li>- protections par alèses ou housses + protège-oreillers</li> <li>- 1 couette pour chaque lit</li> <li>- 2 oreillers par personne</li> <li>- linge de lit de très bonne qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sommiers et matelas haut de gamme de grande qualité</li> <li>- protections par alèses ou housses + protège-oreillers</li> <li>- 1 couette pour chaque lit</li> <li>- 2 oreillers par personne</li> <li>- linge de lit de grande qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sommiers et matelas haut de gamme de grande qualité</li> <li>- protections par alèses ou housses + protège-oreillers</li> <li>- 1 couette pour chaque lit</li> <li>- 2 oreillers par personne</li> <li>- linge de lit de grande qualité</li> </ul>
<b>Mobilier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- table de chevet par couchage</li> <li>- rangement adaptés à la capacité d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- table de chevet par couchage</li> <li>- rangement adaptés à la capacité d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- table de chevet par couchage</li> <li>- tête de lit</li> <li>- rangement adaptés à la capacité d'accueil</li> <li>- miroir sur pied (sauf chambres enfants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- table de chevet par couchage</li> <li>- tête de lit</li> <li>- rangement adaptés à la capacité d'accueil</li> <li>- miroir sur pied (sauf chambres enfants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- table de chevet par couchage</li> <li>- tête de lit</li> <li>- rangement adaptés à la capacité d'accueil</li> <li>- miroir sur pied (sauf chambres enfants)</li> </ul>
<b>Eclairage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lumière de chevet par couchage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lumière de chevet par couchage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lumière de chevet par couchage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lumière de chevet par couchage</li> <li>- éclairage d'ambiance supplémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lumière de chevet par couchage</li> <li>- éclairage d'ambiance supplémentaire</li> </ul>

**Conseils :** privilégier des lits grandes dimensions (90 ou 100x200cm et 160x200cm) / prévoir des têtes de lit de qualité et miroirs / prévoir des lits sans dossier de pied de lit / rajouter des portes-valises ou bouts de lit « déco » (ou équivalents) / privilégier des matelas et sommiers de qualité supérieure (soutien « ferme » avec accueil « moelleux » équivalent à un très bon confort moyen standard) / sommiers à ressort standard déconseillés / matelas en laine, en mousse polyester, à ressorts coniques ou multispire ou « à eau » déconseillé / rajouter des sur-matelas si besoin / privilégier des couettes et oreillers synthétiques ([anallergiques](#)).

**Précisions :** literie confortable et en parfait état exigée pour tous niveaux de classement.

lumière de chevet = lampe de chevet ou applique murale ou liseuse / meuble de chevet commun entre 2 lits toléré / penderies ouvertes tolérées jusqu'en 3 épis (avec rideau de qualité) / penderies sur roulettes type « portant » tolérées en 1 et 2 épis (déconseillées) / une porte « vitrée » toute hauteur (placard ou porte d'entrée) remplace un miroir (miroir idéalement dans chaque chambre adultes ou 50%) / éclairage d'ambiance = lampadaire, lampes sur pied... / couvertures polaires ou de parfaite qualité tolérées à la place des couettes en 1 et 2 épis (déconseillées) / couettes adaptées à la saison ou « 4 saisons » (200-250gr-m<sup>2</sup> l'été 350-400 gr-m<sup>2</sup> l'hiver) / couettes et oreillers de très bonne qualité dès 3 épis (fibres creuses) et de grande qualité dès 4 épis (fibres creuses siliconées ou microfibrilles ou encore latex et mousse à mémoire de forme pour les oreillers) / traversin « double » (2 p.) ou individuel (1 p.) à la place des oreillers tolérés en 1 et 2 épis (déconseillés) / linge de lit de qualité = parure de qualité standard (polycoton) / linge de lit de très bonne qualité = parure de qualité supérieure au standard (100% coton, lin, métis, jersey...) / linge de lit de grande qualité = parure haut de gamme (percale, satin, flanelle, étamine en coton et/ou lin...) / prévoir accessoirisation « déco » des lits dès 4 épis (coussins, édredon, plaid, jetée de lit...) / lits de 80cm tolérés jusqu'en 4 épis uniquement si lits jumelables en lits de 160cm (type de couchages conseillés pour optimiser la modularité) / lits superposés aux normes tolérés jusqu'en 3 épis (déconseillés) / convertibles en couchages permanents exclus dès 3 épis / lits gigognes tolérés jusqu'en 4 épis / lit mezzanine exclus dès 4 épis (sauf chambre « enfants ») / lits escamotables (tout type) ou d'appoint exclus / sommiers métalliques ou avec « planche » exclus / **literie type 1-2 épis** = sommier à lattes passives et-ou matelas en mousse haute résilience 40kg-m<sup>2</sup> (minimum) / **literie type 3 épis** = sommier à lattes actives (idéalement tapissier) et-ou matelas en latex 60kg-m<sup>2</sup> (minimum) / **literie type 4-5 épis** = sommier tapissier à ressorts ensachés ou à plots ou à lattes avec suspension et curseurs de fermeté et-ou matelas en mousse « mémoire de forme », en latex ou à ressorts ensachés 70kg-m<sup>2</sup> (minimum). **Au-delà de ces typologies théoriques, veillez à bien vérifier la qualité de « l'accord » entre le matelas et le sommier (diverses technologies sont dorénavant mixées pour optimiser les confort ; ressort, mousse et latex) ; pour se faire veillez à bien se faire conseiller avant achat par des professionnels.**



## V. AMENAGEMENT / EQUIPEMENT PAR PIECE

## SALLE D'EAU / BAIN / WC

critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<b>Qualité (matériaux/équipements)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bonne qualité</li> <li>- wc chasse d'eau double débit avec lunette et abatant</li> <li>- robinets mélangeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bonne qualité</li> <li>- wc chasse d'eau double débit avec lunette et abatant</li> <li>- robinets mélangeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- très bonne qualité</li> <li>- wc chasse d'eau double débit avec lunette et abatant</li> <li>- robinets mitigeurs</li> <li>- baignoires avec douchette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- grande qualité, haut de gamme</li> <li>- wc chasse d'eau double débit avec lunette et abatant</li> <li>- robinets mitigeurs</li> <li>- robinets mitigeurs thermostatiques sur chaque douche et baignoire</li> <li>- baignoires avec douchette</li> <li>- douches avec pommeau + douchette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- grande qualité, haut de gamme</li> <li>- wc chasse d'eau double débit avec lunette et abatant</li> <li>- robinets mitigeurs</li> <li>- robinets mitigeurs thermostatiques sur chaque douche et baignoire</li> <li>- baignoire avec douchette</li> <li>- douches avec pommeau + douchette</li> </ul>
<b>Equipements divers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rangements adaptés à la capacité d'accueil</li> <li>- miroir avec éclairage de qualité</li> <li>- prise électrique libre (pour rasoir et sèche-cheveux)</li> <li>- patères + porte-serviettes + porte-savon dans chaque douche</li> <li>- tabouret + tapis de bain + petite poubelle + essuie-main</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rangements adaptés à la capacité d'accueil</li> <li>- miroir avec éclairage de qualité</li> <li>- prise électrique libre (pour rasoir et sèche-cheveux)</li> <li>- patères + porte-serviettes + porte-savon dans chaque douche</li> <li>- tabouret + tapis de bain + petite poubelle + essuie-main</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rangements adaptés à la capacité d'accueil</li> <li>- miroir avec éclairage de qualité</li> <li>- prise électrique libre (pour rasoir et sèche-cheveux)</li> <li>- patères + porte-serviettes + porte-savon dans chaque douche</li> <li>- tabouret + tapis de bain + petite poubelle + essuie-main</li> <li>- sèche-cheveux électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rangements adaptés à la capacité d'accueil</li> <li>- miroir avec éclairage de qualité</li> <li>- prise électrique libre (pour rasoir et sèche-cheveux)</li> <li>- patères + porte-serviettes + porte-savon dans chaque douche</li> <li>- tabouret + tapis de bain + petite poubelle + essuie-main</li> <li>- sèche-cheveux électrique</li> <li>- sèche-serviettes chauffant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rangements adaptés à la capacité d'accueil</li> <li>- miroir avec éclairage de qualité</li> <li>- prise électrique libre (pour rasoir et sèche-cheveux)</li> <li>- patères + porte-serviettes + porte-savon dans chaque douche</li> <li>- tabouret + tapis de bain + petite poubelle + essuie-main</li> <li>- sèche-cheveux électrique</li> <li>- sèche-serviettes chauffant</li> </ul>

**Conseils :** privilégier des douches et baignoires de dimensions supérieures aux standards (respectivement 90x90cm et 170x70cm) / privilégier des douches à l'italienne de grandes dimensions / privilégier la présence d'au moins une baignoire si il existe plusieurs salles de bain / privilégier un double équipement douche + baignoire si il n'existe qu'une seule salle de bain ou une baignoire asymétrique adaptée à la double fonction (ou a minima baignoire avec pare-douche et colonne de douche) / éviter les rideaux de douche (tolérés uniquement en 1 et 2 épis) / privilégier des douches avec pommeau + douchette / privilégier des robinets thermostatiques et mitigeurs / prévoir des sèche-serviettes chauffant / privilégier des meubles vasque (plan vasque) / éviter les armoires de toilettes ou tablettes (murales) / privilégier des lavabos double vasque dès que nécessaire (selon la capacité d'accueil) / privilégier des porte-serviettes fixes (muraux) aux porte-serviettes sur pied / privilégier des porte-serviettes en barre plutôt que des crochets ou des anneaux (rappel : une patère n'est pas un porte-serviettes) / adapter le porte-serviettes à la capacité d'accueil (nombre de barres) / veiller à la qualité de la hauteur de fixation du miroir (≈ 1.70m au centre) / prévoir un sèche-cheveux / rajouter des accessoires (pot pour brosses à dents, porte-savon, miroir grossissant...) / privilégier des abatants de WC « silencieux » (système de frein de chute intégré).

**Précisions :** parfait état exigé tous niveaux de classement / veillez à : l'ergonomie-praticité + dimensionnement + technologie + qualité-harmonie des matériaux-accessoires et du mobilier (style, design et matière). robinets mélangeurs tolérés si parti-pris « déco » (réédition robinetterie vintage) / éclairage néon basique exclu / essuie-main = coton-éponge / support-papier + brosse de toilette hygiénique obligatoires aux wc.

- **bonne qualité (1 et 2 épis)** = équipements sanitaires simples, actuels ou anciens (lavabo sur pied, cabine douche monobloc ou baignoire basiques, bidet...) ET finitions simples (peinture basique, toile de verre texturée, lambris PVC ou bois, carrelage-faïences de base ou anciens plus au goût du jour, revêtement souple plastique...) ET petites dimensions tolérées (douche 70x70cm/80x80cm) ET aucune exigence en terme de « déco ».
- **très bonne qualité (3 épis)** = équipements sanitaires de qualité supérieure de style et au goût du jour (cabine de douche ou baignoire « confort » standard, douche à l'italienne, meuble vasque, vasque « déco » ...) ET finitions de qualité (faïences et carrelages de qualité, combinaison peinture-faïences de qualité...) ET dimensions standard a minima (douche 90x90cm et baignoire 170x70cm) ET esprit « déco » marqué et soigné.
- **grande qualité (4 et 5 épis)** : équipements haut de gamme au goût du jour (cabine de douche design, douche à l'italienne de très grand confort, baignoire design - îlot - « balnéo » - d'angle, meuble vasque haut de gamme...) ET finitions haut de gamme (faïençage toute hauteur, béton ciré, pierres, mosaïque patte de verres, matériaux « Solid Surface »...) ET grandes dimensions (supérieur aux standard) ET « grand standing ».

**TOLERANCES POSSIBLES SELON LES CONTRAINTES ARCHITECTURALES OU TECHNIQUES.**



## VI. SERVICES

critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<b>Divers</b> - jeux de société - magazines, guides et livres touristiques régionaux, documentation touristiques à jour (dépliants, brochures...)	- jeux de société - magazines, guides et livres touristiques régionaux, documentation touristiques à jour (dépliants, brochures...)	- jeux de société - magazines, guides et livres touristiques régionaux, documentation touristiques à jour (dépliants, brochures...)	- jeux de société - magazines, guides et livres touristiques régionaux, documentation touristiques à jour (dépliants, brochures...) - coin bibliothèque avec livres, ouvrages de qualité	- jeux de société - magazines, guides et livres touristiques régionaux, documentation touristiques à jour (dépliants, brochures...) - coin bibliothèque avec livres, ouvrages de qualité
	<b>Services</b> - draps + linge de bain sur demande (service payant en supplément)  - service de ménage payant sur demande	- draps + linge de bain sur demande (service payant en supplément)  - service de ménage payant sur demande	- draps + lits faits + linge de bain + produits d'accueil cosmétiques et d'hygiène tout inclus - serviettes de plage incluses si présence d'une piscine - service de ménage payant sur demande	- draps + lits faits + linge de bain + produits d'accueil cosmétiques et d'hygiène tout inclus - serviettes de plage incluses si présence d'une piscine - service de ménage inclus

**Conseils :** privilégier une prestation tout inclus (draps et lits faits + linge de bain + produits d'accueil cosmétiques et d'hygiène) / **rappel :** voire le focus dédiée à l'aménagement de la chambre pour la qualité du linge de lit ([page 8](#)) / grammage de 500gr-m<sup>2</sup> conseillé pour le linge de bain / rajouter des peignoirs et des chaussons de bain jetables ([selon les équipements de loisirs présents et le standing global du gîte](#)) / privilégier des produits d'accueil écologiques / privilégier des « distributeurs » de savon-shampoing ([pas de conditionnements individuels](#)) / rajouter des produits d'accueil supplémentaires (bonnet de bain jetable, sels de bain, verre à dents jetables...).

### Précisions :

Le linge de lit ou de bain publicitaire et-ou « fantaisie » sont exclus ; privilégier des parures neutres et sobres au goût du jour (style et couleurs).

Jeux de société = a minima jeux de carte standards (54 cartes + jeu de tarot de 78 cartes) + mallette de jeu traditionnels et-ou jeux standards et populaires (Uno, mikado, dés, monopoly...) / coin bibliothèque avec livres, ouvrages de qualité = ouvrages régionaux (ou autres thèmes), romans, essais, BDs, livres pour enfants, magazines de qualité supérieure (papier glacé...)... ([parfait état exigé](#)) / linge de bain = un drap de bain + une serviette de toilette par personne / produits d'accueil = a minima savon + shampoing (ou gel douche mixte) + mouchoirs.



## VII. STANDING / CACHET / DECORATION

critères 1 épi	critères 2 épis	critères 3 épis	critères 4 épis	critères 5 épis
<b>Qualité des matériaux, second œuvre, et finitions</b> - bonne qualité	- bonne qualité	- très bonne qualité	- grande qualité, haut de gamme	- grande qualité, haut de gamme
<b>Qualité du mobilier et la décoration d'ensemble</b> - mobilier et décoration basiques	- mobilier et décoration simples - harmonie d'ensemble obligatoire	- mobilier de qualité et décoration soignée - harmonie d'ensemble obligatoire	- mobilier de grande qualité et décoration recherchée - harmonie d'ensemble obligatoire	- mobilier très haut de gamme et décoration raffinée - harmonie d'ensemble obligatoire

**Le standing et le cachet global sont des dimensions centrales du classement et de l'attractivité commerciale d'un gîte.** Il s'agit de la qualité conjuguée des matériaux (murs, sols, plafond), du mobilier et des accessoires (rideaux, tringles, tapis, luminaires, coussins, objets décoratifs divers...) ainsi que des divers éléments architecturaux qui composent un intérieur (portes et poignées, huisseries, radiateurs, interrupteurs, plinthes, portes de placard, escalier, rambarde, équipements-accessoires des sanitaires et de la cuisine... / voir les focus dédiés). **Rappel : quel que soit le niveau de classement, le mobilier, les accessoires, les matériaux et les finitions doivent d'être en parfait état.**

### ■ 1 épi : confort élémentaire sans cachet

- logement uniquement fonctionnel sans aucune exigence en termes de décoration et cachet / matériaux et mobilier globalement plus au goût du jour / absence d'harmonie tolérée (mobilier et matériaux).
- matériaux d'entrée de gamme très simples = matériaux vintage d'origine (tapisseries ou moquettes à motifs, anciens linoléum ou assimilés, lambris bois d'origine, carrelages ou faïences de série...), peintures murales basiques, parquets stratifiés basiques... ; éléments architecturaux basiques (portes isoplans de base, portes de placard basiques de type accordéon PVC ou métal années 80 type « kazed »...) / moquettes murales exclues,
- mobilier très simple et basique = mobilier de série 60-70 (skai, formica, « acajou » ou « tek » ou tous types de mélaminé-métal...), mobilier basique en bois (« fait-maison ») ou métal (lits, étagères...), mobilier de collectivité...

### ■ 2 épis : confort simple en harmonie

- logement avec une exigence minimale en termes d'accessoirisation (a minima rideaux + tableaux-photos aux murs) / matériaux neutres ou globalement au goût du jour / harmonie exigée (mobilier et matériaux).
- matériaux simples de moyenne gamme sans style (actuels, récents ou anciens relookés) = lambris bois peint, lambris PVC, peintures standard actuelles, toiles de verres texturées, tapisseries ou moquettes standard actuelles (ou assimilées), revêtement de sol souple plastique, parquets stratifiés, carrelages-faïences standard... ; éléments architecturaux simples (portes et portes de placard standards, escalier standard...),
- mobilier simple non forcément au goût du jour = mobilier de série standard en mélaminé-stratifié ou métal ou « rustique » ou en pin (actuels ou années 80-90), ensemble en osier, mobilier relooké sans style toléré...

### ■ 3 épis : très bon confort / esprit « déco »

- logement doté d'une identité « déco » soignée et marquée à tous niveaux / matériaux et mobilier au goût du jour quel que soit le style / accessoirisation déco obligatoire, soignée et travaillée.
- matériaux de très bonne qualité (actuels, réédition ou anciens ; classiques, contemporains ou traditionnels) = parquets massifs ou contrecollés, revêtement de sol souple plastique de très grande qualité, peintures ou enduits muraux et assimilés de qualité supérieure, carrelages-faïences de qualité supérieure, papier peint de qualité... ; éléments architecturaux obligatoirement « déco » (style et matériaux),
- mobilier « déco » harmonieux = mobilier contemporain de série (grande distribution) ; mobilier traditionnel ou régional de style, mobilier « vintage » relooké toléré si de style et de caractère...

### ■ 4 épis : grand confort / esprit « demeure de charme » de grand standing

- logement doté d'une ambiance et d'un cachet cossus à tous niveaux / matériaux et mobilier au goût du jour quel que soit le style / accessoirisation déco complète et recherchée.
- matériaux haut de gamme (actuels, réédition ou anciens ; classiques, contemporains ou traditionnels) = tous matériaux haut de gamme classiques de sols, murs et plafonds (peintures et enduits, parquets, carrelages-faïences) et-ou béton ciré, résine, matériaux minéraux de type pierres et assimilés, carreaux de ciment, matériaux Solid-Surface, métal, verre, mosaïque patte de verre, papier peint ou boiseries de qualité supérieure... ; éléments architecturaux obligatoirement haut de gamme (style, technologie et matériaux),
- mobilier cossu = contemporain (éditeurs/haut de gamme grande distribution), mobilier traditionnel ou régional noble, mobilier artisanal (fer forgé...), mobilier ethnique, « de métier », industriel de qualité, sur mesure (ébéniste)...

### ■ 5 épis : très grand confort / esprit « luxueuse demeure de prestige » de très grand standing

- logement au cachet rare, intérieur d'exception hors du commun / matériaux et mobilier nobles et au goût du jour quel que soit le style / accessoirisation déco riche et très raffinée.
- matériaux nobles très haut de gamme (actuels, réédition ou anciens ; classiques, contemporains ou traditionnels) = tous matériaux rares, exceptionnels et-ou « historiques » d'origine (châteaux, manoirs, maison de maître...); éléments architecturaux exceptionnels et-ou très haut de gamme (style, technologie et matériaux),
- mobilier noble et très cossu = contemporain design très haut de gamme (designers, éditeurs...), mobilier traditionnel ou régional ou artisanal de collection et d'exception, mobilier d'antiquaire, mobilier ethnique d'exception....

## Focus équipement-aménagement de la cuisine

Au global, veillez à : l'ergonomie-praticité + dimensionnement-implantation + qualité et technologie des équipements électroménagers + qualité et harmonie des matériaux, accessoires et du mobilier (style, design et matière). **L'aménagement d'une « cuisine professionnelle » est proscrit, car strictement sans raison d'être dans une maison d'habitation.**

- **Qualité mobilier-matériaux-équipements électroménagers-accessoires** : façades, crédences, plan de travail, poignées, robinetterie, hotte, évier, luminaires... / **parfait état exigé pour tous niveaux de classement.**
  - **cuisine simple (1 épi)** = coin cuisine très basique type « kitchenette monobloc » avec simple évier en inox + éléments de mobilier-rangement disparates sans harmonie (mélaminé-métal « collectivité », formica, bois basique type contreplaqué-aggloméré brut...) et équipements-accessoires très simple (hotte, crédence, évier...) ; équipements électroménagers simples et basiques et-ou « anciens » (tolérés si en parfait état).
  - **cuisine simple et fonctionnelle (2 épis)** = cuisine intégrée ou assimilée d'entrée de gamme (très simple) et/ou plus au goût du jour (cuisine de série « rustiques » ou « contemporaine » standard des années 70-90 en mélaminé ou similaires) avec simple évier en inox + simple plan de travail (ou équivalent de type table ou desserte) et équipements-accessoires d'entrée de gamme simples (hotte, crédence, évier, robinetterie, luminaires...) ; harmonie du mobilier obligatoire ; équipements électroménagers simples et-ou « anciens » (tolérés si en parfait état).
  - **cuisine intégrée de qualité (3 épis)** = cuisine intégrée « déco » standard de la grande distribution ou ancienne cuisine en bois massif de qualité, de style et au goût du jour (classique, traditionnelle, contemporaine... / bois massif, stratifié-mélaminé, bois plaqué, vernis-laque, verre, inox déco, polymère...) ; équipements-accessoires de style de qualité supérieure (évier, crédence, hotte, robinetterie, luminaires...) ; équipement électroménagers de qualité obligatoirement neufs ou récents (technologie + harmonie et esthétique) ; cuisine dispersée esprit « maison de campagne » tolérée si le mobilier est de qualité et harmonieux (bloc cuisine avec évier + vaisselier, buffet, desserte ou autres éléments adaptés dispersés dans la pièce) ; ancienne cuisine « relookée » (remise au goût du jour) tolérée si harmonieuse et de style avec finitions de qualité.
  - **cuisine intégrée haut de gamme (4 et 5 épis)** = cuisine d'éditeurs-cuisinistes haut de gamme (design, luxe, caractère) ou création intégralement sur mesure (architecte, artisan-ébéniste, designer ou fabricant) au goût du jour (classique, traditionnelle, contemporaine... / matériaux haut de gamme : bois massif, laque, verre, métal, céramique, résine, stratifié, polymère, pierres et assimilés, béton, matériaux « Solid Surfaces ».....) ; équipements-accessoires haut de gamme (évier, crédence, hotte, robinetterie, luminaires...) ; électroménagers récents ou neufs haut de gamme (technologie + harmonie et esthétique) ; cuisine « historique » dispersée (aménagée dans son agencement d'origine) tolérée si le mobilier, les matériaux et les équipements-accessoires sont a minima de grande qualité (château, maison de maître, manoir...).
  - **Vaisselle (quantité obligatoirement en rapport avec la capacité d'accueil / harmonie obligatoire (non dépareillée) / parfait état exigé pour tous niveaux de classement / liste non exhaustive)** :
    - vaisselle standard tolérée de 1 à 2 épis / vaisselle de qualité supérieure exigée de 3 à 5 épis (qualité hôtelière, traditionnelle, artisanale haut de gamme...) / ancienne « vaisselle de famille » déconseillée.
    - assiettes plates (x 2), creuses, à dessert / couverts complets dont couteaux à viande (x 2) / verres à eau (x 2), verres à vin, verres à apéritif, flutes à champagne / tasses à café, mugs, bols / ramequins, coupe à glace...
  - **Batterie de cuisine (liste non exhaustive)** :
    - casseroles et poêles de différents diamètres-contenances avec couvercles adaptés / sauteuse / faitout ou marmite / poêle crêpière / cocotte en fonte + wok conseillés.
    - batterie de cuisine de qualité supérieure exigée dès 3 épis = inox, acier, fonte, revêtement céramique ou pierre... / anciennes casseroles en aluminium exclues.
  - **Petit équipement de cuisine adapté à la capacité d'accueil (matériels-ustensiles / liste indicative et non exhaustive)** :
    - plats divers (à gratin, à rôti...), plats-boîtes pour micro-ondes, passoire, chinois, essoreuse à salade, moulin à légumes, saladiers, plats-coupelles de service, moules (à tarte, à manqué, à cake), grille à pâtisserie...
    - spatules diverses, couteaux et cuillères de cuisine, couverts de service (viande, salade...), pelle à gâteau, couteau à pin, couteau à viande, couteau à fromage, éplucheur, roulette à pizza, pince à spaghetti, pince polyvalente, casse-noix, presse-ail, louche, fouet, écumoire, râpe à fromage, hachoir, ciseaux, ouvre-boîtes, décapsuleur, tire-bouchon, rouleau à pâtisserie, cuillère à glace...
    - plateau de service, entonnoir, presse-agrumes, verre doseur (gradué), coquetiers, carafes (eau et vin), théière, planches à découper (standard, pain, saucisson), corbeilles (fruits, pain), dessous de plats, bacs à glaçons
- Précisions** : robinets mélangeurs de style tolérés si parti-pris « déco » (réédition) / classe A mini conseillée pour tout équipement électroménager / tolérance plaques de cuisson 2 feux pour 3 p. maxi ou induction avec zones modulables (tous niveaux) / plaques électriques posables (fonte, induction, vitrocéramique) ou combiné four posable-plaques électriques exclus / plaques électriques en foyers fonte exclues dès 4 épis / four posable haute technologie toléré pour 4 p. maxi (chaleur tournante) / four posable électrique à convection toléré en 1 et 2 épis (adapté à la capacité et aux diamètre-largeur des plats) / four encastré haute technologie = chaleur tournante (air brassé ou pulsé), induction, vapeur... (pyrolyse conseillée) / combiné four-four micro-ondes toléré jusqu'en 3 épis / tolérance réfrigérateur « table-top » 100 litres pour 2 p. et 3 épis maxi / rappe! : un « congélateur » doit afficher un pictogramme 4 étoiles (❄❄❄❄) / congélateur indépendant toléré si accès direct et aisé depuis le gîte / volume du lave-vaisselle obligatoirement adapté à la capacité d'accueil (6 couverts toléré pour 2 p. et 3 épis maxi ; compact 10 couverts toléré pour 4 p. maxi de 3 à 5 épis) / petit électroménager en parfait état exigé (tous classements) ; « ancien » matériel toléré en 1 et 2 épis ; équipements actuels au goût du jour exigés dès 3 épis / une cafetière traditionnelle (piston ou dépression, manuelle à filtres, italienne...) ne compense pas l'absence d'une cafetière électrique à filtres / une machine expresso classique (dont combiné) compense l'absence d'une cafetière à dosettes / un thermoplongeur ou une bouilloire manuelle ne compensent pas l'absence de bouilloire électrique / privilégier un « blender » à un simple pied mixer électrique / appareil de convivialité = raclette, fondue, pierrade, plancha, gaufrier, crêpière... (un équipement à proposer a minima ; privilégier des « combinés ») / fourniture obligatoire des sacs et d'une note détaillée pour le tri sélectif / toile cirée « déco » tolérée jusqu'en 3 épis / linges de tables et consommables (parfait état exigé) = torchons + tablier de cuisine + essuie-mains avec accroches dédiées + gant de cuisine et-ou maniques + toile cirée-nappe ou sets de table + produits vaisselle + pastilles l-vaisselle + sacs poubelle + éponge à vaisselle & de nettoyage neuves + essuie-tout + film plastique + papier alu + filtres café + pailles... / fond d'épicerie en parfait état de conservation conseillé (huile, vinaigre, poivre, sel, épices divers) obligatoirement reconditionné (vinaigrier-huilier + salière-poivrière de table design de qualité).



# Charte de Qualité du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert"

## I – L'ÉTHIQUE DU RESEAU

Notre raison d'être : le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" entend favoriser les séjours touristiques dans les meilleures conditions d'accueil et de confort ; satisfaire aux exigences et besoins d'un tourisme d'authenticité, de nature, de calme, de découverte et d'espace ; contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, principalement en milieu rural et encourager une coopération dynamique avec l'ensemble des opérateurs concourant au développement de l'économie touristique. Les formules d'accueil du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" : quelle que soit la formule d'accueil, et quel que soit son classement, le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" propose et garantit à ses clients des produits de qualité contrôlée, correspondant à un niveau de confort assuré.

L'accueil du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" : l'appartenance au Réseau implique la garantie d'un accueil de qualité. Hospitalité, convivialité, disponibilité, chaleur, générosité sont à la base de la promesse faite aux consommateurs et des engagements de chaque adhérent du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert".

## II – OBJET DE LA PRESENTE CHARTE

La Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert est propriétaire de marques déposées (dénominations, logos et autres signes distinctifs), telles que « Gîtes de France », « Charmance », « Pré Vert », « Le Tourisme Vert » ..., ci-après désignées la ou les « Marques ». Elle est propriétaire d'un savoir-faire, constitué de connaissances, méthodes et expériences de nature technique, commerciale ou autre, relatives tant à l'activité touristique en général, qu'à l'exploitation de chacune des formules d'accueil couvertes par le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" en particulier.

Elle agréé des associations le plus souvent départementales en qualité de Relais "Gîtes de France et Tourisme Vert", ci-après désignés les « Relais ». Les Relais sont dès lors habilités à autoriser leurs adhérents répondant à un ensemble de critères définis ci-après, à utiliser les marques et le savoir-faire appartenant à la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert. Ainsi, le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert", comprend la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert et les associations qu'elle a agréées.

La présente Charte définit les règles générales applicables à l'ensemble des formules d'accueil appartenant au Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert», tandis que les Chartes Produits précisent les règles spécifiques à chaque formule d'accueil. Les critères d'agrément applicables aux différentes formules d'accueil sont établis par la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert. Chaque Relais peut toutefois définir des critères qualitatifs plus stricts propres aux formules d'accueil, en fonction de sa stratégie de développement et du contexte local.

Ainsi, l'Adhérent bénéficie de l'agrément du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" sous réserve de respecter les conditions résultant de l'application des différents contrats liés à l'agrément de sa ou ses formule(s) d'accueil. En qualité de propriétaire des Marques et Savoir-faire, la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert engagera toute action adaptée en cas de non-respect par l'adhérent d'une de ses obligations. En toute hypothèse, le Relais ou la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert ne sera tenu à aucune obligation de garantie des vices qui pourraient affecter l'exercice de l'activité de l'Adhérent, et ne pourra être considéré comme responsable des préjudices subis par l'Adhérent, par un client ou par un tiers, notamment en raison du non-respect de la réglementation en vigueur ou de l'exercice d'une activité de façon inadaptée.

## III – CONDITIONS D'AGREMENT

### 1) Adhésion à l'Association agréée en qualité de Relais

Le gestionnaire d'une formule d'accueil doit être membre de l'association Relais "Gîtes de France et Tourisme Vert" territorialement compétente. A ce titre, il doit se conformer aux décisions et orientations qui y sont prises.

### 2) Aptitude à un accueil de qualité

L'Adhérent ou son représentant doit présenter une aptitude personnelle à accueillir toutes clientèles dans le strict respect de l'Ethique et des modalités d'accueil du Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert».

En conséquence, le droit d'usage des Marques ne pourra en aucun cas être transmis à titre gratuit ou onéreux.

### 3) Exploitation d'une formule d'accueil agréée par le Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert»

L'Adhérent doit exploiter une formule d'accueil référencée et répondant aux critères principalement définis par la Charte Produit correspondante.

## **IV - MODALITES D'USAGE DES MARQUES ET DU SAVOIR-FAIRE DU RESEAU "GITES DE FRANCE ET TOURISME VERT"**

En toutes occasions, l'Adhérent s'engage à préserver le savoir-faire comme l'image et la notoriété des Marques et du Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert».

### **1) Le comportement de l'Adhérent**

L'Adhérent maîtrise la langue française. Il sensibilise ses hôtes à la découverte des richesses de sa région, il contribue à l'information de ses hôtes sur les sites, paysages, traditions régionales, monuments, fêtes et animations, possibilités d'activités diverses..., pouvant favoriser la qualité et l'intérêt du séjour.

L'Adhérent s'engage à respecter la réglementation dans ses relations avec les consommateurs, et notamment à adresser un descriptif complet des prestations et des prix publics, à accueillir ses hôtes sans aucune discrimination. Ces informations engagent la responsabilité de l'Adhérent. Les prix seront justifiés par les prestations offertes, et l'Adhérent veillera à un bon rapport qualité-prix.

En cas de difficulté rencontrée avec la clientèle, l'Adhérent, en liaison avec le Relais, mettra tout en œuvre pour parvenir à un accord amiable rapide. En cas de réclamation d'un client, pour non-respect par l'Adhérent d'une de ses obligations, et si aucune solution négociée n'a pu aboutir, l'Adhérent mandate le Relais par la présente charte afin de régler le litige, en son nom et pour son compte. L'Adhérent s'engage à dédommager le Relais des frais que celui-ci aurait éventuellement engagés à ce titre.

### **2) La qualité des prestations et de leur environnement immédiat**

L'Adhérent s'engage à ce que les prestations répondent à tout moment aux critères de confort et d'équipement définis par le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert". En cas de projet de modification dans la distribution des lieux, dans l'aménagement intérieur ou extérieur, l'Adhérent doit obtenir un accord écrit du Relais avant le démarrage des travaux ou le début de l'exploitation en l'absence de travaux.

En outre, l'Adhérent est à tout moment, tenu d'informer le Relais de toute activité et tout évènement de son fait ou du fait d'un tiers, portant sur la formule d'accueil et son environnement immédiat.

### **3) Protection des Marques et du Savoir-faire**

#### **3.1. Généralités**

Toute référence aux Marques, Savoir-faire et Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert» doit être effectuée dans le respect des modalités retenues par le Réseau, et plus particulièrement dans le respect des dispositions suivantes.

#### **a) Au cours des deux premières années d'adhésion**

Au cours des deux premières années d'adhésion au Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert», pour chaque formule d'accueil, l'Adhérent s'interdit de participer à un organisme ou réseau concurrent valorisant des produits ou services identiques ou similaires et donc d'utiliser les signes distinctifs faisant référence à ce concurrent, quel que soit le support utilisé (panonceau sur l'hébergement, brochure, internet, ...).

#### **b) A tout moment**

Les Marques doivent être reproduites dans des formes, dimensions et couleurs conformes aux normes et spécifications définies par la Fédération, le signe ® figurant systématiquement aux côtés de toute reproduction. Ces marques ne peuvent être modifiées ni imitées pour quelque usage que ce soit. L'Adhérent s'interdit en outre d'utiliser les Marques comme dénomination sociale, nom commercial, nom de domaine ou pour toute immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'Adhérent ne peut en aucune manière faire référence aux Marques ou au Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert» pour un autre objet que l'exploitation des formules d'accueil agréées, sous peine d'engager ses responsabilités civile et pénale. En particulier, l'Adhérent s'interdit de transférer la clientèle du Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert» sur des produits non agréés par le Réseau. A défaut de disponibilité de ses formules d'accueil agréées, il oriente de préférence ce client vers le service de réservation agréé par le Relais ou vers les Adhérents du Réseau de son secteur géographique.

Dans ses échanges contractuels et pré-contractuels avec la clientèle (fiche descriptive, dépliants, contrats de location, facture, ...), l'Adhérent fait systématiquement référence aux Marques (dénomination et logo) et au numéro d'agrément de la formule d'accueil proposée.

L'Adhérent ne peut utiliser, pour toute activité non agréée par le Réseau, les Marques complétées de termes tels que « formule, méthode, équivalent, type... ».

Pendant toute la durée du contrat, l'Adhérent prendra toutes les mesures destinées à assurer la confidentialité des informations relatives au savoir-faire constitué de connaissances, méthodes et expériences de nature technique, commerciale ou autre, relatives tant à l'activité touristique en général, qu'à l'exploitation de chacune des formules d'accueil en particulier, et transmis dans le cadre de la présente charte.

### 3.2. la promotion

L'Adhérent est tenu d'indiquer annuellement au Relais tous les renseignements utiles et prix de ses prestations, tandis que toutes les informations diffusées, par quelque moyen que ce soit, doivent être conformes à celles communiquées au Relais, et ne pas nuire à l'image des Marques et du Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert ».

#### a) Signalétique:

L'apposition en bonne place des panonceaux du Réseau, est obligatoire. Cette signalétique doit clairement et sans équivoque permettre, dès l'arrivée sur le site, d'identifier les « Marques » sous lesquelles la formule d'accueil agréée est exploitée. Les panonceaux sont remis par le Relais lors de l'agrément, et l'Adhérent est responsable de leur utilisation.

#### b) Supports de promotion réalisés par l'Adhérent

Quels que soient les supports (dépliants, Internet, pré-enseignes, ...), les moyens personnels de promotion de l'Adhérent doivent obligatoirement comporter la Marque (dénomination et logo) sous laquelle est commercialisée la formule d'accueil agréée. Les formules d'accueil agréées doivent y être présentées de façon parfaitement identifiable et distincte de toute autre activité non agréée par le Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert », notamment en leur réservant un espace de promotion spécifique ainsi que l'exclusivité des couleurs et de l'environnement graphique propres aux « Marques ».

Néanmoins, les Marques ne peuvent pas être reproduites sur un support faisant par ailleurs la promotion d'activités d'accueil touristique qui n'auront pas fait l'objet d'une déclaration en mairie, d'un classement préfectoral ou d'un agrément par un réseau reconnu par l'administration touristique.

En outre, dans l'hypothèse où à l'issue des deux premières années d'adhésion, une formule d'accueil agréée par le Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert » par ailleurs agréée par un organisme ou réseau concurrent, fait l'objet d'une promotion personnelle réalisée par l'Adhérent, des supports de promotion spécifiques faisant exclusivement référence aux « Marques » doivent être réalisés.

#### c) Promotion par des tiers :

Toute référence aux Marques ou au Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert » dans un support promotionnel réalisé par un tiers au Réseau, nécessite l'accord préalable du Relais.

### 3.3. La commercialisation

Pour chaque formule d'accueil, au cours des deux premières années d'adhésion au Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert », lorsque la commercialisation est effectuée par un intermédiaire, celle-ci doit transiter par le service de réservation agréé par le Relais.

Au delà de cette période, aucune référence aux Marques ou au Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert » ne pourra être effectuée par un service de réservation ou intermédiaire qui n'y aurait pas été expressément autorisé par le Relais. Qu'il soit fait ou non référence au Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert », le Relais doit être informé des noms et qualité des tiers à qui est confiée la commercialisation des formules d'accueil agréées.

Lorsque la commercialisation d'une formule d'accueil est effectuée par un service de réservation ou un intermédiaire qui n'a pas été expressément autorisé par le Relais, les supports de promotion réalisés par le Réseau mentionneront exclusivement les coordonnées de l'Adhérent.

## V - DUREE - RENOUELEMENT

La présente Charte de Qualité du Réseau prend effet :

- 1) soit à compter de la signature d'une Charte Produit par les deux parties,
- 2) soit à compter de la date définie par le Relais.

Sauf le respect des engagements de durée souscrits dans le cadre des Chartes Produits, la présente charte est conclue jusqu'au terme de la période annuelle d'adhésion en cours fixée par le Relais. Elle se renouvelle par périodes successives de 12 mois, par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins deux mois avant le terme du contrat en cours, sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties. Une partie s'étant déjà engagée pour l'année suivante ne peut plus s'opposer à la tacite reconduction.



## **VI – MODIFICATION DES CHARTES**

Les parties conviennent que les dispositions de la présente Charte de Qualité du Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert», et celles des Chartes Produits pourront être modifiées par la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert ou par le Relais lorsqu'il y est habilité pour définir des critères d'agrément plus stricts. Ces modifications s'imposent à l'Adhérent lors du prochain renouvellement de son adhésion à l'association agréée en qualité de Relais. Par exception, en cas d'accord entre les parties, son entrée en vigueur pourra intervenir plus rapidement. La nouvelle charte se substitue alors à l'ancienne charte sans autre formalité.

## **VII – RESILIATION**

### **1) Résiliation automatique**

La présente Charte sera automatiquement et sans préavis résiliée de plein droit et sans sommation :

- au cas où l'exploitant d'une formule d'accueil agréée par le Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert» perd la qualité de membre de l'Association Relais Gîtes de France, pour quelque motif que ce soit ;
- dès lors que, en raison du retrait d'une autorisation administrative, du non renouvellement du bail, de la gérance, de la perte du droit d'usage ou d'administration de l'immeuble, d'interdiction de gérer, l'Adhérent n'exploite plus ou n'est plus en mesure d'exploiter de formule d'accueil agréée ;
- en cas de cession ou de transmission de l'ensemble des formules d'accueil agréées, pour quelque raison que ce soit.

### **2) Résiliation pour faute**

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par l'Adhérent de l'une quelconque de ses obligations définies par la présente Charte, ou en cas de manquement affectant significativement les intérêts du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert", la présente Charte pourra être résiliée de plein droit et sans sommation, à tout moment, par le Relais.

En outre, pour les mêmes motifs et selon les mêmes modalités, la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert, en qualité de propriétaire des Marques et du Savoir-faire, se réserve le droit d'intervenir directement pour retirer le droit d'usage de la Marque à l'Adhérent.

## **VIII – CONSEQUENCES DE LA RUPTURE DU CONTRAT**

En cas de rupture du contrat, et quelle qu'en soit la cause, l'Adhérent devra immédiatement cesser de faire usage des Marques par quelque moyen que ce soit, et de faire usage de tout support faisant référence au Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert".

L'Adhérent devra immédiatement et à ses frais, restituer les panonceaux et les documents contractuels qui lui ont été remis et supprimer toute référence aux Marques sur les matériels publicitaires et promotionnels qu'il utilise ; il mettra fin à toute action de promotion ou de publicité faisant référence à une des Marques ou permettant de penser qu'il est agréé par le Réseau «Gîtes de France et Tourisme Vert». Il assumera toutes les conséquences de la résiliation de la charte, notamment au regard des engagements pris auprès de la clientèle. Dans un souci de protection du consommateur, il est tenu d'informer la clientèle de son départ du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert".

Pendant les 2 années suivant la fin de la présente charte, l'Adhérent s'engage à ne pas divulguer, reproduire, utiliser de n'importe quelle manière que ce soit, le savoir-faire transmis et visé aux articles II et IV ci-dessus.

Toute contrefaçon comme tout comportement déloyal sera sanctionné.

La fin ou la résiliation de la présente Charte entraîne la fin ou la résiliation de toutes les Chartes Produits afférentes.

*La présente Charte de Qualité a été adoptée par le Conseil d'Administration de la FNGFTV du 08 Juin 2006, par délégation de l'Assemblée Générale réunie le 12 Avril 2006. Elle se substitue à la Charte de Qualité adoptée le 17 Octobre 2002. Ses stipulations s'imposent à tous les Adhérents du Réseau. Elle entre en application selon les conditions précisées à l'article VI « Modifications des Chartes » ci-dessus. Par exception, et sans que cela ne modifie les dates d'effet de la présente Charte, les modifications intervenues en application de la décision 06-D-06 du Conseil de la Concurrence entrent en vigueur dès le 23 Juillet 2006. En cas de contradiction avec une Charte Produit, les stipulations de la Charte de Qualité du Réseau prévalent.*

## Observation n°239

Déposée le 09 Octobre 2020 à 10:35

Par BEDUCHAUD Dominique

5 impasse des Coquelicots

17430 Moragne

### Observation:

Je suis opposé à l'installation et à la prolifération de ces machines nuisibles, polluantes, dangereuses pour la biodiversité et bruyantes. Opération purement mercantile sous couvert d'« écologie » en massacrant le paysage, projet flou frisant l'abus de faiblesse pour les propriétaires des terrains à qui on aura expliqué toute la "subtilité" d'un bail emphytéotique.

---

## Observation n°240

Déposée le 09 Octobre 2020 à 11:16

Par Mateau Pierre

13 Rue des Fosses

79300 Bressuire

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

## Observation n°241

Déposée le 09 Octobre 2020 à 11:47

Par MACHE LOUISE

### Observation:

OUI AUX EOLIENNES Habitante d'une commune proche de PUY DU LAC avec un parc éolien . celui - ci n'est ni dangereux pour la santé ni néfaste par des ondes qui n'existent pas , pas de brouillage de télévision pas de vent supplémentaire ; seule la nuit un point rouge pour rappeler quelles sont là , les volets fermés on les oublie . Arrivant d'une ville moyenne 24 he sur 24 nous subissons les vacarnes incessant "" véhicules , vrombissement, chahut , enseignes lumineuses , panneaux publicitaires , joyeux fétards aux sorties de bar , entretien continuel des voiries et gros travaux ponctuels était notre quotidien "

---

## Observation n°242 (Email)

Déposée le 05 Octobre 2020 à 20:06  
Par BOUYER J.

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Sujet : [INTERNET] Projet éolien PUY du LAC SUD  
De : jackyarnelle <jackyarnelle@orange.fr>  
Date : 05/10/2020 20:06  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

#####

Le ministère de l'intérieur est actuellement victime d'une campagne d'attaque par messagerie.

Pour prévenir le risque de contamination, nous avons été contraints de filtrer la pièce jointe attachée à ce courrier électronique.

En cas de nécessité opérationnelle, veuillez demander à votre correspondant d'utiliser un autre format de fichier.

#####

Lettre jointe pour:

Mairie de PUY du LAC,

La Jarrie 17380 PUY DU LAC)

Monsieur BORDRON Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon désaccord avec ce projet PUY DU LAC SUD, qui n'est fait que pour des intérêts financiers soutenu par le gouvernement et les écolo-bobos des grandes villes (loin de notre monde rural) et n'apportera que très très peu de ressources énergétiques mais beaucoup de perturbations (voir pièce jointe)

Exemple:

Paris le 22 juillet 2019 14h00  
Canicule. Les huit mille éoliennes françaises ne fournissent quasiment plus d'électricité

Le 22 juillet à 14h, alors que la barre des 34°C a été localement dépassée sur une partie sud du pays, les éoliennes destinées à produire de l'électricité au réseau n'ont fourni que 607 MW soit 1% du total.

Dans le même temps, le nucléaire produisait 40000MW et le solaire 6200MW.

Alors même en multipliant leur nombre par 3, il faudra ressortir les vélos avec dynamos si on supprime le nucléaire.

Courant décembre 2019, le même phénomène s'est déroulé mais vu la demande (chauffages, etc..) nous avons dû acheter de l'électricité à nos voisins.

Durant la canicule de ce mois d'août 2020, nous avons eu le même résultat qu'en juillet 2019 soit 1% avec les 8000 éoliennes. Minable

Néanmoins s'il se réalise, nous serons très attristés pour les gens qui le combattent et qui vont souffrir de ces perturbations mais en revanche souhaitons aux autres personnes (aveuglés par l'argent) d'attraper le syndrome de l'éolien pour les décennies à venir vu la proximité avec le village (les 500m à l'origine pour des hauteurs de 50m était peut-être justifiés mais pas pour des hauteurs de 200m)

Afin qu'ils apprécient la rentabilité d'une éolienne, je propose que l'on connecte tous les pro-éoliens sur une éolienne mais en supprimant, il va de soit, leur raccordement au secteur public. Lorsqu'ils auront pédaler pour faire de l'énergie pendant 80% du temps, ils changeront peut-être d'avis.

Cordialement

J. BOUYER - Gibourne  
(Membre du collectif J.Flessingue & les autres)  
(Membre du CASTOP EOLIEN 17)  
(Adhérent à La FED)

## Observation n°243 (Email)

Déposée le 06 Octobre 2020 à 12:40

Par SPOEL Daniel

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien

**De :** Daniel SPOEL <spoel.djf@orange.fr>

**Date :** 06/10/2020 12:40

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Un parc éolien entraîne :

- la destruction des paysages ruraux et de la biodiversité,
- le non respect du patrimoine charentais,
- le remplacement des terres agricoles par des tonnes de béton et de ferraille,
- le remplacement de chemins ruraux par des routes goudronnées,
- la dévaluation de l'habitat existant,
- la mise en danger de la santé des habitants et des animaux,
- la destruction de l'équilibre entre la nature et les activité humaine.

Il en résulte que mon avis est défavorable quant à toute installation d'un parc d'éoliennes..

AVIS DEFAVORALE au projet éolien à Puy du Lac Sud

Daniel SPOEL

11 rue de chez Barré - 17240 Saint Germain du Seudre

00 33 546 49 79 85



## Observation n°244 (Email)

Déposée le 06 Octobre 2020 à 07:24  
Par VAN OVERBROEK Michelle

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien de Puy du Lac Sud

**De :** Michelle VAN OVERBROEK <michelle.vanoverbroek@orange.fr>

**Date :** 06/10/2020 07:24

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Un parc éolien c'est :

- la destruction des paysages ruraux, de la biodiversité
- le non respect du patrimoine charentais
- le remplacement des terres agricoles par des tonnes de béton
- le remplacement de chemins ruraux par des routes goudronnées
- la dévaluation de l'habitat
- la mise en danger de la santé des habitants et des animaux
- la destruction de l'équilibre entre la nature et les activité humaines

Aussi, pour tout projet éolien, mon avis est défavorable.

AVIS DEFAVORALE au projet éolien à Puy du Lac Sud

Michelle Van Overbroek

11 rue de chez Barré - 17240 Saint Germain du Seudre

0546 49 79 85

## Observation n°245 (Email)

Déposée le 06 Octobre 2020 à 13:28

Par MATEAU Pierre

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] Non aux Éoliennes

**De :** Pierre MATEAU <pierre.mateau@hotmail.fr>

**Date :** 06/10/2020 13:28

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

arg Pierre parc sud.docx

30 octets

arg Pierre parc nord).docx

30 octets

Pierre Mateau

Menorca

Le 06/10/2020

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande de donner un avis défavorable à l'implantation du **parc éolien Puylaquois sud**.

J'ai 22 ans et je vis pour le moment en Espagne sur l'île de Menorca. Mais je reviens régulièrement en Charente maritime car j'ai passé toute mon enfance à Fouras. Mes parents ont quitté les Deux-Sèvres et sont venus s'installer ici il y a 3 ans. Ils ont trouvé une belle maison située près des marais de la Boutonne.

On a une vue splendide, dégagée, sans aucun vis à vis car la zone est classée ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) et Natura 2000. J'aime contempler ce paysage dégagé et observer tous les oiseaux protégés qui sont heureux d'évoluer là. J'ai ainsi pu voir des aigrettes, des hérons et bien sûr des cigognes. J'aime aller avec mon père les photographier.

Je suis un fervent défenseur de la nature et je ne pense pas être le seul. Injecter des milliers de tonnes de béton dans le sol....je ne suis pas pour. La terre est un héritage transmis par nos anciens et l'homme ne cesse de la malmener....J'ai peur pour demain. Je ne veux pas que l'endroit où ont choisi de vivre mes parents soit abîmé. Ils ne cessent de me dire qu'ils ont trouvé ici un petit paradis. Faites qu'ils le gardent.

Quand je reviens ici, j'aime me balader vers le bois Brandet avec mon chien. Je ne veux pas que le paysage soit abîmé par 8 éoliennes. Il y en a déjà trop aux alentours...

Je suis bien sûr contre le nucléaire et pour les nouvelles énergies propres. Mais ici, sur ce territoire, il y a déjà assez de parcs. Alors allez en installer là où il n'y en a pas.

Je veux continuer à pouvoir observer la voie lactée les nuits d'été. Je ne veux pas de pollution visuelle.

Je suis aussi pour défendre la démocratie et je crois que ces projets ne sont pas portés par la majorité et n'ont pas été établis avec la concertation de tous. Ce n'est donc pas normal. Vous ne pouvez pas passer outre...

S'il vous plaît, monsieur le commissaire-enquêteur, je vous demande d'écouter les nouvelles générations qui représentent l'avenir. Pensez au monde que vous voulez laisser à vos petits-enfants....

Donnez un avis défavorable...

Pierre Mateau

## Observation n°246

Déposée le 09 Octobre 2020 à 13:37  
Par Broncard Michel

### Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci joint la carte du Pays des Vals de Saintonge avec les parcs éoliens installés, autorisés, en instruction et en projet.

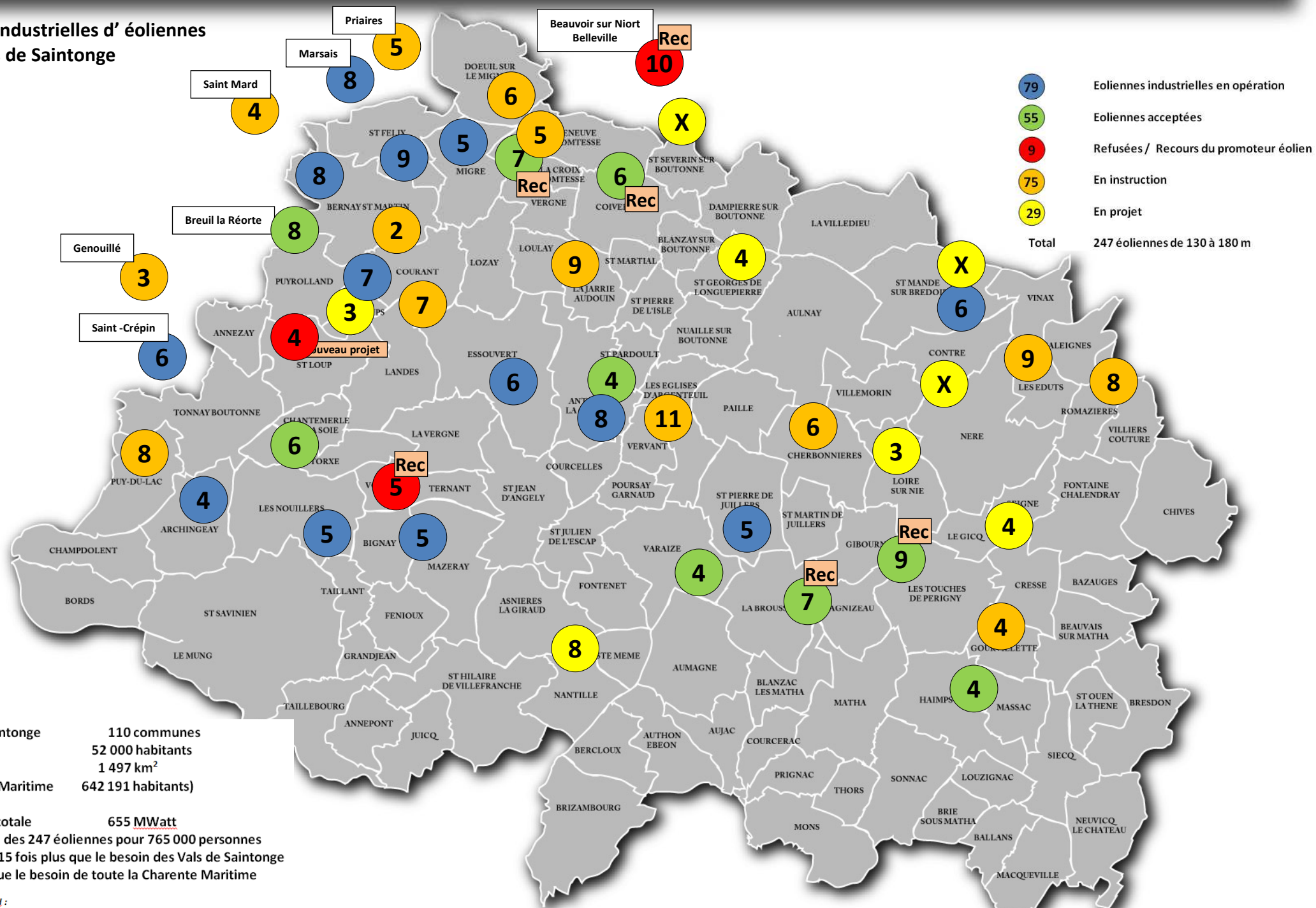
Une catastrophe paysagère, économique et sanitaire.

Il y a saturation, et c'est la raison pour laquelle j'émetts un avis défavorable.

1 document joint.

---

## Zones Industrielles d' éoliennes en Vals de Saintonge



Vals de Saintonge 110 communes  
 52 000 habitants  
 1 497 km<sup>2</sup>  
 (Charente Maritime 642 191 habitants)

Puissance totale 655 MWatt  
 Production des 247 éoliennes pour 765 000 personnes  
 Soit 15 fois plus que le besoin des Vals de Saintonge  
 Soit plus que le besoin de toute la Charente Maritime

Source Volkswind :  
 Une éolienne de 3 mW produit l'électricité de 3 500 personnes chauffage inclus



79

Eoliennes industrielles en opération

55

Eoliennes acceptées

9

Refusées / Recours du promoteur éolien

75

En instruction

29

En projet

**Total**      **247 éoliennes de 130 à 180 m**  
                  **Augmentation de 20 % du nombre de mats**  
                  **correspondant à 655 mW**  
                  **Augmentation de 18 % de la puissance**

**Vals de Saintonge**            **110 communes**  
                                          **52 000 habitants**  
                                          **1 497 km<sup>2</sup>**  
**(Charente Maritime**      **642 191 habitants)**

**Puissance totale**            **655 MWatt**  
**Production des 247 éoliennes pour 765 000 personnes**  
                  **Soit 15 fois plus que le besoin des Vals de Saintonge**  
**Soit plus que le besoin de toute la Charente Maritime**

*Source Volkswind :  
Une éolienne de 3 mW produit l'électricité de 3 500 personnes chauffage inclus*

**01/02/2019 - Parcs éoliens en Vals de Saintonge****Parcs installés en fonctionnement.**

- Bernay Saint Martin	8 machines	12 MW
- La Bénate	6 machines	12 MW
- Bignay – Mazeray	5 machines	12 MW
- Saint Mandé sur Brédoire	6 machines	12 MW
- Les Nouillers	5 machines	10 MW
- Migré	5 machines	10 MW
- Archingeay	4 machines	8 MW
- Saint Pierre de Juillers	5 machines	12 MW
- Nachamps-Courant	7 machines	10 MW
- Antezan la Chapelle	8 machines	16 MW
- Saint Felix	9 machines	26 MW

<b>Total</b>	<b>79 éoliennes</b>	<b>140 MW</b>
--------------	---------------------	---------------

**Parcs autorisés qui vont se construire.**

- Antézant / Saint Pardoult	4 machines	18 MW
- Chantemerle sur la soie/Torxé	6 machines	20 MW
- Varaize	4 machines	12 MW
- Villeneuve La Comtesse / Coivert	6 machines	12 MW
- Villeneuve La Comtesse / Vergné	7 machines	14 MW
- La Brousse – Bagnizeau (Recours)	7 machines	21 MW
- Les Touches de Périgny/Gibourne (Recours)	9 machines	31 MW
- Bernay St M./Breuil la R./Puyrolland	8 machines	24 MW
- Haimps/Massac	4 machines	12 MW

<b>Total</b>	<b>55 éoliennes</b>	<b>164 MW</b>
--------------	---------------------	---------------

**Parcs refusés.**

- St Loup de Saintonge Refusé / nouveau projet	4 machines	12 MW
- Voissay Refusé / recours du promoteur	5 machines	12 MW

<b>Total</b>	<b>9 éoliennes</b>	<b>24 MW</b>
--------------	--------------------	--------------

**Parcs en cours d'instruction**

- Cherbonnières (décision en cours 02/20)	6 machines	14 MW
- Puy du Lac (tjrs en instruction)	8 machines	24 MW
- Villeneuve La Comtesse/Vergné (décision en cours 06/20)	5 machines	18 MW
- Les Eduts (passage en CDNPS proche)	9 machines	27 MW
- Gourvilette (décision en cours 04/20)	4 machines	14 MW
- Romazières/Saleignes (décision en cours 04/20)	8 machines	29 MW
- Vervant/Les églises d'Argenteuil (décision en cours )	11 machines	33 MW
- Courant ( EP )	7 machines	21 MW
- Doeuil sur le Mignon ( en instruction )	6 machines	23 MW
- La Jarrie Audouin 1 ( en instruction )	2 machines	6 MW
- La Jarrie Audouin 2 ( en instruction )	7 machines	21 MW
- Bernay saint Martin ( en instruction )	2 machines	6 MW

<b>Total</b>	<b>75 éoliennes</b>	<b>236 MW</b>
--------------	---------------------	---------------

**Parcs en projet**

- Loiré sur Nie	3 machines	9 MW
- St Georges de Longuepierre	4 machines	12 MW
- Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Mème	8 machines	24 MW
- Nachamps (agrandissement du parc existant)	3 machines	9 MW
- Seigné	4 machines	12 MW
- Saint Mandé sur Brédoire	X machines	
- Contre	X machines	
- Saint Severin sur Boutonnes	X machines	
- Et tous les projets cachés pour l' instant		

<b>Total</b>	<b>29 éoliennes</b>	<b>87 MW</b>
--------------	---------------------	--------------

<b>Grand Total</b>	<b>247 éoliennes</b>	<b>655 MW</b>
--------------------	----------------------	---------------

## Observation n°247 (Email)

Déposée le 06 Octobre 2020 à 13:40

Par A. et G. de Scheemaeker

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Sujet : [INTERNET] implantation programmée de deux parcs éoliens sur la commune de Puy du Lac.

De : Alain de Scheemaeker <alain.descheemaeker@sfr.fr>

Date : 06/10/2020 13:40

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire- Enquêteur, nous vous demandons de donner un avis défavorable à la construction du parc éolien sud du Puy du Lac .

Nous vous énumérons les raisons évidentes de cette opposition sans rentrer dans les détails afin de ne pas être trop longs :

- L'ex- Région Poitou - Charentes ( actuelle Nelle Aquitaine ) est déjà truffée de ces gigantesques et inesthétiques moulins à vent . Est-il bien nécessaire d'installer de nouveaux parcs et le jeu en vaut-il la chandelle, sachant la rentabilité ou facteur de charge des aérogénérateurs ne dépasse pas 25 % ?

- Nuisances à l'environnement, la commune étant classée en zone Natura 2000, avec atteintes prévisibles à l'habitat des espèces protégées, aussi bien de la faune que de la flore . En ce qui concerne la faune, un grand nombre d'oiseaux ( proximité de l'océan ) et 'curieusement, des cigognes, car plusieurs nids ont été détectés . Mais surtout, présence de chauves- souris qui seraient impactées de façon très importante, voire fatale : destruction de leur lieu d'habitat, perturbations liées aux lumières en haut des mâts qui attirent les insectes, désorientation liées aux ondes basse fréquence émises par ces engins et aussi risque d'être massacrées par la rotation des pales . Il faut savoir que la commune est d'ailleurs la 1ère de France en nombre de conventionnements chauves- souris . Nous avons assisté au spectacle en plein air assez surprenant " La Nuit de la Chauve- Souris " le vendredi 21 - 08 - 2020 et avons pu constater l'investissement des participants . Pour la flore, spécifique ici des lieux humides des canaux de la Boutonne, comme pour celle de tous les espaces naturels d'ailleurs, l'expérience prouve aussi que les espèces détruites ne repoussent jamais ( en dehors de mauvaises herbes " increvables " ) .

- Nuisances aussi provoquées par la destruction du sol et du sous-sol via la mise en place d'énormes socles en béton armé de plusieurs centaines de tonnes ( jusqu'à 1500 tonnes ! ) avec utilisation d'une aussi énorme quantité de ciment, graviers et ferraille . A une époque où on revient sur la bétonisation et l'artificialisation des sols, il semble y avoir une contradiction . Voir plus haut au sujet des conséquences sur la flore fragile des zones humides .

- Nuisances en raison de l'implantation des éoliennes beaucoup trop à proximité des habitations et de monuments historiques, la hauteur de ces mâts disgracieux ( 150 mètres ) visibles à des kms à la ronde, provoquerait un préjudice esthétique certain, sans parler d'un préjudice sonore pour les résidents les plus proches .

- Notre avis est basé aussi sur des raisons plus personnelles : ayant de la famille dans un hameau de la commune ( Puy Chenin ) à qui nous rendons visite régulièrement, nous avons eu jusqu'ici l'occasion d'apprécier ce cadre de vie bucolique, à quelques pas du réseau de canaux de la Boutonne, fort heureusement bien préservé . Il serait très dommage que cet environnement soit définitivement dégradé . De nombreux touristes, d'ailleurs, apprécient le charme de cette commune et il serait à craindre une baisse sensible de leur fréquentation avec des répercussions économiques inévitables .

En conclusion, Monsieur le Commissaire Enquêteur, est-il normal qu'un promoteur voulant installer sa "quincaillerie" veuille passer en force au mépris ( et contre l'avis ) de la majorité des personnes concernées ? même si la mode est aux énergies "renouvelables", cela n'autorise pas à faire n'importe quoi et dans le cas présent, sans exagération, il s'agit du saccage d'une commune rurale pour satisfaire quelques intérêts privés .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de  
notre considération distinguée .

A. et G. de Scheemaeker .

## Observation n°248 (Email)

Déposée le 06 Octobre 2020 à 15:38  
Par FARDET Marc

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] Projet de parc éolien Puy-du-Lac Sud  
**De :** "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>  
**Date :** 06/10/2020 15:38  
**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A Monsieur le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique concernant le projet de parc éolien Puy-du-Lac Sud

Veillez trouver ci-joint l'**avis défavorable** de Sites et Monuments (la SPPEF) concernant le projet de **parc éolien Puy-du-Lac Sud**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous assure de mes sentiments les meilleurs

Marc Fardet  
Délégué de Sites et Monuments pour la Charente-Maritime



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

— Pièces jointes : —

A propos du projet de parc éolien à Puy du Lac - Copie.docx

30 octets



**Avis défavorable de Sites-et-monuments (la SPPEF) concernant le projet de parc éolien de Puy-du-Lac Sud**

Suite à la réunion d'information du 17 mars 2017 à Puy du Lac, à laquelle j'assistais, je voudrais ajouter une question très importante : celle de la prolifération des parcs éoliens en Charente-Maritime.

A partir d'un état des parcs éoliens du 17 juin 2016 que la FED m'a envoyé, j'ai sélectionné les parcs proches de Puy du Lac :

- . En fonctionnement : St-Crépin, Archingeay,
- . Les Nouillers et Bignay-Mazeray : la première éolienne de Bignay-Mazeray est à 3,4 kms de l'abbaye royale de St-Jean-d'Angély, étape du chemin de St-Jacques, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- . Autorisés : Nachamps-Courant
- . En cours d'instruction : St-Loup de Saintonge
- . En projet : Torxé, Voissay, Puy du Lac...

Avec ce projet de Puy du Lac Sud, la prolifération ne fera que s'accroître et il convient de la mettre à jour après le 17 mars 2017.

D'après ce même état, en Aunis, Saintonge et Haute-Saintonge, on comptait : 57 éoliennes en fonctionnement, 21 autorisées, 76 en cours d'instruction et environ 120 projetées, soit un total de 274.

La prolifération est particulièrement importante en Aunis et dans le Val-de-Saintonge.

Nos campagnes de Charente-Maritime sont sacrifiées à l'industrie éolienne

Qu'en est-il de notre cadre de vie ? une production électrique intermittente ; une dévalorisation immobilière ; des risques sur la santé humaine liés non seulement au bruit, mais également aux infrasons ; la destruction de l'environnement ; la dénaturation du paysage ; l'impact sur le patrimoine historique, la CSPE etc.

Puy du Lac et les communes environnantes en subiraient les nuisances pendant 40 ans.

Rochefort, le 6 octobre 2020

Marc Fardet

Délégué pour la Charente-Maritime de Sites et monuments (SPPEF)

## Observation n°249 (Email)

Déposée le 07 Octobre 2020 à 15:48  
Par FOUCAUD Yvon

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

Sujet : [INTERNET] Projet éolien du Puy du Lac avec 8 éoliennes et 4 postes de distribution

De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>

Date : 07/10/2020 15:48

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Monsieur Jean-Pierre BORDRON,

A l'évidence lorsque nous examinons les observations du public sur ce projet, nous sommes obligé d'admettre que l'opposition est importante selon des critères semblables ou différents ce qui doit vous interpeller pas seulement en bilan quantitatif mais surtout en valeur qualitative....

Mon observation sur l'étude d'impact est de constater que les effets cumulés sont vraiment restés trop superficiels dans un contexte qui nécessite une approche fine.

La séquence complète ERC (Évitement-Compensation-Reduction) des impacts ne permet pas de dire que l'implantation dans le milieu naturel (corridors de déplacement) et du milieu humain (bruit et paysage) qu'il faille donner un avis favorable à ce projet,

L'étude d'impact n'aborde pas l'ensemble des thématiques attendues...

Vous aurez bien noté que l'état initial de l'environnement ne présente pas comme il le devrait, un inventaire des zones humides selon l'ensemble pédologiques ou floristiques.

Pour toutes ces conditions également, je suis vraiment consterné de voir comment la partie Environnementale et Santé de ce projet a été aussi mal appréhendé et traité avec autant d'amateurisme..

Pensez-vous faire une analyse bilancielle avec les critères ; avantages/ inconvénients/ par thèmes ?

Ce serait édifiant à mon avis et pourriez alors démontrer à Mr Le Préfet la décision qu'il doit prendre,

C'est ce qu'il attend de vous Monsieur le commissaire enquêteur **"une aide à la décision"** après avoir écouté et compris ce que vous dit le public !

Par ailleurs, pour avoir examiné les implantations des 4 éoliennes au Nord comme celles au Sud sur un territoire de faible surface on est obligé d'admettre que les mêmes causes produisent les mêmes effets... ce qui revient à dire que le projet global des 8 éoliennes qui n'est pas acceptable

Dans ces conditions, je formule un Avis Défavorable au projet du Puy du Lac au regard de l'arrêté Préfectoral du 17 juillet 2020.

Yvon Foucaud

## Observation n°250 (Email)

Déposée le 08 Octobre 2020 à 10:23

Par COUDRAIS Esméralda

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

---

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de Mr J-P Bordron /commissaire-enqueteur

**De :** Esméralda Coudrais <ecoudrais@gmail.com>

**Date :** 08/10/2020 10:23

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Cher Monsieur ,

Tous les ans je passe quelque semaine dans la maison de mon amie. Je compte pour plus tard acheter un maison pour y passer du temps avec ma famille.

En dehors de toutes considérations affectives voici ce que nous ne voulons pas en relation avec l'implantation d'éoliennes sur notre commune .

Une dégradation de l'habitat et une dévaluation de la valeur de nos maisons. sans parler de l'environnement historique de proximité.

Des effets néfastes sur notre santé et celle des animaux domestiques et sauvages induit par le bruit sons et ultrasons provoquant des céphalées, acouphènes, troubles du sommeil (effet stroboscopique ), tachycardie sans parler d'autres symptômes pouvant amener jusqu'à la dépression.

Constat factuel de médecins rapportés par l'académie Nationale de médecine et de nombreuses études.

La proximité immédiate (560 m) s'avère être une limite bien que réglementaire trop proche de nos maisons pour des éoliennes de cette hauteur . Une demi tour Eiffel !...

Nous attirons votre attention sur deux points également essentiels : la commune est située entre deux champs d'éoliennes implantés à Saint-Crépin et Archingeay est ce nécessaire de saupoudrer

d'autres champs dans toutes les communes ?.

L'autre point est que Puy du Lac comporte des espèces protégées dont les chauves-souris qui seront tués par ces machines entraînant des déséquilibres dans la biodiversité.

La commune est proche d'un site Natura 2000 qui a une grande valeur pour la faune et la flore exceptionnelles qu'il contient d'après l'Union Européennes.

Est-il besoin de rappeler que ce tient un spectacle depuis 15 ans à Quart d'écu amenant de très nombreux spectateurs . Seront ils toujours attiré par ce son et lumière les éoliennes devenant concurrentes seront elles arrêtées?

En 2017 la population de la commune à signer une pétition contre ces projets à 70%. Ces 70% ont élus un nouveau conseil municipal essentiellement pour cette même raison et s'opposant ainsi résolument à ces deux nouveaux parcs éoliens .Vous êtes le représentant de la démocratie et de la république trouveriez vous normal que ces projets aboutissent .

Comment l'utilité public peut-elle s'opposer à la majorité démocratique?

l'expérience nous montre que les sociétés qui construisent ces éoliennes si elles font faillites donnent à la commune le soin de déconstruire celles ci . Coût que les citoyens devront supporter (en plus de nuisances)

En conclusion je suis totalement défavorable à l'implantation des deux parcs d'éoliennes sud et nord sur la commune de Puy du lac. Je m'en remet à la sagesse de votre décision et vous prie, Monsieur le commissaire enquêteur, d'accepter mes salutations distinguées.

Cordialement

Esméralda COUDRAIS

Etudiante à Ecole Boule

Innovation Sociale / Tapisserie d'ameublement et décoration

Tel: 0695957597

Instagram: @esmeralda.coudrais

# Observation n°251

Déposée le 09 Octobre 2020 à 13:45  
Par Broncard Michel

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci jt les raisons de mon opposition à ce projet.

"Pourquoi je suis contre"

Avis défavorable.

1 document joint.

---

## **Pourquoi je suis contre.**

### **Une production électrique intermittente et aléatoire.**

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

### **Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.**

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.

Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire même si le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la 3<sup>ème</sup> génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie. Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 150/ 180/200 m de haut, apparaît comme une technique rétrograde voire archaïque.

En revanche toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éolien font défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait de les promouvoir.

### **Les risques pour la santé du fait de machines trop proches :**

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or l'Académie de Médecine recommande depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180/200 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la réglementation française est restée la même et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

### **Pollution atmosphérique**

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) et par conséquent de la pollution.

### **Une pollution visuelle obsédante :**

La pollution visuelle (150/180/200 mètres de haut soit la moitié de la tour Eiffel), les effets stroboscopiques des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières clignotantes de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

### **Un patrimoine dégradé :**

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteinte au très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou tout simplement du simple patrimoine local très abondant dans notre région.



**Urbanisme :**

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela rejaillirait sur la démographie, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

**Une menace pour le tourisme :**

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est sa première activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.

**Des perspectives problématiques pour l'emploi :**

Les éoliennes terrestres étant principalement fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

**La baisse de la valeur de l'immobilier :**

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des maisons invendables. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

**La division du tissu social :**

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille.

Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

**Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs :**

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le KWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une pure affaire financière subie par le consommateur qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement.

**Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires :**

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés pour qui il y a un effet d'aubaine dans le cadre de baux qui peuvent aller jusqu'à 40 ans .

Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

**Des avantages fiscaux illusoire pour les collectivités ? :**

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.) , si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

**Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré :**

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA)

## Observation n°252

Déposée le 09 Octobre 2020 à 14:36

Par Anonyme

### Observation:

Escroquerie financière, ne produira pas d'électricité régulièrement et sa construction et installation produisent plus de CO<sub>2</sub> que le nucléaire et il rendra les champs incultes

Nocif pour la santé

---

## Observation n°253

Déposée le 09 Octobre 2020 à 15:13

Par COLLAS Christian

1 rue du Temple

85110 Saint PROUANT

### Observation:

Pour préparer ma retraite j'avais investi mes économies pour acheter à Jans 44170 une longère à restaurer... mais j'ai découvert le parc éolien de Soudan et Erbray en allant faire mes courses puis près de chez moi en allant à Derval de grands tas de terre qui d'après les ouvriers des pays de l'Est c'était pour couler le béton des éoliennes à 4 Km de chez moi...elles ont mangé le paysage et le soir je pouvait observer de mon lit les feux rouges clignotants, et de mon jardin les feux de Nozay où 350 vaches sont crevés sous les éoliennes... je ne dormais plus, acouphènes, reflux gastriques, nervosité.... en 2014 je suis parti pour 10 jours sur l'île de Pâques où je me suis refais une santé, tout allait bien... mais au retour tous mes malaises sont réapparus... cela ne pouvait venir que de ces éoliennes... J'ai bradé ma longère et son verger de Jans où 3 projets éoliens sont programmés pour 1000 habitants , moins "un" car j'ai fui en Vendée pour "VIVRE" c'est pour ça que je dis NON AUX EOLIENNES qui ne fonctionnent qu'avec le vent souvent absent... comme le démontre tous les jours le site Officiel "rte" Quand les éoliennes mesuraient 80 mètres il a été imposé une distance sécuritaire de 500 mètres des habitations, aujourd'hui les éoliennes mesurent 180 à 200 mètres de hauteur mais la Distance n'a pas été actualisée... SANS EOLIENNE LA VIE EST PLUS SAIN

1 document joint.

---



*Caresse de Carmen sur les éoliennes de Bouin*

## Observation n°254

Déposée le 09 Octobre 2020 à 15:14  
Par BICAL Jeanne

### Observation:

Je suis totalement opposée à ce projet qui serait catastrophique pour les riverains et l'environnement. Les nuisances sonores et visuelles sont réelles et ne peuvent pas s'intégrer au coeur d'un village.

De plus, cette implantation est prévue dans une région reconnue pour son patrimoine historique qui en pâtira forcément.

---

## Observation n°255

Déposée le 09 Octobre 2020 à 15:22

Par BORAUD Guillaume

19 rue COtrel

33000 Bordeaux

Observation:

Arretons d'ignorer les riverains qui seront les premières victimes

Je suis CONTRE ce projet qui va ruiner le tourisme, nuire à la biodiversité et qui n'enrichira que les promoteurs (étrangers ? ) et quelques propriétaires avides de rentrées financières mais qui se contrefoutent de l'écologie.

STOP au massacre de nos territoires

---

## Observation n°256

Déposée le 09 Octobre 2020 à 15:25

Par COLLAS Christian

1 rue du Temple

85110 Saint PROUANT

### Observation:

A Nozay les vaches crèvent à proximité des éoliennes... j'ai fait le suivi de ce chantier et ai signalé en Gendarmerie que le remblaiement au dessus de câbles 20 000 volts s'affaissait de 20 à 30 centimètres créant un piège pour les randonneurs et le bétail... des câbles enfouis et RACCORDES dans des zones inondables, du travail bâclé qui expliquerait ces mortalités.... A Donges se sont 2 câbles de 225 000 volts qui sont enfouis par RTE sous les fenêtres des riverains et sous les rues des villages traversés pour aller de la plage de la Courance à st Nazaire à Prinquiau... il y avait d'autres solution en suivant la Loire mais cela faisait des démarches ave l'ETAT PENDANT DES ANNEES...

NON AUX EOLIENNES qui attendent le vent SANS EOLIENNE LA VIE EST PLUS SAINNE...

1 document joint.

---





Une centaine de familles habitent le long de l'ancienne route nationale entre les Six-Croix et Sem, sous laquelle passent les deux lignes à haute tension en cours de pose. | OUEST-FRANCE

Ouest-France  
Denis RIOU.

Publié le 04/07/2020 à 18h53

RTE France (Réseau de transport d'électricité) n'a plus qu'un court tronçon à réaliser sous la chaussée de la route de Sencie. Et le [raccordement électrique au futur parc éolien en mer](#) <sup>(1)</sup> longera la commune de Donges au nord, comme le prévoit le tracé

## Observation n°257

Déposée le 09 Octobre 2020 à 15:33

Par PRAULT Jean-Michel

14 chemin du cimetière

17540 Nuaille-d'Aunis

### Observation:

Je m'oppose à l'installation d'un parc éolien à Puy du Lac.

Ces machines défigurent nos paysages alors qu'elles ne produisent que peu d'énergie en contre partie.

Les pales sont un danger grave pour l'avifaune migratrice.

Par ailleurs les implantations des parc éoliens sont très mal réparties sur notre territoire et cette densité est insupportable pour les gens qui y vivent.

---

# Observation n°258

Déposée le 09 Octobre 2020 à 16:02  
Par MAZÉ JOSEPH

## Observation:

mon observation faite pour puy du lac nord vaut pour puy du lac sut

---

## Observation n°259

Déposée le 09 Octobre 2020 à 16:15

Par Durand Bernard

2 rue des bles d'or

92500 Arvert

### Observation:

L'éolien ne sert à rien en France pour décarboner l'électricité, puisqu'elle l'est déjà. C'est donc un mensonge de le prétendre, et pourtant il est constamment associé dans le discours public à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce discours est donc une imposture !

Comme il est inutilisable directement pour cause d'intermittence, il faut l'associer à de l'électricité produite par des centrales pilotables, nucléaire et hydroélectricité principalement en France, pour pouvoir le vendre. Il fait donc automatiquement augmenter le coût de l'électricité pour les ménages et la précarité énergétique !

Il occupe une place disproportionnée par rapport à son utilité réelle, et est donc le plus destructeur de l'environnement de toutes nos sources d'électricité.

Il ne crée pas d'emplois en France. Il ne peut fonctionner sans subventions considérables, qui pourraient être utilisées à construire des maisons médicales dans les déserts médicaux, ou à réhabiliter l'habitat des ménages les plus pauvres.

Pour s'informer à ces sujets, lire: Un vent de Folie: l'éolien en France: mensonge et Arnaque? B.DURAND 2020 Editions Saint-Léger.

Que ce soit à Puy du Lac ou ailleurs, l'éolien est inutile et nuisible en France. Mais à Puy du Lac, forcer en plus une population qui n'en veut pas pour y garder sa qualité de vie, ce n'est pas équitable.

---

## Observation n°260

Déposée le 09 Octobre 2020 à 16:31  
Par DELECOURT René

86200 POUANT

### Observation:

I faut arrêter le massacre, il y en a déjà beaucoup trop.

Il y a beaucoup plus d'effet négatifs (bruits, flashes, santé humaine & animaux, défiguration de notre beau pays....) en comparaison de la faible production d'électricité.

---

## Observation n°261

Déposée le 09 Octobre 2020 à 17:04

Par Anonyme

### Observation:

Arrêtons le massacre de nos paysages qui font le bien-être des citoyens et l'attrait des touristes qui sont sources de revenus.

Ces installations industrielles sont en plus nocives à la santé des êtres vivants, animaux et humains.

Elles sont très onéreuses pour les contribuables, amputant donc leur pouvoir d'achat.

---

## Observation n°262

Déposée le 09 Octobre 2020 à 17:29

Par Anonyme

Observation:

Je donne un avis défavorable.

---

## Observation n°263

Déposée le 09 Octobre 2020 à 17:30

Par Anonyme

Observation:

Avis défavorable

---



## Observation n°264

Déposée le 09 Octobre 2020 à 17:32  
Par Anonyme

Observation:  
Mon avis est défavorable

---

## Observation n°265

Déposée le 09 Octobre 2020 à 17:58

Par pailleau Marie José

1 le liac

19320 champagnac la prune

Observation:

Comme pour le projet Nord avis totalement défavorable.

---

## Observation n°266

Déposée le 09 Octobre 2020 à 18:22

Par Rigon Dominique

23 rte de chez gentet

17150 Nieul le virouil

### Observation:

Nous sommes confrontés sur Nieul le virouil au même problème éolien . Je suis de la première heure opposé à ces parcs éoliens envisagés en dépit du bon sens .

De grâce, prenez en compte l'opposition suscitée par ce projet et abandonnez cette idée folle de construire ces machines inutiles. Je suis opposé à ce projet éolien de Puy du lac .

---

## Observation n°267

Déposée le 09 Octobre 2020 à 18:31

Par Anonyme

### Observation:

m le commissaire enquêteur . oui aux 2 parcs éoliens de puy du lac . Habitant de st crépin depuis mon enfance j'ai assisté aux différents débats sur l'éolien de ma commune et malgré les réticences de départ le projet à été accepté et monté en 2002 . La manne d'argent promise est arrivé rapidement et école, mairie refaite à neuf avec sa superbe cour fleurie , gravillonnage on embellie notre commune . les problèmes de télévision on vite été réglés par le sérieux de l'entreprise , aucune nuisance sur les troupeaux laitiers , et sur notre mental , ne dit on pas que l'argent ne fais pas le bonheur mais qu'il y contribue

---

## Observation n°268

Déposée le 09 Octobre 2020 à 18:33

Par Anonyme

Observation:

habitante de st crépin je soutiens le projet des deux parcs éoliens de puy du lac

---

## Observation n°269

Déposée le 09 Octobre 2020 à 18:45  
Par PIGNE Alain  
13 impasse de la Maigne Loubressac  
86320 MAZEROLLES

### Observation:

L énergie verte oui mais à quel prix. La nature défigurée, une gêne importante pour le voisinage.

Une pollution du sol avec des tonnes de bétons , pour une production minime sans parler des matériaux employés pour la construction des éoliennes dont on ne sait pas les recycler.

---

## Observation n°270

Déposée le 09 Octobre 2020 à 18:52

Par Anonyme

### Observation:

m le préfet et m le commissaire enquêteur . habitante à st crépin depuis les éoliennes ,celle ci ne sont ni désagréable au regard ni une source de conflits entre habitants nous vivons ensemble et l'argent qui est revenu à notre commune nous à été bien bénéfique pour la restauration de la commune qui comme toutes petites commune ne dispose plus de gros budgets pour ces investissement d'entretien

---

## Observation n°271

Déposée le 09 Octobre 2020 à 19:52

Par de Chabot Henri

114, avenue Félix Faure

75015 Paris

### Observation:

La France, plus beau pays du monde, plus pour longtemps ! Je suis effondré lorsque je circule dans toutes nos régions, en particulier dans l'Ouest, d'observer la pandémie formidable des aérogénérateurs, de plus en plus grands et de ce fait de plus en plus visibles ; ce mitage de la France est désespérant pour ceux qui aiment notre pays.

Comment espérer que de nombreux touristes visitent ces zones industrielles situées près de splendides bâtiments (églises, châteaux, etc.) !

Ce saccage de notre pays, sans aucun avantage pour la transition énergétique est incompréhensible.

---



## Observation n°272

Déposée le 10 Octobre 2020 à 09:36

Par Anonyme

### Observation:

M le commissaire enquêteur , Je soutiens les 2parcs éoliens de PUY DU LAC ,habitant à BIGNAY commune proche de st jean d'angély , je reconnais que sans l'argent apporté par le parc éolien à notre commune celle-ci n'aurait pas eu les moyens d'entretenir son patrimoine , embellir son centre bourg et donner un coup de pouce à ses projets culturels . Ce qui permet à notre village de garder son indépendance sans rebuter les nombreux touristes qui viennent visiter notre région

---

## Observation n°273

Déposée le 10 Octobre 2020 à 10:35

Par Anonyme

Observation:

Je désapprouve totalement la création de ce parc éolien qui va défigurer le paysage de cette campagne.

---

## Observation n°274

Déposée le 10 Octobre 2020 à 10:51

Par Anonyme

Observation:

Projet beaucoup trop proche des habitations

---

## Observation n°275

Déposée le 10 Octobre 2020 à 10:54

Par Anonyme

Observation:

Je désapprouve ce projet

---

## Observation n°276

Déposée le 10 Octobre 2020 à 10:56

Par Anonyme

Observation:

Cela va défigurer le paysage. Je suis contre ce projet

---

## Observation n°277

Déposée le 10 Octobre 2020 à 10:59  
Par BURGAUD MARIE

### Observation:

m le commissaire enquêteur je demeure en campagne et sincèrement je ne trouve pas plus laid les éoliennes qu'autrefois tous ces pylones qui polluaient notre vision . celle ci évolueront comme tous nouveau procédé je dis OUI aux projets éoliens de PUY DU LAC

---

## Observation n°278

Déposée le 10 Octobre 2020 à 12:20

Par BRETAGNE Marion

7 rue de Verdun, apt 214

37300 Joué les Tours

Observation:

Merci de prendre en compte les documents en pièce jointe.

1 document joint.

---

Mlle BRETAGNE Marion,  
7 rue de Verdun,  
37300 Joué Les Tours

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ma famille a choisi comme cadre de vie la campagne, pour la tranquillité, la verdure, la nature, et l'éloignement des nuisances de la ville et, par extension, de géants tels que les immeubles, les grues...

Depuis que je suis partie vivre dans la métropole de Tours, je rentre me ressourcer dans la campagne de mon enfance, auprès de ma famille. Il est impensable de voir arriver des géants d'acier dans cette campagne tranquille. Le projet d'un seul parc a été scindé en deux parcs distincts, qui encercleront ces villageois qui n'ont rien demandé, à part la tranquillité. Et cette tranquillité disparaîtra bien évidemment, avec ces géants installés à 500 mètres de leurs foyers !

Et il n'y aura pas que l'être humain, dont le mode de vie sera perturbé : cette campagne est un axe de passage de plusieurs espèces migratrices, qui seront perturbées par l'arrivée de ces fameuses éoliennes. C'est de la folie que d'implanter un parc éolien au beau milieu d'une zone qui tente éperdument de protéger ces espèces.

Selon moi, l'écologie doit être une avancée technologique qui nous permette de vivre mieux, mais certainement pas au détriment de la survie d'autres espèces.

Et en parlant de survie des espèces, où est-elle, cette survie, lorsqu'une éolienne a besoin de sacrifier des hectares de champs cultivés, afin d'avoir un pied de béton gigantesque ? Où est-elle, quand ledit champ sera devenu inexploitable car pollué par les kilos de bétons enfouis ? En plus de la pollution visuelle, il y a une pollution de la terre à prendre en compte ! Sans parler de la pollution sonore.

Je ne suis pas contre l'écologie. L'écologie, oui, mais de façon réfléchie : elle ne doit pas être au profit de seulement quelques personnes : elle doit être au profit de la terre sur laquelle on vit, et rien d'autre. Si tel était le cas, nous saurions déjà recycler les panneaux solaires, nous aurions une alternative aux gigantesques pieds de béton qui polluent nos sols. Si tel était le cas, il n'y aurait pas de contrat obligeant EDF à acheter l'électricité fournie par les éoliennes, sur une période donnée.

C'est avec ces arguments que je m'oppose aux deux projets en cours de parcs éoliens sur la commune de Puy-du-Lac.

Monsieur le commissaire, vous avez le pouvoir d'aller contre cette hérésie, de vous opposer à la transformation de la campagne de mon enfance en un parc industriel, soit disant écologique.

Marion BRETAGNE.



## Observation n°279

Déposée le 10 Octobre 2020 à 15:21  
Par FABIEN MARINA

### Observation:

Je soutiens le projet éoliens de puy du lac pour ces deux parcs nous devons soutenir les besoin en électricité qui sont la principale demande au 21 ème siècle nos besoin ne cessent d'augmenter

---

## Observation n°280

Déposée le 10 Octobre 2020 à 15:43

Par page arthur

Observation:

oui à l'éolien qui restera une valeur sure aux nouvelles énergies oui aux 2 parcs de puy du lac

---

# Observation n°281

Déposée le 10 Octobre 2020 à 17:25

Par COLLARD Alexandra

4 Puy Chenin

17380 PUY DU LAC

## Observation:

Monsieur le Commissaire enquêteur

Veillez trouver en détail mon avis **TOTALEMENT DÉFAVORABLE** d'implantation de parcs éoliens puylaquois sud et nord au nom de la préservation d'espèces protégées par la loi car menacées (chauves souris, insectes) et une alerte sur une source de pollution qui n'a pas été envisagée sur ces sites naturels remarquables... J'ai pu - enfin - vous approcher aujourd'hui à 11h30 pour en discuter avec vous lors de votre permanence (pour les personnes qui ont une activité professionnelle comme moi, nous ne pouvions vous voir que sur 2 jours de permanences le vendredi 2 octobre au soir et le samedi 10 octobre matin ! Et manifestement je n'étais pas la seule à vouloir échanger avec vous !), vous n'avez pu m'apporter de réponse en regardant dans les énormes registres. Je vous ai remis ce matin mon courrier pour le parc éolien puylaquois Nord. Compte tenu de cette aberration administrative de deux enquêtes publiques, je pose également mes observations sur le registre dématérialisé pour le parc éolien puylaquois SUD ! (ma pauvre imprimante va rendre l'âme sinon...)

2 documents joints.

---

Alexandra COLLARD

4 Puy Chenin

17380 PUY DU LAC

**Objet :** Observations pour le parc éolien puylaquois sud

**Pièce jointe :** Convention Refuge chauve-souris

Puy du Lac, le 10 octobre 2020.

Monsieur le commissaire-enquêteur

J'habite avec toute ma petite famille à PUY DU LAC depuis plus de 20 ans. J'aime mon petit coin de paradis, je prends la plume pour le défendre et le préserver : je donne un **avis défavorable au projet de parc éolien Sud et au parc éolien Nord.**

Nous nous sommes installés avec mon mari dans ce petit village en 2000, attirés par l'exceptionnelle richesse écologique et faunistique. Nous y avons fondé notre famille. Nous avons élevé nos enfants dans le respect de la nature et de la biodiversité. J'aime me promener, comme les autres membres de ma famille, dans la campagne et je suis passionnée par les chauves-souris et les insectes.

Comme un certain nombre d'habitants, notre propriété avec mon mari à PUY CHENIN est **officiellement REFUGE CHAUVE-SOURIS**, c'est-à-dire que nous nous sommes engagés avec Nature Environnement 17 et la Société Française pour l'Etude et la Préservation des Mammifères (SFPEM) à ce que notre « chez nous » soit aussi le « chez nous » des chauves-souris : un lieu préservé afin de « **garantir la pérennité de chauves-souris (TOUTES LES ESPECES SONT LEGALEMENT PROTEGEES)** occupant ou fréquentant ces zones » (*extrait de la convention signée le 26 juillet 2017 – en pièce jointe*).

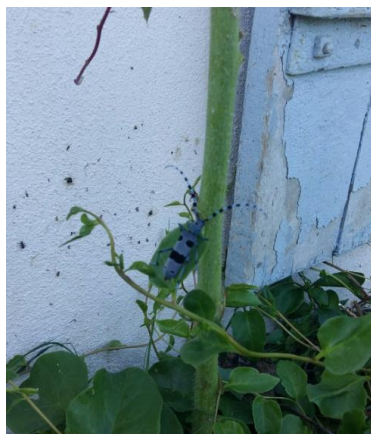


Et des chauves-souris, ce n'est pas ce qui manque à PUY DU LAC, c'est normal nous vivons dans une zone naturelle remarquable par sa richesse tant au niveau de la faune que de la flore. Cet engagement écrit et surtout moral m'oblige à défendre les chauves-souris et par la même je ne peux cautionner cette ABERRATION d'installer des éoliennes aussi proches (moins de 600 mètres la plus proche de ma propriété) dont les pales qui tournent à plus de 200 km à l'heure vont tuer soit par barotraumatisme soit par collision des centaines de chauves-souris ...enfin celles que nous pourrions dénombrer, celles laissées au pied des éoliennes par les prédateurs alentours. Les études scientifiques sont unanimes et alarmantes, la population de chauve-souris est de plus en plus menacée. (Perte des effectifs de 30 %). Donc **NON** je ne veux pas accentuer cette atteinte à la biodiversité de mon village, je refuse l'implantation de **CIMETIERRES DE CHAUVES-SOURIS** à proximité de mon REFUGE CHAUVES-SOURIS et des REFUGES NATURELS (Bois BRANDET) je suis DEFAVORABLE aux parcs éoliens puy laquois Sud et Nord.

De plus, je souhaitais apporter plusieurs observations, notamment par rapport aux études menées par le cabinet d'études car *je pense que les ETUDES ENTOMOLOGIQUES réalisées sont INCOMPLETES, PARTIELLES.*

*Ainsi, comme d'autres habitants de Puy du lac, j'ai pu faire les observations ci-dessous :*

→ J'ai trouvé dans mon jardin une espèce d'insecte menacée et protégée : la **ROSALIE DES ALPES** (*Rosalia alpina* - Linnaeus, 1758). Elle abonde par chez nous car son arbre refuge est le Fresnois, arbre emblématique de notre village au regard du nombre de hameaux qui portent son nom : Il est très facile de reconnaître cet insecte : il est de grande taille (2 à 4 cm de l'avant de la tête au bout des élytres). Ses antennes, annelées de noir et de gris-bleu, sont aussi longues que le corps, voire plus longues chez les mâles. Son corps est gris bleu, avec 6 grandes taches noires sur les élytres. **Bizarrement, dans le rapport d'études, je ne trouve nulle part mention du plus rare des coléoptères d'Europe !!!**



→ Autre insecte manquant à l'appel et pourtant, il nous est tombé dessus (littéralement) alors que nous étions dans notre maison : le **LUCARNE CERF VOLANT** (*Lucanus cervus*) . C'est le plus grand et le plus imposant des insectes européens car le développement mandibulaire des mâles peut atteindre des proportions spectaculaires, ce qui ajoute à la ressemblance avec les bois du cervidé .... D'où le nom de "Cerf-volant". c'est une espèce protégée au niveau national mais aussi au niveau européen ( annexe II de la directive habitats de 1992 et annexe III de la convention de Berne) dont les effectifs sont en régression dans toute l'Europe occidentale (dont la France). Et pourtant, depuis la prise de conscience de l'importance du bois mort pour la bonne santé des écosystèmes forestiers, on s'attache à développer des programmes de conservation en faveur de cet élément-clé. Pour communiquer plus efficacement auprès du grand public afin de sensibiliser à cet aspect méconnu du fonctionnement des forêts, on a choisi au niveau européen une espèce emblématique de la communauté saproxylique : le lucarne cerf-volant ; en faisant la promotion de la conservation cette espèce, on protège indirectement tout l'écosystème associé au bois mort. ***Vous comprendrez que pour la bonne santé du Bois BRANDET, il est important de garder notre population de lucarnes !***



→ Dernière observation effectuée dans mon jardin de Puy chenin (je sens que je vais laisser...) : le « **CUIVRE des MARAIS** » (*Lycaena dispar* - Haworth, 1802). C'est un petit papillon de deux centimètres d'envergure maximum, le mâle du Cuivré des marais est d'une couleur cuivrée (rouge doré) soulignée d'une fine bordure noire pour les ailes antérieures ; le revers des ailes est de couleur orangé avec des points noirs cernés de blanc. La femelle est légèrement plus grande et de couleur plus sombre. La chenille, en forme de limace, est verte ou jaune-vert. Le Cuivré des marais fréquente très préférentiellement les milieux humides et les prairies inondables. C'est une espèce protégée au niveau National. Elle est également inscrite dans l'annexe II et IV de la Directive Habitat Faune Flore, pour cause une forte destruction de son habitat et l'observation d'un déclin des populations sur

l'ensemble de son air de répartition. Il est difficile à cartographier son territoire du fait de son importante capacité de mobilité.



*Comme l'indique la carte ci-dessous à la page 107 du rapport sur le PLU de Puy du lac (actualisé en 2017), Puy du lac possède plusieurs zones naturelles remarquables. Il est donc très étonnant de relever le peu d'insectes répertoriés à proximité de ses zones. Dans les énormissimes registres d'enquête publique (parc éolien Sud et parc éolien Nord), seules 3 pages décrivent la richesse entomologique de Puy du Lac ???! D'autres documents comme les documents relatifs aux ZNIEFF 1 et 2 ainsi que celui sur le site Natura 2000 Basse Charente nous apportent d'autres données....*

Département de la Charente-Maritime

Commune de  
**Puy-du-Lac**

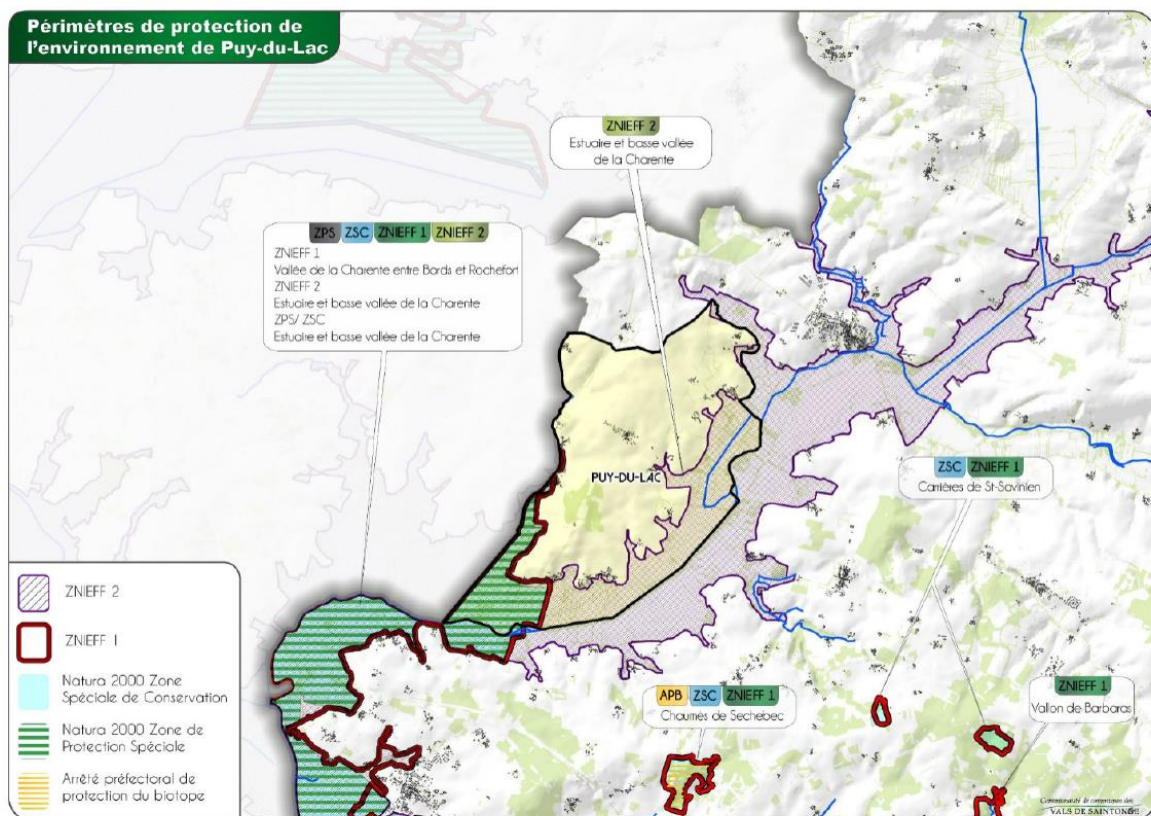
## **Plan Local d'Urbanisme**



### **1 - Rapport de Présentation**

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	08/05/03	28/08/06	25/09/07
Révision	26/06/14	12/01/17	

Le Maire,  
Claude PILET



**Extrait de la page 109 du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de PUY DU LAC**

Sur le plan de la faune, les oiseaux présentent un intérêt considérable avec la nidification de plusieurs espèces rares ou menacées en Europe telles que le Râle des genêts ou la Guifette noire, la présence de colonies mixtes de grands échassiers ou celle de la Cigogne blanche. Les eaux du fleuve constituent un lieu de migration et de frayère pour plusieurs espèces poissons migrateurs comme les lamproies, les aloses ou le saumon. Les Invertébrés sont également bien représentés avec diverses libellules rares, le Cuivré des marais et la Rosalie des Alpes, un des plus beaux coléoptères d'Europe.

Quant à la flore, elle héberge un nombre impressionnant de taxons rares parmi lesquels plusieurs sont plus ou moins strictement inféodés aux roselières estuariennes comme l'Angélique à fruits variables ou l'Oenanthe de Foucaud alors que les prairies abritent un très riche cortège de plantes liées aux sols à salinité variable.



Extrait du document ZNIEFF type 2 « estuaire et basse vallée de la Charente » page 15

Date d'édition : 26/11/2016  
<http://inpp.mnhn.fr/zone/znief/540014607>



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	163	<a href="#">Triturus marmoratus (Latreille, 1800)</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	292	<a href="#">Hyla meridionalis Boettger, 1874</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Insectes	12348	<a href="#">Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	53979	<a href="#">Lycaena dispar (Haworth, 1802)</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65133	<a href="#">Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65231	<a href="#">Gomphus graslinii Rambur, 1842</a>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )

Extrait Le site Natura 2000 « Estuaire et basse vallée de la Charente » page 6

Date d'édition : 06/02/2020  
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.  
<http://inpp.mnhn.fr/leSiteNatura2000/FR5400430>



M	1356	<a href="#">Mustela lutreola</a>	p			i	V	DD	C	C	C	C
P	1607	<a href="#">Angelica heterocarpa</a>	p			i	P	G	B	B	A	A
I	1041	<a href="#">Oxygastra curtisii</a>	p			i	V	G	D			
I	1044	<a href="#">Coenagrion mercuriale</a>	p			i	R	G	C	C		
I	1046	<a href="#">Gomphus graslinii</a>	p			i	V	G	D			
I	1060	<a href="#">Lycaena dispar</a>	p			i	R	G	C	C	C	B
I	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p			i	C	G	C	B	C	B
I	1084	<a href="#">Osmoderma eremita</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1087	<a href="#">Rosalia alpina</a>	p			i	C	G	C	B	C	B
F	1095	<a href="#">Petromyzon marinus</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
F	1099	<a href="#">Lampetra fluviatilis</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
F	1102	<a href="#">Alosa alosa</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
F	1103	<a href="#">Alosa fallax</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
R	1220	<a href="#">Emys orbicularis</a>	p	1	50	i	P	G	C	C	C	C
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	p			i	R	G	C	C	C	C
M	1305	<a href="#">Rhinolophus euryale</a>	p			i	V	G	C	C	B	C
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1310	<a href="#">Miniopterus schreibersii</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteini</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C

Extrait du document ZNIEFF 1 « Vallée de la Charente entre Bords et Rohefort » page 20

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Insectes	12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	65231	<i>Gomphus graslinii</i> Rambur, 1842	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )

Il est évident que les études entomologiques sont incomplètes. Et, il est fort probable que l'implantation de 2 parcs éoliens industriels pourrait porter atteinte à ces espèces d'insectes protégées et menacées.

De plus, je voulais attirer votre attention sur un point encore méconnu : le **NETTOYAGE** des **PALES d'EOLIENNES** encrassées, constellées de **CADAVRES D'INSECTES**...

Une étude allemande fait mention que chaque année, 24 000 tonnes d'insectes volent le long des pales de plus de 31 000 éoliennes allemandes. Chaque année, 1200 tonnes de papillons et autres insectes volants restent fixés sur les lames, tels des résidus. Ce qui correspond environ à 5 ou 6 milliards d'insectes par jour entre avril et octobre, dit Franz TRIEB, qui travaille pour le Centre allemand de recherche aérospatiale (DLR) de Stuttgart. L'étude explique que de nombreuses espèces d'insectes utilisent des courants d'air élevés pour migrer. La montée en puissance de l'énergie éolienne en Allemagne (56 gigawatts en 2017) entraîne donc un déclin rapide de la population des insectes. Ainsi que le formule Franz TRIEB : « Nous ne disons pas que seules les éoliennes sont responsables, mais il faut approfondir la question ». On savait que les éoliennes représentent un risque pour les oiseaux migrateurs et les chauves-souris. On sait maintenant que les insectes broyés laissent une trace sur les pales des rotors et gênent à l'efficacité aérodynamique et donc la puissance des éoliennes nous dit Franz TRIEB.



Selon le Centre Energétique et Procédés de l'Ecole des Mines de Paris, l'encrassement aurait un impact considérable, de l'ordre de 20 %, 30 % voire 40 % dans le pire des cas.

Cela a même conduit à la création d'un secteur entier d'entreprises de nettoyage dans les parcs éoliens, mais l'effet des collisions sur la chaîne alimentaire où les populations d'espèces ont été ignorées jusqu'à présent.

Compte tenu des espaces protégés à proximité des parcs éoliens puylaquois (les zones humides génèrent de nombreux insectes dont les moustiques), le bois Brandet, les élevages de bovins et ferme de vaches laitière, ***il est à craindre que les éoliennes soient rapidement « sales » et demande un service nettoyage très régulier.*** Dans les documents d'études des parcs éoliens ; page 195 de l'étude d'impact – Partie 3, il nous est expliqué le fonctionnement technique d'une éolienne « Le rotor, d'un diamètre oscillant entre 117 m et 120 m, est composé de trois pales, faisant chacune entre 56 et 58,7 m de long, réunies au niveau du moyeu. Le rotor est auto-directionnel (comme une girouette, il tourne à 360° sur son axe) et s'oriente en fonction de la direction du vent. La surface maximale balayée par les pâles varie entre 10 715 et 11 310 m<sup>2</sup> ». Page 196 du document « Elles sont au nombre de trois par machine. D'une longueur maximale de 58,7 m, chacune pèse au maximum 15 t. Elles sont constituées d'un seul bloc de plastique armé à fibre de verre (résine époxyde) ». ***Mais je ne trouve nulle part mention du nettoyage des pales, et donc comment s'effectuera ce nettoyage, comment seront évacuées les eaux de nettoyage, quels seront les produits utilisés....*** Pourriez-vous répondre sur ce point ?

**En effet, il est fort à craindre que les rejets de ce nettoyage ne soit la source d'une nouvelle pollution à proximité du Bois Brandet et des zones naturelles et de leurs occupants....**

**Pour différentes raisons de préservation de la Biodiversité,  
je suis DEFAVORABLE  
aux projets de parcs éoliens Sud et Nord.**

**Alexandra COLLARD**

## Engagements de la SFEPM

La SFEPM s'engage à délivrer au signataire le Label « Refuge pour les chauves-souris » et autorise le propriétaire à en faire la publicité. L'association s'engage également à fournir les conseils et éléments techniques nécessaires à la protection des chauves-souris sur le Refuge, et à relayer les actualités concernant l'opération au signataire.

La SFEPM s'engage à fournir au propriétaire le guide technique de l'opération, ainsi qu'un autocollant circulaire signalant l'existence du « Refuge par les chauves-souris ». Le propriétaire peut également se procurer un panneau en PVC à fixer, au format A4, moyennant une participation financière, pour signaler l'existence de son refuge.

## Résiliation

Le propriétaire signataire se réserve le droit de se retirer unilatéralement de son engagement par lettre adressée à la SFEPM, en respectant un préavis d'un mois. La SFEPM se réserve le droit de retirer unilatéralement son agrément de « Refuge pour les chauves-souris » au propriétaire signataire, en particulier pour cause de non respect du paragraphe « engagements ». Le propriétaire s'engage à informer la SFEPM de toute cessation de la responsabilité d'entretien d'un des édifices ou espace mentionnés plus haut.

## Convention



Convention n° :

Exemplaire n° :

### Identification précise du propriétaire

Nom : **COUARD**

Prénom : **FRANCOIS et ALEXANDRA**

Adresse postale : **4 Puy chenin 17380 Puy du LAC**

Téléphone :

Mail : **alexandra.couard@yahoo.fr**

Propriétaire des édifices et espaces détaillés ci-après,

### Identification des constructions et espaces concernés

Nom (ex : grange, terrain, parc...)	Localisation ou adresse
<b>Appenti</b>	<b>4 Puy chenin 17380 Puy du lac</b>
<b>chai</b>	
<b>Terrain arboré</b>	

**Objet et durée :** Le rôle du Refuge pour les chauves-souris est de garantir la pérennité des chauves-souris (toutes les espèces sont légalement protégées) occupant ou fréquentant ces zones, et d'accroître la disponibilité d'espaces favorables dans des espaces non encore occupés. Pour cela, certaines pratiques devront être évitées et diverses actions pour favoriser les chauves-souris pourront être engagées (paragraphe « propositions »). Cette convention a également pour but l'application, lors de la réalisation des travaux d'entretien des espaces cités précédemment, des mesures qui sont détaillées dans le paragraphe « engagements ».

La présente convention est conclue pour une année et entre en vigueur à la date de signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction tous les ans et pour un temps indéterminé. Son adoption donne le droit à l'attribution du label de « Refuge pour les chauves-souris » au signataire.

**Informations vous concernant :** Je souhaite voir apparaître mon nom comme propriétaire d'un

Refuge sur le site web de la SFEPM :  oui

non

**Le propriétaire :**

M/Mme : **COUARD Francois et Alexandra**

Qualité (s'il y a lieu) :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

*lu et approuvé*

**Pour Nature Environnement 17 :**

M/Mme : **LEUCHTSMANN, Maxine**

Fonction : **Charge d'étude**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

*lu et approuvé*

Date : **26/07/2017**

**En cas de problème, d'urgence ou d'observation sortant de l'ordinaire, contactez la structure locale relais de l'opération.**

Cette action est menée avec le soutien financier de :



## Observation n°282

Déposée le 10 Octobre 2020 à 18:36

Par BOULETREAU Bruno

3, les Hérards

17380 PUY DU LAC

### Observation:

Des éoliennes de 150 m s'intégreront difficilement dans un paysage où les arbres sont déjà peu nombreux. Outre ce désagrément visuel, il y aura et c'est une réalité, des nuisances sonores. Le Président BUSSEREAU a fait adopter un moratoire de deux ans sur toute nouvelle implantation sur le territoire. Acte symbolique c'est vrai, mais qui en dit long sur l'objectivité des tels projets. Nous sommes donc totalement opposés à l'implantation d'éoliennes sur la commune et encore moins d'une machine à moins de 700 m de notre habitation.

---

## Observation n°283

Déposée le 10 Octobre 2020 à 18:48

Par Anonyme

### Observation:

nouveau habitant de puy du lac heureusement que les pour l'eolien ne fpnt pas le meme bazard sur la commune ce serait invivable je suis pour les 2 parcs je pense a l'avenir du tout electrique

---

# Observation n°284

Déposée le 10 Octobre 2020 à 19:15

Par Roos Marc

1 Montplaisir

86460 Availles Limouzine

Observation:

A l'attention du Commissaire enquêteur

Pour une bonne acceptabilité des énergies renouvelables

Halte au gigantisme galopant des éoliennes

Ici comme ailleurs, et n'étant pas contre les énergies alternatives, il serait souhaitable et nécessaire de réserver les parcs éoliens aux endroits totalement inhabités.

De privilégier avec les mêmes avantages financiers celles qui ne perturbent pas profondément l'équilibre visuel , acoustique et zoologique de nos campagnes comme :

Le photovoltaïque avec ses multiples applications :

Sur toitures, sur sol nu, cultivé ou pacagé

Le Biogaz

L'hydraulique

Les promoteurs de ces projets sont souvent les mêmes, il suffirait que l'Etat use de son pouvoir d'incitation.

---



## Observation n°285

Déposée le 10 Octobre 2020 à 19:15

Par PUYJALON EDDIE

27 rue cheval bayard

33240 cubzac les ponts

### Observation:

Président du Mouvement de la Ruralité et Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine je suis défavorable à ce projet. L'énergie éolienne reste un non-sens économique, environnemental, sanitaire et social. Outre l'impact visuel et la perte de la valeur immobilière pour les habitants, il faut rajouter les incidences néfastes sur le tourisme rural, l'impact sur la biodiversité, avec de fortes mortalités sur les oiseaux, les insectes et les fâcheuses conséquences sur les invertébrés par les vibrations dans les sols. L'éolien est gravement entaché par ses effets sur la santé humaine et animale. Il serait normal qu'un dossier de ce genre apporte les réponses sur les dangers des infrasons, sur celui des champs électromagnétiques générés par les câbles d'alimentation. De nombreuses éoliennes sont aussi composées de terres rares et il serait nécessaire aujourd'hui de proscrire cette utilisation dans ces machines pour un principe de précaution. Le résultat de plusieurs parc éolien comme celui des quatre seigneurs à Nozay avec son lot de mortalité animales ( 350 vaches pour Didier Potiron), devrait suffire à imposer le principe de précaution et un indispensable moratoire. Aujourd'hui, l'autorité en matière d'autorisation de ce projet devrait conduire à couvrir l'ensemble de ces questions et répondre à ces graves dangers sanitaires.

---

## Observation n°286

Déposée le 10 Octobre 2020 à 22:18

Par ALAIN BOUCHET

81 Bis Rue des Gonthières

17140 LAGORD

Observation:

Messieurs,

Je tiens à manifester mon opposition formelle à ce nouveau projet.

Au-delà des arguments avancés localement, mon opposition reste fondée sur les mêmes arguments. L'éolien n'est qu'une énergie intermittente, qui doit être "complétée" par les énergies souvent polluantes, voir l'exemple allemand.

L'éolien est une énergie également polluante, béton et acier viennent en centaines de tonnes agresser nos sols agricoles, c'est presque sacrilège.

L'éolien détruit nos paysages, et dans notre belle Saintonge romane c'est consternant.

L'éolien est une énergie chère qui fait les poches des contribuables et des abonnés aux réseaux électriques ; elle génère des profits colossaux pour des investisseurs aux réseaux bien organisés. L'analyse des chiffres financiers de ces promoteurs est véritablement provocatrice ! C'est anormal en matière de justice sociale.

Et trop c'est trop, l'excès nuit en tout.

Sur le plan humain, peut-on avoir une pensée pour les ruraux qui voient leur environnement détruit, massacré, financièrement dévalué...

Où est l'homme dans tout cela ?

Merci de prendre en note mon opposition et les raisons qui l'animent.

Courtoisement à vous.

Alain BOUCHET

---

## Observation n°287

Déposée le 10 Octobre 2020 à 23:04

Par FAILLE Muriel

39 Rue raspail

17300 ROCHEFORT

### Observation:

Je suis défavorable aux projets de parcs éoliens puylaquois sud et Nord. J'habite avec mon mari la ville de ROCHEFORT et nous apprécions nous retrouver dans notre famille qui habite un petit hameau de PUY DU LAC. Nous aimons particulièrement le calme, le chant des oiseaux, les arbres la verdure environnante qui caractérise ce petit coin de campagne. Ce village nous tient à cœur car c'est au bal de Bel Ebat (à la frontière de PUY DU LAC et CHAMPDOLENT) que nous nous sommes rencontrés avec mon mari ... Aussi voir ce joli coin massacré par ces grandes turbines blanches industrielles et surtout VOIR MA FAMILLE S'ANGOISSER à l'idée DE TOUT PERDRE : la SANTE, LE PATRIMOINE, LE CALME .... Cela me met en colère, Monsieur le Commissaire enquêteur... j'espère que vous entendrez le cri de désespoir de ces nombreux habitants qui vont perdre beaucoup à l'inverse de quelques-uns.

---

## Observation n°288

Déposée le 10 Octobre 2020 à 23:09

Par FAILLE Gabriel

39 Rue raspail

17300 ROCHEFORT

### Observation:

Je suis profondément CONTRE, DEFAVORABLE les projets d'éoliennes sur PUY DU LAC (Sud et Nord). Les habitants ont dit NON, les élus disent NON, les animaux s'ils parlaient notre langage diraient également NON... Mais sur quel ton faut-il le dire ou peut-être faut-il le chanter ? Excusez-moi de m'énerver, Monsieur le Commissaire, j'ai l'habitude de me rendre à PUY DU LAC pour retrouver ma famille qui y réside. Depuis quelques années, des immenses éoliennes poussent comme des champignons N'IMPORTE OU et cela devient du N'IMPORTE QUOI !... Et je suis très INQUIET car je sais aussi que même si Monsieur le Préfet dit NON, le promoteur s'en moque et va faire un recours juridique car le PROMOTEUR VEUT TOUCHER SON FRIC... Alors je le demande, QUI FAIT LA LOI DANS LES CAMPAGNES MAINTENANT ?

---